

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2010 POUR UNE REPRISE MONDIALE ÉQUILBRÉE



LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation mondiale dont les 187 pays membres (depuis juin 2010) œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2009 et clos le 30 avril 2010.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;
- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses pays membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

En complément du *Rapport annuel*, des encadrés, tableaux, appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2010) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2010/eng). Pour obtenir une version imprimée des états financiers, prière de s'adresser à IMF Publication Services, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431. Le *Rapport annuel*, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu à la même adresse.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
RAPPORT ANNUEL 2010 POUR UNE REPRISE MONDIALE ÉQUILBRÉE

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	4 RENFORCER LE FMI POUR RELEVER LES DÉFIS À VENIR	41
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	6	Repenser la mission du FMI	43
1 VUE D'ENSEMBLE	7	Premiers travaux du Conseil d'administration	43
La sortie de la grande récession	9	Travaux ultérieurs	43
Le rôle joué par le FMI pour favoriser une reprise durable	9	Étapes à venir	43
Renforcement du FMI en prévision des défis à venir	10	Des concours financiers à la mesure du XXI ^e siècle	43
Révision de la mission du FMI	11	Des moyens suffisants pour le travail du FMI	44
Financement pour le XXI ^e siècle	11	Améliorer les financements du FMI	46
Modernisation de la surveillance exercée par le FMI	12	Affiner la surveillance du FMI	51
Réforme de la gouvernance du FMI	14	Revue du programme d'évaluation du secteur financier	52
Finances, organisation et responsabilisation	14	Coopération avec les autres organisations internationales et initiatives	53
2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS	15	Réformer la gouvernance du FMI	54
3 ŒUVRER POUR UNE REPRISE MONDIALE DURABLE	19	Gestion et organisation	54
Soutien financier à la reprise	21	Représentation et quotes-parts	55
Financements non concessionnels	21	5 FINANCES, ORGANISATION, ET RESPONSABILISATION	57
Soutien aux pays à faible revenu	25	Budget et recettes	59
Allocations de DTS	26	Ventes d'or à l'appui du nouveau mode de financement	59
Surveillance	28	Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges	59
Surveillance bilatérale	28	Budgets administratif et d'équipement	60
Surveillance multilatérale	29	Arriérés envers le FMI	64
Surveillance régionale	29	Mécanismes d'audit	65
Surveillance du secteur financier	30	Information du Conseil sur les questions de contrôle et d'audit	66
Surveillance exercée par le FMI et priorités d'action face à la crise	30	Gestion des risques	66
Renforcement des capacités	35	Ressources humaines et organisation	66
Assistance technique	35	Niveau et composition des effectifs	66
Formation	38	Grille des traitements des cadres de direction pour l'exercice 2010	67
Données et initiatives		Principales réformes de la gestion des ressources humaines	67
concernant les données	39	Changements intervenus au sein du bureau du Directeur général	68
Normes du FMI pour la diffusion des données	40	Jacques Polak	69
Amélioration du site Internet sur les principaux indicateurs mondiaux	40	Responsabilisation	69
		Transparence	69
		Le Bureau indépendant d'évaluation	70
		Communication et information	72

ENCADRÉS

3.1 L'aide financière à la Grèce	24
3.2 Les droits de tirage spéciaux du FMI	27
3.3 Exercice conjoint d'alerte avancée du FMI et du Conseil de stabilité financière (CSF)	31
3.4 Les recommandations du FMI et du Conseil de stabilité financière (CSF) pour remédier aux carences révélées par la crise dans le domaine des données	39
4.1 Rôle des emprunts et des quotes-parts dans les financements du FMI	44
4.2 Principaux aspects de la réforme des prêts concessionnels de 2009	48
4.3 Principaux aspects du cadre révisé de viabilité de la dette	50
4.4 Révision des critères d'admissibilité aux financements concessionnels	50
4.5 Révisions du programme d'évaluation du secteur financier	52
4.6 Le quatrième pilier : impliquer la société civile dans la réforme de la gouvernance du FMI	54
5.1 Médaille d'or environnementale pour les bâtiments du FMI	62
5.2 Réduction des frais administratifs	64
5.3 Jacques Polak (1914-2010)	70
5.4 Modifications apportées à la politique de transparence du FMI	71
5.5 Les activités de communication du FMI dans les pays à faible revenu	74

GRAPHIQUES

3.1 Encours des prêts ordinaires, exercices 2001-10	21
3.2 Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2001-10	25
3.3 Encours des prêts concessionnels, exercices 2001-10	26
3.4 La prestation d'assistance technique par départements et par domaines	34
3.5 Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2010 par départements et par régions	35
4.1 Capacité d'engagement à un an, décembre 1994-juin 2010	46

TABLEAUX

3.1 Facilités et mécanismes de financement du FMI	22
3.2 Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2010	25
3.3 Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2010	26
3.4 Centres régionaux d'assistance technique, prévus et existants	37
3.5 Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 2007-10	38
4.1 Accords bilatéraux de prêt et de souscription d'obligations en vigueur au 30 avril 2010	45
5.1 Budget administratif, par grandes catégories de dépenses, exercices 2008-13	61
5.2 Dépenses d'équipement à moyen terme, exercices 2008-13	61
5.3 Dépenses administratives indiquées dans les états financiers	63
5.4 Dépenses budgétisées par domaines de responsabilité, exercices 2008-13	63
5.5 Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par types	65

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS 76

CADRES DE DIRECTION 78

ORGANIGRAMME DU FMI 79

NOTES 80

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2010, 1 dollar était égal à 0,661762 DTS et 1 DTS à 1,51112 dollar (au 30 avril 2009, ces taux étaient de 0,667632 DTS et de 1,49783 dollar, respectivement).

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dominique Strauss-Kahn,
Directeur général et Président
du Conseil d'administration du FMI.

S'il est une chose essentielle que l'année écoulée nous a apprise, c'est que la collaboration économique dont le monde a tant bénéficié pendant la crise doit absolument se poursuivre. C'est l'une des grandes leçons à retenir : pour la première fois peut-être dans l'histoire du monde, les pays ont su se rassembler dans un esprit de solidarité pour trouver ensemble des solutions communes à des problèmes communs.

L'économie mondiale se redresse, même si nous ne sommes pas encore tout à fait sortis de la crise. Certains pays connaissent une croissance vigoureuse tandis que, dans d'autres, la reprise est beaucoup plus faible, et les risques qui pèsent sur la croissance de l'économie mondiale se sont de nouveau accentués ces derniers mois. Dans notre monde globalisé, des événements qui surviennent dans un pays peuvent avoir des répercussions bien au-delà de ses frontières. Les défis que nous devons affronter sont redoutables : il nous faut avant tout retrouver une croissance vigoureuse, durable et équilibrée, et créer des emplois. Aujourd'hui plus que jamais les dirigeants mondiaux doivent rester unis autour de leur objectif commun comme ils l'ont fait pendant la crise. Naturellement, coopération ne signifie pas uniformité : les enjeux n'étant pas les mêmes dans tous les pays, les politiques économiques doivent être choisies en conséquence.

Pendant la crise, le FMI a prôné la coopération, en s'efforçant de répondre avec efficacité aux graves difficultés auxquelles étaient confrontés les pays membres. Nous avons ainsi engagé plus de 200 milliards de dollars de prêts et injecté en outre dans le système l'équivalent en DTS de 283 milliards de dollars. Notre nouvelle ligne de crédit modulable a offert un solide filet de sécurité aux pays qui affichaient des antécédents exemplaires en matière économique. Depuis le début de la crise en 2008, nous avons triplé nos engagements de prêts concessionnels en faveur des pays à faible revenu, en les faisant bénéficier d'un taux d'intérêt zéro jusqu'à 2012. Enfin, nous avons veillé à ce que les pays bénéficiaires restent maîtres du jeu en assouplissant nos programmes de prêt, en simplifiant les conditions dont ils sont assortis et en étant attentifs aux besoins des populations les plus vulnérables dans les pays touchés par la crise.

Je crois sincèrement que nos efforts ont contribué à atténuer les effets de la crise. Dans les pays qui appliquent des programmes du FMI, les pertes de production ont été moindres par rapport aux crises antérieures et on a pu éviter les ajustements douloureux, tels que d'amples fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, observés dans le passé. Les écarts de taux ont diminué pour les pays bénéficiant d'un accord au titre de la ligne de crédit modulable. Enfin, dans la plupart des cas, y compris dans les pays à faible revenu, la politique budgétaire a permis de contrer le ralentissement de l'activité.

Pendant la période à venir, le FMI devra devenir encore plus réactif et plus efficace face aux nouveaux défis que devront affronter les pays membres. L'an dernier à Istanbul, le Comité monétaire et financier international nous a demandé de procéder à des réformes dans quatre domaines fondamentaux : la mission du FMI, son rôle de financement, la surveillance multilatérale et la gouvernance. Nous avons beaucoup progressé sur tous ces plans au cours de l'année écoulée. En ce qui concerne la surveillance, il importe que nous soyons perçus à la fois comme un interlocuteur franc et un conseiller digne de confiance. Nous devons nous concentrer davantage sur les questions ayant une dimension systémique et transnationale, afin de mettre à profit la valeur ajoutée que nous apportons véritablement. Pour ce qui est des prêts, nous examinons actuellement plusieurs possibilités de renforcer les filets de sécurité financiers à l'échelle mondiale afin d'éviter la récurrence de crises et d'atténuer les chocs systémiques. Toutes ces réformes sont en cours; elles sont le reflet des efforts que

nous déployons sans relâche pour adapter notre mission aux réalités du monde moderne.

Enfin, nous devons faire avancer la réforme des quotes-parts et de la gouvernance afin que soient mieux représentés les pays émergents et en développement dynamiques qui jouent un rôle sans cesse croissant dans l'économie mondiale. C'est là un dossier difficile et complexe, mais je suis certain que nous pourrions accomplir de nouveaux progrès d'ici à la fin de l'année. Ces réformes aideront le FMI à devenir non seulement plus légitime et véritablement représentatif, mais aussi plus utile et, surtout, plus efficace.

Je suis fier de ce que le FMI a accompli pendant l'année écoulée et je me réjouis à l'idée de continuer à travailler avec les pays membres afin d'affronter les défis qui se profilent pour l'économie mondiale.

Le *Rapport annuel* du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs de l'institution est l'un des moyens essentiels par lesquels le FMI rend compte de son action. Le Conseil d'administration, où siègent 24 administrateurs désignés par les 187 pays membres, dirige les activités du FMI, tandis que le Conseil des gouverneurs, où chaque pays membre est représenté par une personnalité de haut rang, est l'organe suprême de l'institution. Le *Rapport annuel* est publié en vertu de l'obligation qui incombe au Conseil d'administration de rendre compte de son action au Conseil des gouverneurs.

LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS



Le 29 juillet 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel* du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2010. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2011, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2010, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2010/eng/index.htm. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Thomas O'Neill, M. Ulrich Graf et M^{me} Amelia Cabal, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Dominique Strauss-Kahn

Directeur général et Président du Conseil d'administration

1 | VUE D'ENSEMBLE



1 | VUE D'ENSEMBLE

Au moment où l'exercice 2010 touchait à sa fin¹, l'économie mondiale semblait émerger de la pire récession que le monde ait connue depuis soixante ans. La reprise demeurait toutefois inégale : la croissance était très vigoureuse dans certaines économies, mais le redressement apparaissait plus timide dans d'autres, tandis que les risques baissiers s'accroissaient – et cette tendance persistait au début de l'exercice 2011. Des mesures s'imposent pour contrer ces risques et créer les conditions d'une croissance à nouveau forte et soutenue de l'économie mondiale.

Pendant tout l'exercice, le FMI est demeuré le point cardinal des efforts déployés par la communauté internationale pour replacer durablement l'économie mondiale sur une trajectoire de croissance. Il s'est employé essentiellement à fournir des conseils aux pays membres pour soutenir la reprise, renforcer le dispositif de sécurité financière à l'échelle mondiale et consolider le système financier international. Les travaux engagés pour renforcer le FMI ont avancé, en particulier la révision de sa mission, la modernisation de sa fonction de surveillance, les mesures visant à assurer sa sécurité financière et la réforme de sa structure de gouvernance. Pour ce qui est des autres domaines, la restructuration des volets «recettes» et «dépenses» du budget a été poursuivie, la politique de ressources humaines modifiée, la transparence accrue, et les actions d'information et de sensibilisation élargies.

LA SORTIE DE LA GRANDE RÉCESSION

La crise financière mondiale qui a éclaté en 2008 a eu des effets dévastateurs sur l'économie mondiale. Le crédit s'est raréfié, les échanges commerciaux se sont effondrés, les flux de capitaux se sont taris, la croissance s'est affaïssée, et le chômage a fortement augmenté. La crise est née dans plusieurs économies avancées (et, plus particulièrement, dans les secteurs financiers de ces pays), mais elle n'a pas tardé à se propager aux quatre coins de la planète.

Faisant preuve d'un esprit de coopération sans précédent, les pouvoirs publics ont réagi à la crise en prenant des mesures ambitieuses et énergiques sur les plans monétaire et budgétaire et dans le secteur financier. Ces actions concertées ont réussi à arrêter, puis à inverser la dégradation de la situation économique. Les conditions se sont ainsi améliorées sur les marchés financiers, et les premiers signes de reprise sont apparus au second semestre de 2009, la croissance commençant à monter en régime au début de 2010. Cependant, la reprise est restée modérée et inégale, les pays avancés enregistrant une croissance relativement faible tandis que l'activité redémarrait avec vigueur dans la plupart des marchés émergents et des pays à faible revenu.

La reprise se poursuit, mais des risques considérables subsistent. Il importera tout particulièrement de réduire les risques souverains, qui pourraient menacer la stabilité financière et prolonger la crise, du fait que l'endettement public s'est sensiblement alourdi. La résorption des mesures d'assouplissement monétaire, bien qu'elle soit nécessaire et déjà engagée dans les grands pays émergents et certains pays avancés, pourrait être différée dans les principaux pays avancés au profit d'un ajustement budgétaire et du retrait des aides consenties en urgence au secteur financier. La persistance d'un chômage élevé continue de poser un défi majeur qui a des conséquences à la fois macroéconomiques et sociales, et qui laisse craindre la transformation du chômage temporaire en chômage structurel. La réforme financière doit aussi faire partie des priorités des pouvoirs publics. La teneur de cette réforme est clairement définie : une amélioration quantitative et qualitative du capital et une meilleure gestion des risques de liquidité, une boîte à outils pour traiter les risques systémiques en général et les établissements trop importants pour faire faillite en particulier, et un cadre pratique de nature à faciliter les procédures de

règlement transnationales. Enfin, pour que l'économie mondiale retrouve durablement une croissance robuste, la demande doit être rééquilibrée entre les différents pays.

LE RÔLE JOUÉ PAR LE FMI POUR FAVORISER UNE REPRISE DURABLE

Pendant l'exercice 2010, le FMI a contribué de façon fondamentale au redressement de l'activité économique mondiale. Face à la crise, il a prôné l'adoption de politiques de nature à soutenir la reprise et à créer les conditions d'une croissance soutenue, en jouant en particulier un rôle essentiel lors des réunions du Groupe des Vingt (G-20), et il a apporté son concours à certains pays au moyen de vastes programmes, et notamment le recours, à titre de précaution, à la ligne de crédit modulable (LCM). Il a aussi adopté de nouvelles mesures et préconisé l'adaptation de la politique économique dans plusieurs domaines :

- **Renforcement du dispositif de sécurité financière à l'échelle mondiale.** Le FMI a accru ses ressources prêtables pendant l'exercice 2010, et il a approuvé et procédé à une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) pour injecter de la liquidité dans l'économie mondiale. Il a révisé et élargi ses facilités de crédit afin qu'elles continuent de correspondre aux besoins des pays membres pendant toute la durée de la crise et par la suite. Pour atténuer les effets particulièrement sensibles de la crise sur de nombreux pays à faible revenu, le FMI a accru sa capacité de prêt concessionnel et modifié le cadre dans lequel il effectue ce type de prêt. Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé 14 accords de financement non concessionnels, pour un montant total de 72,2 milliards de DTS, dont la majorité (52,2 milliards de DTS) en liaison avec la LCM. En outre, les engagements de prêts au titre des facilités concessionnelles en faveur des pays à faible revenu ont fortement augmenté et atteint 2,2 milliards de DTS.
- **Maintien des mesures de relance jusqu'à ce que l'on constate une reprise soutenue de la demande privée, tandis que sont élaborées, expliquées, puis engagées des stratégies crédibles de rééquilibrage à moyen terme des finances publiques, en fonction de la situation particulière de chaque pays.** Le FMI a conseillé aux pouvoirs publics d'appliquer intégralement leurs mesures de relance budgétaire, sauf dans le cas des pays confrontés à une forte hausse des primes de risque, où l'assainissement des finances publiques ne pouvait pas



Gauche Fabrication de bonbonnes de gaz de pétrole dans une usine de Cikarang, en Indonésie. **Droite** Réunion du CMFI lors de l'Assemblée annuelle 2009 au Centre des congrès d'Istanbul.

attendre. Si la situation macroéconomique évolue comme le prévoit le FMI dans son rapport sur les *Perspectives de l'économie mondiale*, la plupart des économies avancées devraient commencer à rééquilibrer leurs finances publiques en 2011. Les stratégies d'assainissement doivent être appliquées de manière à favoriser la croissance autant que possible et être accompagnées de réformes structurelles de nature à stimuler la croissance potentielle. Dans la mesure où les anticipations inflationnistes restent bien ancrées, la politique monétaire pourrait rester accommodante pendant le rééquilibrage budgétaire. Du fait que les pays émergents connaissent une reprise plus rapide que les pays avancés, ils devront être les premiers à resserrer leur politique monétaire. Pour la période à venir, le FMI conseille aux pays de donner la priorité non plus aux mesures de relance budgétaire, mais au rééquilibrage de leurs finances publiques.

- **Réformes visant à renforcer le système financier mondial.** Les estimations du FMI concernant les pertes subies par les systèmes financiers pendant la crise ont été revues à la baisse dans le courant de l'exercice 2010 tandis que la croissance redémarrait et que les marchés financiers rebondissaient, mais, dans bien des cas, les bilans des établissements financiers sont restés tendus. Dès lors, le FMI a prôné l'assainissement des bilans ainsi que la refonte de la réglementation et de la supervision du secteur financier, mesures qu'il jugeait indispensables pour réduire les risques et soutenir la croissance du crédit nécessaire à une reprise durable.
- **Rééquilibrage de la croissance mondiale.** Le FMI a conseillé aux pays qui affichaient des déficits extérieurs excessifs avant la crise de mettre en place des plans de rééquilibrage de leurs

finances publiques pour préserver la confiance des investisseurs, de manière, là aussi, à favoriser autant que possible la croissance. Il incomberait alors aux pays qui enregistrent des excédents courants excessifs de stimuler la demande mondiale en faisant en sorte que leur croissance soit davantage tirée par la demande intérieure que par les exportations. Les monnaies des pays à déficits excessifs se dépréciant, il s'ensuit que celles des pays excédentaires doivent s'apprécier. Le FMI préconise que le rééquilibrage soit étayé par une réforme du secteur financier et par des politiques structurelles appropriées tant dans les pays excédentaires que dans les pays déficitaires.

- **Renforcement des capacités.** La crise a accru l'importance de l'assistance technique du FMI en tant que moyen pour les pays membres de se doter des capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines. Le FMI a répondu immédiatement aux besoins croissants dans ce domaine, en fournissant une assistance technique à plusieurs pays, en particulier pour les aider à faire face aux conséquences macroéconomiques de la crise.

RENFORCEMENT DU FMI EN PRÉVISION DES DÉFIS À VENIR

Alors que se terminait l'exercice 2010, des risques considérables continuaient de peser sur la reprise et semblaient devoir persister pendant un certain temps encore. Des efforts particuliers ont donc été déployés en cours d'exercice pour renforcer le FMI afin qu'il soit tout à fait prêt à assumer son rôle évolutif au sein de l'économie mondiale. Lors de l'Assemblée annuelle d'Istanbul en octobre 2009, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a fixé les grandes priorités de l'institution pour la période à venir :

- réviser la mission de l'institution de manière à ce qu'elle englobe l'ensemble des politiques macroéconomiques et des politiques touchant au secteur financier qui influent sur la stabilité mondiale;
- continuer de renforcer la capacité financière de l'institution, pour aider les pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements, dus notamment à l'instabilité financière, et réduire le besoin qu'ils ressentent d'accumuler des réserves excessives;
- recentrer la surveillance multilatérale et mieux l'intégrer à la surveillance bilatérale, et renforcer encore la surveillance transnationale, régionale et multilatérale;
- réformer la gouvernance du FMI, afin d'accroître la légitimité et l'efficacité de l'institution.

Révision de la mission du FMI

Lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2009, le CMFI a invité le FMI à «réexaminer sa mission de manière à y inclure l'ensemble des politiques macroéconomiques et financières qui influent sur la stabilité mondiale», et à lui remettre un rapport à ce sujet d'ici à l'Assemblée annuelle de 2010. La surveillance, les questions de financement et la stabilité du système monétaire international – domaines qui relèvent de la mission statutaire du FMI – sont devenues les principaux thèmes des études réalisées par les services de l'institution ainsi que des débats du Conseil d'administration pendant les derniers mois de l'exercice 2010 et le sont restés pendant l'exercice en cours.

Financement pour le XXI^e siècle

Les ressources du FMI

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration s'est employé en particulier à faire en sorte que le FMI dispose de ressources suffisantes pour répondre aux demandes potentielles. Conformément aux objectifs énoncés par les dirigeants du G-20 en avril 2009 et approuvés ensuite par le CMFI, le FMI a pris de façon rapide et résolue des dispositions pour évaluer les ressources dont il disposait et faire en sorte qu'elles restent à la hauteur des besoins des pays membres. Des entretiens ont été engagés durant le premier semestre de 2009² avec plusieurs pays membres en vue de la conclusion éventuelle de nouveaux accords d'emprunt bilatéraux, et quinze de ces accords ont été signés et sont entrés en vigueur pendant l'exercice 2010. Dans le cadre d'un dispositif d'émission obligatoire réservé aux pays membres et aux banques centrales et approuvé par le Conseil d'administration pendant l'exercice, trois accords bilatéraux prévoyant la souscription d'obligations du FMI ont aussi été signés et sont entrés en vigueur. Les ressources empruntées par le biais de ces divers accords ont été utilisées pour la première fois en juillet 2009.

En même temps que les accords d'emprunt bilatéraux étaient mis en place pour fournir rapidement des financements supplémentaires en cas de crise, le FMI a pris des dispositions pour accroître de façon plus permanente les ressources qu'il peut prêter. En novembre 2009, les participants existants et potentiels aux Nouveaux Accords d'emprunt (NAE)³ du FMI se sont entendus pour élargir et assouplir ces accords. Le Conseil d'administration a ensuite adopté une décision portant les NAE à 367,5 milliards de DTS (environ 550 milliards de dollars,

au taux de change en fin d'exercice) et ajoutant treize nouveaux participants, notamment plusieurs pays émergents. Lors de discussions ultérieures sur l'adéquation et la composition des ressources prêtables du FMI, les administrateurs ont souligné que, en dépit du montant élevé des ressources disponibles au titre des NAE, le FMI était et devait rester une institution fondée sur un système de quotes-parts, et la plupart d'entre eux ont exprimé l'avis qu'il était hautement souhaitable d'accroître les quotes-parts de manière à ce que le FMI ait assez de ressources pour répondre aux besoins des pays membres dans la plupart des cas.

Le financement pour les pays membres

Tout en veillant à disposer de ressources suffisantes, le FMI a consacré des efforts considérables pendant l'exercice à affiner sa panoplie d'instruments de prêt pour pouvoir répondre aux besoins des pays membres pendant la crise et par la suite. À la fin de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a approuvé une refonte du cadre de l'aide non concessionnelle du FMI et, durant l'exercice 2010, il a examiné plusieurs avant-projets de nouvelles modifications, notamment 1) des aménagements de la LCM, en particulier l'extension de la durée de l'aide consentie, une meilleure prévisibilité des critères d'admissibilité et la suppression du plafonnement informel des concours; 2) la création d'une ligne de crédit préventive (LCP) pour les pays qui ne sont pas admissibles au bénéfice de la LCM mais qui mènent de bonnes politiques économiques; et 3) la mise au point d'un mécanisme par lequel le FMI pourrait offrir des lignes de liquidité aux pays dont les politiques peuvent avoir des effets sur l'ensemble du système. Il est aussi prévu

d'approfondir la réflexion sur le renforcement des liens avec les arrangements financiers régionaux.

Poursuivant le travail entamé pendant l'exercice 2009 avec la réforme du financement non concessionnel, le Conseil d'administration a approuvé pendant l'exercice 2010 une réforme de la structure, de la conditionnalité et des conditions financières des facilités de financement concessionnel du FMI destinées aux pays à faible revenu. Un nouveau fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (le FRPC ou le fonds fiduciaire RPC) a été créé pour remplacer et élargir, à compter de janvier 2010, le compte de fiducie FRPC-FCE (facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et facilité de protection contre les chocs exogènes). Avec son nouvel arsenal d'instruments de prêt, le FMI a plus que doublé son aide financière aux pays à faible revenu. Sa capacité de prêt concessionnel devrait atteindre 17 milliards de dollars d'ici à 2014, dont 8 milliards de dollars pendant les deux premières années.

Modernisation de la surveillance exercée par le FMI

La crise mondiale a mis en évidence la nécessité de moderniser la surveillance exercée par le FMI de manière à ce qu'elle prenne dûment en compte les conséquences transnationales des politiques et des événements économiques nationaux ainsi que le rôle central du secteur financier dans la vie économique. Le Conseil d'administration a examiné un certain nombre de propositions allant dans ce sens, pour notamment :

- accorder une plus grande attention aux retombées externes de la politique et de la conjoncture économiques des pays



Gauche Un pêcheur fait sécher son poisson en plein air sur la péninsule du Cap Maclear, au Malawi. **Droite** Réunion du CMFI lors des réunions du printemps 2010, au siège du FMI à Washington.

lorsqu'elles influent sur la stabilité de l'ensemble du système mondial, de manière à faire le lien entre les dimensions multilatérales et bilatérales;

- engager, le cas échéant, de nouvelles consultations multilatérales pour encourager la collaboration et les actions collectives dans des domaines particuliers sans empiéter sur les mécanismes existants (par exemple le processus d'évaluation mutuelle des pays du G-20) et intensifier le dialogue avec les groupes de pays existants;
- renforcer la surveillance du secteur financier en recensant les interconnexions à travers les frontières et entre secteurs ainsi que les canaux de transmission de l'instabilité macro-financière, en complétant les données relatives au secteur financier et en collaborant avec les principales instances chargées de veiller à la stabilité financière.

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a aussi réexaminé le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et l'a renforcé de plusieurs manières. Il a été convenu que ce programme serait d'autant plus utile que son application serait étendue et que les évaluations seraient recentrées et effectuées plus fréquemment.

Toujours soucieux d'améliorer la coordination avec les autres organisations internationales, ce que le Directeur général considère comme une priorité, le FMI a redoublé d'efforts pendant l'exercice 2010 pour collaborer avec d'autres instances internationales dans les domaines liés à ses activités de surveillance. En septembre 2009, il a été invité à participer au proces-

sus d'évaluation mutuelle des pays du G-20, qui repose sur le principe que la coordination des politiques économiques peut relancer la croissance mondiale de façon durable et équilibrée. Le FMI a ainsi été invité à étudier comment s'articulent entre eux les cadres de politique économique nationaux et régionaux au sein du G-20 et à examiner les politiques économiques menées par les différents pays du G-20 afin de déterminer si, collectivement, elles contribuent à une croissance durable et équilibrée de l'économie mondiale. Avec le Conseil de stabilité financière (CSF), le FMI a aussi mis en place un exercice semestriel d'alerte avancée pour évaluer les risques que feraient peser sur l'économie mondiale des événements qui, bien qu'improbables, auraient de graves répercussions s'ils se produisaient, et recenser les différents moyens de circonscrire ces risques.

La crise a montré que les insuffisances de la collecte de données avaient empêché d'identifier et de mesurer les facteurs de vulnérabilité. Elle a ainsi fait prendre conscience de l'importance que revêtent pour la surveillance et la conduite de la politique économique l'accès à des données de bonne qualité ainsi qu'une analyse solide de ces données. Travaillant de façon concertée pendant l'exercice, le FMI et le CSF ont mené de vastes consultations auprès des utilisateurs officiels des données économiques et financières dans les pays du G-20 et d'autres institutions internationales, puis ils ont formulé des recommandations pour remédier aux principales déficiences révélées par la crise dans ce domaine. Conformément à l'une de ces recommandations, le FMI a créé un site Internet public donnant accès à une base de données qui regroupe les indicateurs de solidité financière (ISF) d'un certain nombre de pays, de manière à améliorer la diffusion internationale de ces indicateurs.

Réforme de la gouvernance du FMI

À la fin de l'exercice 2010, la dernière en date des réformes des quotes-parts du FMI, qui a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en avril 2008, n'avait toujours pas recueilli un nombre suffisant de voix pour être ratifiée. Cette réforme vise, entre autres objectifs, à accroître la part des voix attribuées aux pays émergents dynamiques et à renforcer la participation des pays à faible revenu. Dans son communiqué d'avril 2010, le CMFI engage les pays membres à approuver promptement cette réforme. Les travaux sur la réforme complémentaire des quotes-parts ont commencé pendant l'exercice 2010 dans le contexte de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts, qui doit être achevée avant janvier 2011. Dans son communiqué d'octobre 2009, le CMFI se déclare favorable à ce qu'au moins 5 % du total des quotes-parts soient transférés des pays surreprésentés aux pays émergents et en développement dynamiques qui sont sous-représentés, en utilisant la formule actuelle de calcul des quotes-parts comme point de départ. Il se dit aussi déterminé à préserver la part des pays membres les plus pauvres dans le total des voix attribuées.

Le CMFI ayant demandé un rapport sur la gouvernance au FMI, le Conseil d'administration s'est réuni en juillet 2009 pour engager la réflexion sur les principaux aspects de cette question et les diverses possibilités de réforme, sur la base de plusieurs rapports et de consultations avec la société civile. Le Conseil d'administration a remis son «Rapport au CMFI sur la réforme de la gouvernance du FMI» avant l'Assemblée annuelle d'octobre 2009, au cours de laquelle le CMFI a rappelé l'importance que revêt la réforme de la gouvernance pour la légitimité et l'efficacité du FMI. Par la suite, le Conseil d'administration a mené une réflexion sur la taille du FMI (dans le contexte de la Quatorzième Révision générale des quotes-parts), les réformes à apporter éventuellement au fonctionnement du CMFI, l'opportunité de passer à un système où tous les administrateurs seraient élus et le mode de sélection de la direction du FMI.

FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

Pendant l'exercice 2010, le FMI a continué d'appliquer un programme de réformes internes approuvées par le Conseil d'administration en 2008 en vue de restructurer à la fois les recettes et les dépenses du FMI. En ce qui concerne les recettes, un des éléments clés des réformes consistait à vendre une quantité limitée de l'or du FMI, afin de permettre à l'institution d'adopter un nouveau modèle de financement et de compléter

les ressources dont elle dispose pour accorder des prêts concessionnels. Après approbation du Conseil d'administration en septembre 2009, de l'or a été vendu à trois banques centrales en octobre et novembre 2009, et les ventes sur le marché ont commencé en février 2010. En ce qui concerne les dépenses, des progrès sensibles ont été accomplis dans la voie d'une réduction permanente des dépenses et des postes au sein de l'institution.

Dans le domaine des ressources humaines, la restructuration de 2008 a conduit à un nombre plus élevé que prévu de départs volontaires au moment même où le travail lié à la crise nécessitait le recrutement à titre temporaire de personnel supplémentaire. Après une phase initiale de redéploiement interne, une vaste campagne de recrutement externe a été lancée qui a débordé sur l'exercice 2010. Les efforts de recrutement qui étaient centrés sur les régions sous-représentées, conformément au souci constant du FMI de promouvoir la diversité en son sein, ont produit des résultats encourageants mais contrastés, qui ont amené le FMI à instituer un «bilan diversité» comme moyen transparent de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs de diversité. Des réformes ont aussi été engagées pour favoriser une culture positive axée sur les résultats et mettre en place des mécanismes permettant de récompenser les employés les plus performants et d'ouvrir des possibilités d'avancement.

Poursuivant les efforts qu'il déploie depuis une dizaine d'années pour améliorer la transparence de ses activités, le FMI a engagé pendant l'exercice de nouvelles réformes dans ce sens. Le Conseil d'administration a ainsi approuvé le principe du «consentement par défaut d'opposition» pour la publication des documents relatifs aux pays et des documents concernant les intentions des pays en matière de politique économique, et il a réduit le délai de latence qui doit s'écouler avant que les documents archivés puissent être rendus publics.

Face à la crise mondiale, le FMI a développé et intensifié ses initiatives d'information, comme de nombreux autres aspects de ses activités. Des administrateurs et des membres de l'équipe de direction ont ainsi multiplié les visites dans les pays membres, en particulier dans un grand nombre de pays à faible revenu. Lors de l'Assemblée annuelle de 2009 à Istanbul, les actions d'information destinées aux acteurs économiques du monde entier ont notamment pris la forme d'un Forum pour la société civile, au cours duquel ont pu dialoguer des hauts fonctionnaires de la Banque mondiale et du FMI, des représentants de la société civile et des responsables politiques, entre autres participants.

2 | ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS



Durement éprouvée par la profonde crise financière qui a suivi la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 et entraîné un recul de $\frac{1}{2}$ % de la production mondiale en 2009, l'économie mondiale a connu une succession de hauts et de bas au cours de l'année écoulée⁴.

Les effets de la crise ont été particulièrement prononcés dans les pays avancés, qui ont subi une grave pénurie de crédit, une dégradation des bilans et une hausse du chômage. Dans ces pays, la production s'est contractée de $3\frac{1}{4}$ % en 2009. La crise s'est propagée rapidement dans le monde à travers plusieurs canaux : l'effondrement des échanges commerciaux, le tarissement des flux de capitaux et la baisse des envois de fonds des travailleurs expatriés. Le calme revenu, il était manifeste que plusieurs pays émergents et à faible revenu avaient été durement touchés par la crise mondiale, la pire depuis plus de soixante ans.

Faisant preuve d'un esprit de coopération sans précédent, les pouvoirs publics ont réagi à la crise par des mesures ambitieuses et énergiques. Sur le plan monétaire, ils ont abaissé les taux d'intérêt jusqu'à des niveaux proches de zéro et pris des mesures inhabituelles. Les banques centrales ont coopéré en procédant à des réductions concertées des taux d'intérêt et en recourant aux accords de crédit réciproque. En matière budgétaire, les pays ont opté pour une politique anticyclique en s'accommodant de l'augmentation des déficits engendrée par la récession et en l'accentuant par des mesures de relance budgétaire. Globalement, les principaux pays avancés et émergents ont pris des mesures de relance équivalant à 2 % du PIB en 2009, dont l'efficacité a été due en grande partie à l'effort même de coordination. Les pays ont aussi pris des dispositions pour soutenir le système financier, notamment par des achats d'actifs, l'injection de capital et divers type de garanties.

Ces mesures ont porté leurs fruits. Une reprise s'est amorcée au second semestre de 2009, puis est montée en régime au début de 2010, mais le regain de volatilité des marchés financiers en mai 2010 a une nouvelle fois mis en doute la durabilité du redressement. La croissance mondiale devrait atteindre $4\frac{1}{2}$ % en 2010 et $4\frac{1}{4}$ % en 2011, même si la reprise ne s'opère pas partout au même rythme : elle est timide dans de nombreux pays avancés, plus ferme ailleurs. Parmi les pays avancés, les États-Unis connaissent une croissance plus rapide que l'Europe et le Japon. En ce qui concerne les pays émergents et à faible revenu, ce sont les pays émergents d'Asie qui ouvrent la voie, distançant un grand nombre de pays émergents d'Europe et de la Communauté des États indépendants. La croissance des pays avancés devrait être de $2\frac{1}{2}$ % en 2010 et 2011, alors que, dans les pays émergents et en développement, elle devrait atteindre $6\frac{3}{4}$ % en 2010 et $6\frac{1}{2}$ % en 2011, après une progression modeste de $2\frac{1}{2}$ % en 2009.

On peut s'attendre à ce que la reprise reste inégale. La rapidité avec laquelle l'activité a redémarré dans les pays émergents et en développement tient au fait que ces pays ont abordé la crise dans une situation plus favorable : dans bien des cas, leur secteur financier était solide, et ils avaient mené des politiques budgétaires prudentes, ce qui leur a permis de soutenir l'activité pendant le ralentissement. En revanche, dans de nombreux pays avancés, la croissance a été freinée par les dégâts durables causés au secteur financier et aux bilans des ménages. Dans ces régions, la reprise sera plus lente que par le passé.

Après une paralysie totale, les marchés financiers ont eux aussi commencé à se réveiller. Les risques d'instabilité financière à l'échelle mondiale ont considérablement diminué, mais la stabilité n'est pas encore assurée. Le FMI a ramené de 2.800 milliards de dollars à 2.300 milliards son estimation des dépréciations bancaires jusqu'à fin 2010. Mais, si la situation globale s'améliore, des problèmes subsistent par endroits, et les banques continuent de se heurter à des difficultés considérables : un montant élevé de financements à court terme devra être refinancé au cours des deux prochaines années, elles devront mobiliser plus de fonds propres de meilleure qualité, et leurs pertes n'ont pas encore été entièrement répercutées. Dans cette conjoncture, la reprise du crédit privé sera probablement timide vu la faiblesse de la demande et les contraintes qui pèsent sur l'offre. Ce sont vraisemblablement les petites et moyennes entreprises qui pâtiront le plus du resserrement du crédit.

Malgré le redressement de l'activité dans le monde, des incertitudes considérables demeurent, compte tenu en particulier de la fragilité budgétaire des pays avancés. Il est clair que les risques baissiers se sont accentués, les risques souverains pourraient menacer la stabilité financière et prolonger la crise, et les marchés sont de plus en plus perturbés par l'ampleur de l'assainissement budgétaire qui s'annonce dans certains pays. Cette perte de confiance a déjà des effets graves et le risque de contagion éclipsé la reprise, surtout en Europe. Dans un grand nombre de pays avancés, la marge de manœuvre économique est désormais plus restreinte, voire, pour certains d'entre eux, inexistante, laissant la reprise fragile à la merci de nouveaux chocs.

Pendant la période à venir, il importera en particulier de réduire les facteurs de vulnérabilité souveraine. Les politiques budgétaires mises en œuvre ont bien permis d'atténuer les effets de la chute brutale de la demande privée et d'empêcher ainsi une récession bien plus prononcée, mais la dette publique a considérablement augmenté. Ainsi, le ratio dette/

PIB des pays avancés devrait dépasser 100 % d'ici à 2014, soit 35 points de plus qu'avant la crise. Pour l'essentiel, cette hausse est due à l'effondrement de l'activité, les mesures de relance discrétionnaires y ayant contribué dans une proportion relativement plus faible. Les pays en forte croissance et ceux qui subissent la pression des marchés financiers devraient commencer à resserrer leur politique budgétaire. La plupart des pays avancés n'ont pas eu à le faire en 2010, mais ils devraient s'engager à appliquer des plans d'ajustement crédibles. Si la reprise se poursuit comme le laissent entrevoir les projections, ils devraient entamer le rééquilibrage de leurs finances publiques en 2011, conformément aux conseils du FMI, qui préconise de plus en plus de privilégier l'assainissement budgétaire plutôt que les mesures de relance. Face aux pressions démographiques qui se profilent dans les pays avancés et qui ajoutent aux difficultés budgétaires à moyen terme, la réforme des systèmes de prestations sociales doit être considérée comme une priorité.

L'ajustement budgétaire doit aller de pair avec des mesures de nature à stimuler la croissance. Les politiques structurelles visant à donner un coup de fouet à l'activité économique, à rendre plus efficace le marché du travail et à rehausser la productivité ont un rôle important à jouer dans de nombreux pays avancés.

Il conviendra aussi de mettre fin à la politique monétaire accommodante. Dans les principaux pays avancés, le resserrement de la politique monétaire peut être mis en veilleuse au profit de l'ajustement budgétaire et du retrait des aides accordées en urgence au secteur financier, d'autant plus que les anticipations inflationnistes restent bien ancrées et que l'utilisation des capacités est encore faible. Mais, dans les grands pays émergents et dans certains pays avancés où la reprise est plus marquée, les banques centrales ont déjà commencé à durcir leur politique monétaire. Dans certains pays émergents, l'excédent de capacité de certains secteurs et la dégradation de la qualité du crédit signalent qu'il est temps de restreindre le crédit.

Le caractère inégal de la reprise mondiale complique la tâche des pouvoirs publics dans la mesure où le retour à une croissance vigoureuse, équilibrée et durable se heurte à des obstacles différents suivant les pays et les régions. Ainsi, l'une des principales difficultés réside dans le fait que les pays où la reprise est plus rapide resserrent leur politique monétaire, alors que, dans les pays avancés, les taux d'intérêt devront rester bas pendant un certain temps encore. Ce manque de synchronisation produit des effets secondaires intempestifs, dont l'afflux massif de capitaux dans les pays émergents. Si

l'on peut se féliciter de cette reprise des flux de capitaux, car elle témoigne des bonnes perspectives de croissance de ces économies, les décideurs doivent néanmoins être conscients qu'ils pourraient conduire à une surappréciation de la monnaie, à la formation de bulles des prix d'actifs et à l'instabilité financière. Jusqu'à présent, on ne décèle aucune bulle à l'échelle de tout le système, mais il existe des pôles de fébrilité et les risques pourraient s'accumuler.

Dans les pays émergents dont le compte courant est trop fortement excédentaire, il convient que le resserrement monétaire soit accompagné d'une appréciation du taux de change effectif nominal pour contrer l'accentuation des pressions de la demande excédentaire. En revanche, dans les autres pays émergents, le durcissement de la politique monétaire pourrait être compliqué, car il aurait pour effet d'attirer davantage de capitaux. En plus d'entraîner une appréciation de la monnaie et de compromettre la compétitivité, cela encouragerait la formation de bulles de prix d'actifs et menacerait la stabilité financière. Les pays ont plusieurs instruments à leur disposition pour faire face à l'afflux excessif de capitaux : resserrement budgétaire, accumulation limitée de réserves, mesures macroprudentielles et, dans certaines circonstances, contrôle des flux de capitaux si cela est jugé nécessaire.

La persistance d'un chômage élevé reste un problème primordial pour les pouvoirs publics. Il est difficile de déclarer que la crise est terminée quand tant de personnes dans de si nombreux pays ne peuvent pas trouver d'emploi. Dans les pays avancés, le chômage devrait rester proche de 9 % jusqu'à fin 2011 et ne diminuer que lentement par la suite. Le chômage demeure aussi endémique dans de nombreux pays en développement. Outre ses implications macroéconomiques, un niveau de chômage élevé pose de graves problèmes sociaux. Il est à craindre en particulier que le chômage temporaire ne devienne structurel. La persistance d'un chômage élevé pendant une période prolongée pourrait aussi accentuer la menace protectionniste. Des mesures ciblées pourraient limiter les conséquences dommageables du chômage : un niveau suffisant d'allocation-chômage est indispensable pour préserver la confiance des ménages, protéger leurs revenus et éviter une forte aggravation de la pauvreté. L'éducation et les programmes de formation peuvent faciliter la réintégration des chômeurs dans la vie active et améliorer leurs qualifications.

La réforme financière doit aussi figurer parmi les grandes priorités des pouvoirs publics, d'autant plus que les dysfonc-

tionnements observés dans ce domaine et les carences de la réglementation et de la supervision ont largement contribué à la crise. Pour promouvoir la stabilité financière, il est impératif de démanteler rapidement les établissements financiers qui ne sont pas viables et de restructurer ceux qui ont un avenir commercial. Le fait que des établissements trop grands pour faire faillite continuent d'exister représente un risque, car ces établissements pourraient utiliser leur avantage financier pour s'étendre encore.

Les principaux éléments de la réforme réglementaire sont bien connus : renforcement qualitatif et quantitatif du capital des banques et amélioration de la gestion des risques de liquidité, mise en place d'instruments pour faire face aux risques systémiques en général et aux risques présentés par les établissements trop importants pour faire faillite en particulier, et élaboration d'un dispositif pour faciliter les procédures de règlement transnationales. Les décideurs doivent trouver un juste équilibre entre l'exigence de sûreté du système financier et la nécessité d'en préserver le caractère novateur et l'efficacité. L'inaction pourrait compromettre la reprise, perpétuer le problème de l'aléa moral et accroître le risque que des pays fassent cavalier seul plutôt que de rechercher une solution concertée. L'application des règles importe autant que les règles elles-mêmes; aussi convient-il d'améliorer la supervision en faisant en sorte qu'elle intervienne davantage en amont. Si la réforme réglementaire n'est pas accompagnée d'une meilleure supervision, elle sera inopérante.

Pour que l'économie mondiale retrouve une croissance vigoureuse et durable, il faut rééquilibrer la demande au niveau international. Les pays qui affichaient des déficits extérieurs excessifs avant la crise doivent assainir leurs finances publiques en évitant de brider la croissance potentielle et la demande. Il incombe dès lors aux pays qui enregistrent des excédents courants excessifs de stimuler la demande mondiale. Tandis que, anticipant une diminution des revenus, les pays déficitaires accroissent leur épargne, les pays excédentaires devront faire en sorte que leur croissance soit davantage tirée par la demande interne que par les exportations, ce qu'ils peuvent faire en consacrant des dépenses aux dispositifs de protection sociale et à l'amélioration des infrastructures. Les monnaies des pays fortement déficitaires se dépréciant, il s'ensuit que celles des pays excédentaires doivent s'apprécier. Le rééquilibrage doit être étayé par une réforme du secteur financier et par des politiques structurelles appropriées tant dans les pays excédentaires que dans les pays déficitaires.

3 | ŒUVRER POUR UNE REPRISE MONDIALE DURABLE



3 | ŒUVRER POUR UNE REPRISE MONDIALE DURABLE

L'économie mondiale a connu une période d'instabilité financière sans précédent en 2008 et 2009, qui s'est accompagnée de la récession économique et de l'effondrement des échanges les plus graves depuis de nombreuses décennies. Le FMI a joué un rôle décisif en aidant ses membres à gérer les situations d'urgence nées de la crise et à modeler un nouveau système financier mondial renforcé.

En 2010, le FMI a entrepris de consolider le filet de sécurité financière mondiale, en augmentant sa capacité de prêt et en approuvant une allocation générale de DTS pour injecter dans l'économie mondiale des liquidités dont elle avait fortement besoin. Ses engagements de prêt ont atteint le niveau record d'environ 175 milliards de dollars, avec une forte hausse des financements concessionnels en faveur des pays à faible revenu. Il a également restructuré et élargi ses mécanismes de financement pour qu'ils s'adaptent aussi vite que possible aux besoins des pays membres, pendant et après la crise. Conscient de l'impact particulier qu'a eu la crise sur les pays à faible revenu et du fait qu'elle pouvait réduire à néant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le FMI a pris des dispositions pour augmenter sa capacité d'accorder des prêts concessionnels et réaménagé le cadre régissant ce type d'aide, y compris les critères d'admissibilité (encadrés 4.2 et 4.4). Il a opté pour un suivi plus étroit de l'économie mondiale, en évaluant à intervalles réguliers les mesures déjà prises et les mesures à prendre pour ramener la stabilité macroéconomique et financière, et en réexaminant aussi ses conseils de politique économique pour qu'ils apportent des réponses plus pertinentes aux questions soulevées par la crise. Le FMI a également recentré ses activités de surveillance afin d'en accroître l'efficacité, la franchise, l'indépendance et l'impartialité.

Tout en se concentrant sur les mesures à prendre face à la crise et en atténuer les effets sur ses membres, le FMI s'est lancé dans un travail d'évaluation exhaustif et intensif pour déterminer ce qu'il faudrait faire une fois la crise terminée, notamment redéfinir son propre rôle dans l'économie mondiale et dans la prévention des crises à l'avenir. L'exercice d'alerte avancée conduit conjointement avec le Conseil de stabilité financière (CSF) a été développé et affiné, et le FMI s'est aussi efforcé d'intégrer davantage les analyses internationales et le suivi des secteurs financiers dans ses activités de surveillance. Une assistance technique intensive a aussi été fournie dans un certain nombre de domaines essentiels pour contrer la crise et soutenir la reprise; enfin, le FMI a pris des dispositions pour améliorer l'obtention d'informations en identifiant les lacunes révélées par la crise dans ce domaine et en y remédiant.

SOUTIEN FINANCIER À LA REPRISE

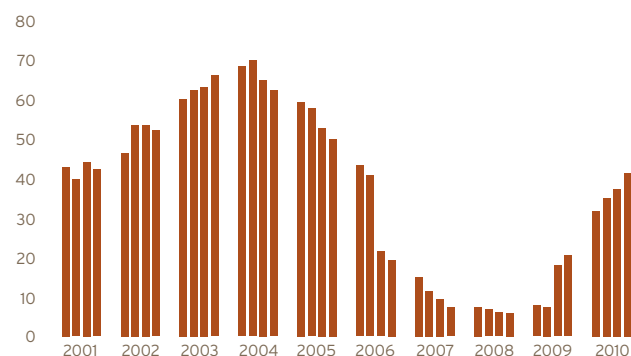
Il est apparu très tôt que les ressources du FMI devraient être considérablement augmentées pour que l'institution soit à même de répondre convenablement aux besoins potentiels de ses membres. Dans le cadre d'un plan plus large destiné à faire face à la crise financière et économique mondiale – plan adopté à Londres en avril 2009 lors du Sommet du G-20 et appuyé par le Comité monétaire et financier international (CMFI) –, il a été convenu de porter la capacité de crédit du FMI à 750 milliards de dollars. L'opération serait réalisée grâce à une contribution immédiate des membres à hauteur de 250 milliards de dollars, qui serait incorporée ultérieurement à de Nouveaux Accords d'emprunt (NAE) plus larges et plus souples, le volume de ressources supplémentaires atteignant ainsi 500 milliards de dollars. L'augmentation immédiate des ressources a été opérée par le biais d'accords bilatéraux de prêt et de souscription d'obligations conclus avec divers pays membres. En avril 2010, le Conseil d'administration a approuvé un élargissement des NAE (voir «Des moyens suffisants pour le travail du FMI», au chapitre 4). Le surcroît de ressources promis au titre de ce projet d'élargissement des NAE avoisine 367,5 milliards de DTS (soit environ 550 milliards de dollars au taux de change en vigueur à la fin d'avril 2010), ce qui est sensiblement supérieur à l'augmentation envisagée de 500 milliards de dollars. La capacité du FMI à accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu a aussi été doublée, et il est envisagé d'utiliser à cet effet les bénéfiques excédentaires qui pourraient résulter des ventes d'or.

Financements non concessionnels

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration du FMI a approuvé 14 accords, pour un montant total de 72,2 milliards de DTS. Pour l'essentiel (52,2 milliards), les montants engagés l'ont été sous forme de lignes de crédit modulables pour le Mexique, la Pologne et la Colombie. Deux autres accords ont été passés au titre du mécanisme élargi de crédit (Seychelles et Moldova)⁵, deux étaient des accords de confirmation de montant exceptionnel (Roumanie et Sri Lanka) et un autre, conclu à titre de précaution, était assorti d'un plafond d'accès normal (El Salvador). L'augmentation des accords précédemment approuvés a porté les engagements totaux à 77,6 milliards de DTS pour l'exercice 2010. Au total, à la fin d'avril 2010, les achats au compte des ressources générales (CRG) se chiffraient à 21,1 milliards de DTS et les rachats à 275,0 milliards. Un accord de confirmation de 26,4 milliards de DTS (30 milliards d'euros) en faveur de la Grèce, pays frappé par la crise économique à la fin de l'exercice 2010 (encadré 3.1), a été approuvé au début du nouvel exercice financier et ne figure donc pas dans les statistiques sur les financements pour l'exercice 2010.

Graphique 3.1

Encours des prêts ordinaires, exercices 2001-10
(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Le tableau 3.1 fournit des informations générales sur les facilités de financement du FMI, tandis que le tableau 3.2 et le graphique 3.1 présentent en détail les accords approuvés durant l'exercice; le graphique 3.2 donne des informations sur l'encours des prêts octroyés au cours des dix dernières années.

Soutien aux pays émergents

Dès le tout début de la crise économique mondiale, le FMI a engagé un processus de réforme de ses modalités de prêt pour les pays à court de liquidités en devises, l'objectif étant de créer différentes catégories de prêt pour répondre aux besoins très divers de ses 187 pays membres. Créée en 2009, la ligne de crédit modulable (LCM) s'adresse aux pays dont la politique économique repose sur des bases très solides et qui ont de bons antécédents en matière de résultats économiques, mais qui réclament de plus en plus des financements pour prévenir les crises et en atténuer les effets si elles se produisent. Une LCM garantit aux pays admissibles de pouvoir tirer d'emblée un montant élevé, non plafonné, sur les ressources du FMI, sans conditionnalité *ex post*. Ils peuvent traiter leur ligne de crédit comme un instrument de précaution ou demander un tirage à tout moment pendant la durée de l'accord. Ils peuvent aussi demander la signature d'accords subséquents au titre de la LCM. Si un pays décide de tirer sur sa ligne de crédit, il a entre 3¼ ans et 5 ans pour rembourser. Le coût d'un emprunt au titre de la LCM est le même que celui d'un financement dans le cadre d'un accord de confirmation classique et varie en fonction du montant et de l'échéance⁶ (voir tableau 3.1 pour plus d'informations sur les modalités de remboursement – taux de commission et durée – dans les programmes du FMI).

Tableau 3.1**Facilités et mécanismes de financement du FMI**

Facilité ou mécanisme (année d'adoption)	But	Conditions	Échelonnement et suivi ¹
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT²			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit modulable (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à mi-parcours pour les accords d'un an.
Mécanisme élargi de crédit (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de trois ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Aide d'urgence	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus.
1. Catastrophes naturelles (1962)	À des catastrophes naturelles.	Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements.	
2. Pays sortant d'un conflit (1995)	Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Renforcer en priorité les capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord au titre du fonds fiduciaire RPC.	
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU RELEVANT DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE			
Facilité élargie de crédit (FEC) (2010) ⁵	Aide à long terme aux pays qui ont de grandes difficultés de balance des paiements de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté.	Adopter un programme FEC triennal reposant sur un DSRP préparé par le pays selon un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de crédit de confirmation (FCC) (2010)	Aide de «type accord de confirmation» pour les besoins immédiats de balance des paiements et à titre de précaution.	Adopter un programme de 12 à 24 mois. Remplace la composante «à accès élevé» de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE) et fournit une aide dans des situations très diverses.	
Facilité de crédit rapide (FCR) (2010)	Aide décaissée rapidement en cas de besoin urgent de balance des paiements consécutif à un choc externe ou à une catastrophe naturelle lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas nécessaire ou réalisable.	Aucun programme prévoyant des revues ou une conditionnalité <i>ex post</i> n'est nécessaire. Remplace la composante «à accès rapide» de la FCE et une composante bonifiée de l'aide accordée en urgence en cas de catastrophe naturelle et après un conflit.	En principe, un décaissement unique.

1 Sauf dans le cas du fonds fiduciaire RPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI – ou en DTS (voir l'encadré 3.2) – et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays. Les prêts concessionnels au titre de la FEC, de la FCC et de la FCR sont financés par un fonds fiduciaire distinct (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance).

2 Le taux de commission sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS assorti d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable (au prorata pour les accords de 6 mois à ce titre) ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

Limites d'accès ¹	Modalités de rachat (remboursement)		
	Commissions ²	Délais des rachats (années)	Échelonnement
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼-5	Rachats trimestriels
Pas de plafond préétabli.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans) ⁴ .	4½-10	Rachats semestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés, à concurrence de 50 %, peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.	Taux de commission; cependant ce taux peut être bonifié et ramené à 0,5 % par an, sous réserve que des ressources soient disponibles à cet effet.	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % (du 7/1/2010 à fin 2011)	5½-10	Rachats semestriels
Annuelles : 100 % de la quote-part; cumulatives : 300 % de la quote-part.	0 % (du 7/1/2010 à fin 2011)	4-8	Rachats semestriels
Annuelles : 25 % (à concurrence de 50 %) de la quote-part; cumulatives : 75 % (à concurrence de 100 %) de la quote-part.	0 % (du 7/1/2010 à fin 2011)	5½-10	Décaissement en une seule fois (deux décaissements au maximum par période de 12 mois).

³ Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

⁴ Commissions additionnelles instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 100 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 200 % de la quote-part, 200 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement, pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

⁵ La FEC a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Encadré 3.1**L'aide financière à la Grèce**

En mai 2010, le Conseil d'administration a approuvé un accord de confirmation triennal d'un montant de 26,4 milliards de DTS (30 milliards d'euros) en faveur de la Grèce, à l'appui de son programme d'ajustement et de transformation économiques¹. Ce programme a mis d'emblée 4,8 milliards de DTS (environ 5,5 milliards d'euros) de ressources du FMI à la disposition de la Grèce, dans le cadre d'un financement conjoint avec l'Union européenne (UE), portant ainsi à 20,0 milliards d'euros le montant total du soutien financier immédiat. En 2010, la contribution du FMI avoisinera 10 milliards d'euros et sera associée à un apport d'environ 30,0 milliards d'euros engagés par l'UE. L'accord de confirmation, qui fait partie d'un paquet financier de 110 milliards d'euros (environ 145 milliards de dollars) sur trois ans mis au point avec l'Union européenne, ouvre un accès exceptionnel aux ressources du FMI, pour un montant supérieur à 3.200 % de la quote-part de la Grèce, et a été approuvé selon la procédure accélérée prévue par le mécanisme de financement d'urgence du FMI².

Pour mettre un terme à la crise économique que traverse son pays, le gouvernement grec a élaboré un programme pluriannuel ambitieux exigeant des efforts vigoureux immédiats et reposant sur deux piliers, à savoir la correction des déséquilibres budgétaires considérables de la Grèce et l'adoption de mesures visant à rendre l'économie plus compétitive. Ce programme doit permettre de relancer progressivement la croissance et l'emploi.

L'aide financière exceptionnelle de la communauté internationale soutiendra les efforts des autorités en mettant à leur disposition suffisamment de ressources pour leur laisser le temps de démontrer la validité de leurs politiques et, ainsi, redonner confiance aux marchés, promouvoir la croissance et réduire les déséquilibres budgétaires de la Grèce.

Le FMI s'est également déclaré prêt à soutenir les programmes d'ajustement et de relance d'autres pays membres européens en proposant des mesures économiques, en assurant leur suivi et en fournissant une aide financière si la demande lui en est faite. Cette aide serait apportée en liaison avec le nouveau Mécanisme européen de stabilisation créé par les États membres de la zone euro. Les concours financiers du FMI seraient accordés pays par pays, en utilisant toute la panoplie des instruments à la disposition de l'institution, et devraient être globalement comparables aux aides fournies dans le cadre d'autres accords européens récents.

1 Voir le communiqué de presse 10/187, «Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de confirmation de 30 milliards d'euros en faveur de la Grèce» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10187f.htm>).

2 Le mécanisme de financement d'urgence du FMI permet d'autoriser rapidement des prêts aux pays membres qui se trouvent dans une situation rare constituant ou menaçant de constituer une crise des comptes extérieurs exigeant une réaction immédiate du FMI. Voir l'encadré 3.1, «Le mécanisme de financement d'urgence du FMI», dans le Rapport annuel 2009 (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2009/pdf/ar09_fra.pdf).

À la fin de l'exercice 2009, le Mexique a été le premier pays à bénéficier d'un accord au titre de la LCM; le réexamen prévu au terme de la période initiale de six mois, en octobre 2009, a confirmé l'admissibilité du Mexique et l'accord subséquent d'un an qu'il avait sollicité a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2010⁷. Au début de l'exercice 2010, les demandes présentées par la Pologne et la Colombie ont aussi reçu des réponses positives et le réexamen au terme de la période initiale de six mois a confirmé à l'automne 2009 leur admissibilité⁸. Dans les tout premiers mois de l'exercice 2011, le Conseil d'administration a approuvé la demande présentée par ces deux pays pour bénéficier d'un accord subséquent d'un an au titre de la LCM. Jusqu'à présent, aucun des pays ayant bénéficié d'un accord au titre de la LCM n'a utilisé les ressources mises à sa disposition et tous ont indiqué leur intention de traiter cette ligne de crédit comme un instrument de précaution.

À la fin de septembre 2009, les services du FMI ont dressé un premier bilan de l'aide apportée par le FMI aux pays émergents pendant la crise⁹. Le rapport établi à cette occasion évaluait les programmes financés par le FMI dans 15 pays¹⁰ et analysait les raisons pour lesquelles les effets économiques et financiers habituels d'une crise, notamment le surajustement des taux de change, la contraction brutale des transactions courantes et les crises bancaires systémiques, avaient été en grande

partie évités durant la dernière crise. Les principales explications avancées étaient les suivantes : acheminement rapide par le FMI de concours substantiels, avec concentration des décaissements en début de période et ciblage des secteurs ayant le plus de problèmes de financement; conduite de politiques macroéconomiques d'accompagnement; volonté d'éviter une pénurie de liquidité dans le secteur financier; conditionnalité mieux ciblée et meilleure prise en charge des programmes par les pays bénéficiaires eux-mêmes. D'après les auteurs de cette étude, une fois neutralisées les fragilités préexistantes (déficit du compte courant, forte expansion du crédit, etc.), les résultats obtenus et les politiques conduites dans ces pays étaient globalement similaires à ceux des pays émergents qui n'appliquaient aucun programme.

Financements d'urgence

Depuis 1962, le FMI utilise le compte des ressources générales pour fournir une assistance d'urgence aux pays membres victimes de catastrophes naturelles (inondations, séismes, ouragans, sécheresses, etc.). En 1995, cette politique a été étendue aux pays sortant d'un conflit. Depuis quelques années, ces deux types de financement d'urgence sont proposés à des conditions concessionnelles aux pays à faible revenu qui répondent aux critères voulus.

Tableau 3.2

Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2010 (Millions de DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
Nouveaux accords			
Angola	Accord de confirmation de 27 mois	23 novembre 2009	858,9
Bosnie-et-Herzégovine	Accord de confirmation de 36 mois	8 juillet 2009	1.014,6
Colombie	Ligne de crédit modulable de 12 mois	11 mai 2009	6.966,0
El Salvador	Accord de confirmation de 36 mois	17 mars 2010	513,9
Iraq	Accord de confirmation de 24 mois	24 février 2010	2.376,8
Jamaïque	Accord de confirmation de 27 mois	4 février 2010	820,5
Maldives	Accord de confirmation de 36 mois	4 décembre 2009	49,2
Mexique	Ligne de crédit modulable de 12 mois	25 mars 2010	31.528,0
Moldova	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	29 janvier 2010	184,8
Pologne	Ligne de crédit modulable de 12 mois	6 mai 2009	13.690,0
République Dominicaine	Accord de confirmation de 28 mois	9 novembre 2009	1.094,5
Roumanie	Accord de confirmation de 24 mois	4 mai 2009	11.443,0
Seychelles	Mécanisme élargi de crédit de 36 mois	23 décembre 2009	19,8
Sri Lanka	Accord de confirmation de 20 mois	24 juillet 2009	1.653,6
Sous-total			72.213,6
Relèvement du montant de certains accords¹			
Arménie	Accord de confirmation de 28 mois	22 juin 2009	165,6
Bélarus	Accord de confirmation de 15 mois	29 juin 2009	651,4
Géorgie	Accord de confirmation de 33 mois	6 août 2009	270,0
Pakistan	Accord de confirmation de 25 mois et une semaine	7 août 2009	2.067,4
Serbie, République de	Accord de confirmation de 27 mois	15 mai 2009	2.268,3
Sous-total			5.422,7
Total			77.636,3

Source : Département financier du FMI.

¹ Seul le montant du relèvement est indiqué.

Un exemple notable de l'assistance d'urgence fournie par le FMI durant l'exercice 2010 est le concours de 114 millions de dollars accordé à Haïti juste après le séisme dévastateur de janvier 2010¹¹. L'encadré 3.1 figurant sur la page Internet du *Rapport annuel* donne de plus amples informations, notamment des statistiques sur les financements d'urgence décaissés par le FMI durant l'exercice.

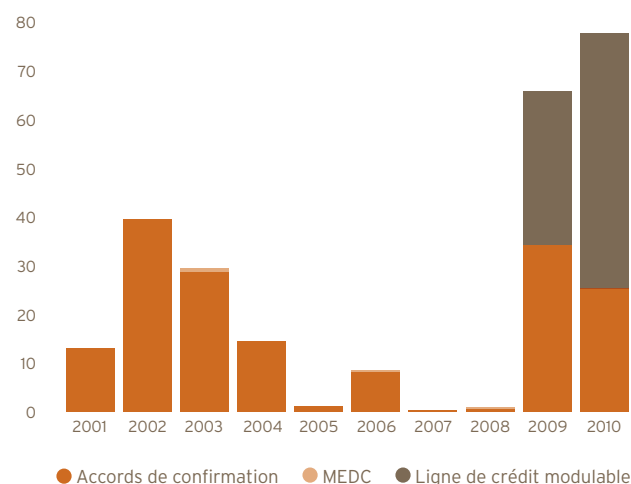
Soutien aux pays à faible revenu

Financements concessionnels

La réforme en profondeur des facilités de prêt concessionnelles du FMI (voir «Améliorer les financements du FMI» au chapitre 4) a coïncidé avec une forte hausse des engagements de prêt, qui ont atteint 2,2 milliards de DTS pendant l'exercice 2010. L'encours total des prêts concessionnels accordés à 63 pays membres à faible revenu s'élevait à 5,1 milliards de DTS au 30 avril 2010¹². Le tableau 3.3 fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le graphique 3.3 présente l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Graphique 3.2

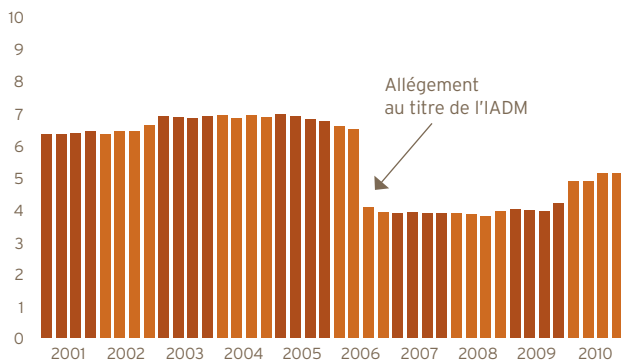
Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2001-10 (Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Graphique 3.3

Encours des prêts concessionnels, exercices 2001-10
(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Pour plus d'informations sur les initiatives lancées par le FMI pour accroître ses concours aux pays à faible revenu, y compris au moyen d'autres sources de financement, voir l'encadré 3.2 sur la page Internet du *Rapport annuel*.

En plus de ses efforts dans le domaine du financement, le FMI déploie de nombreuses actions de communication auprès des pays à faible revenu (voir «Communication et information», au chapitre 5).

Initiatives d'allègement de la dette

Le FMI et la Banque mondiale ont mis au point un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres dont l'objectif est qu'aucun pays à faible revenu n'ait à supporter une dette trop lourde pour lui. Articulé autour de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), ce dispositif doit ramener à un niveau soutenable la dette extérieure de la plupart des pays à faible revenu très endettés. Pour obtenir plus d'informations sur ces initiatives, y compris l'assistance fournie durant l'exercice 2010, voir l'encadré 3.3 sur la page Internet du *Rapport annuel*.

À l'intention de leurs conseils d'administrations respectifs, la Banque mondiale et le FMI publient périodiquement des rapports faisant le point sur la mise en œuvre de ces deux initiatives. Le cinquième rapport de ce type est paru en septembre 2009¹³.

Allocations de DTS

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé en juillet 2009 une allocation générale de DTS d'un montant d'environ 161,2 milliards, soit 250 milliards de dollars¹⁴, pour fournir des liquidités au système économique mondial en complétant les réserves de change des pays membres (on trouvera de plus amples informations sur les quotes-parts et les droits de tirage spéciaux au chapitre 4 et à l'encadré 3.2, respectivement).

Tableau 3.3

Accords approuvés au titre du fonds fiduciaire RPC et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2010 (Millions de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
Nouveaux accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit¹		
Comores	21 septembre 2009	13,6
Congo, Rép. dém. du	11 décembre 2009	346,5
Ghana	15 juillet 2009	387,5
Grenade	18 avril 2010	8,8
Malawi	19 février 2010	52,1
Mauritanie	15 mars 2010	77,3
Moldova	29 janvier 2010	184,8
Sous-total		1.070,4
Relèvement du montant des accords au titre de la facilité élargie de crédit²		
Bénin	24 juin 2009	9,3
Burkina Faso	14 décembre 2009	33,1
Rép. Centrafricaine	29 juin 2009	25,1
Gambie	19 février 2010	4,7
Grenade	3 juin 2009	4,4
Haiti	27 janvier 2010	65,5
Sierra Leone	17 juin 2009	10,4
Zambie	1 ^{er} mai 2009	171,2
Sous-total		323,6
Nouveaux accords au titre de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE)		
Éthiopie	26 août 2009	153,8
Maldives	4 décembre 2009	8,2
Mozambique	30 juin 2009	113,6
Tanzanie	29 mai 2009	218,8
Sous-total		494,3
Relèvement du montant des accords au titre de la FCE²		
Sénégal	19 juin 2009	72,8
Décaissement au titre de la composante accès rapide de la FCE		
Cameroun	2 juillet 2009	92,850
Dominique	10 juillet 2009	3,280
Kenya	29 mai 2009	135,700
Samoa	7 décembre 2009	5,800
Sainte-Lucie	27 juillet 2009	6,890
Saint-Vincent-et-les Grenadines	15 mai 2009	3,735
Sous-total		248,3
Total		2.209,4

Source : Département financier du FMI.

¹ A remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.
² Seul le montant du relèvement est indiqué.

Encadré 3.2**Les droits de tirage spéciaux du FMI**

Le DTS est un instrument de réserve international créé par le FMI en 1969 pour compléter les réserves officielles de ses pays membres¹. Outre son rôle d'avoir de réserve complémentaire, le DTS sert d'unité de compte du FMI et de plusieurs autres organisations internationales. Les DTS peuvent être détenus et utilisés par les pays membres, le FMI et certaines entités officielles dites «détenteurs agréés», mais ne peuvent être détenus par des entités privées ou des personnes physiques.

Actuellement, la valeur du DTS est basée sur un panier de quatre grandes devises : dollar, euro, livre sterling et yen. La méthode d'évaluation est réexaminée par le Conseil d'administration tous les cinq ans (le dernier réexamen date de 2005 et le prochain est programmé pour la fin 2010). La contre-valeur du DTS en dollars est affichée quotidiennement sur le site Internet du FMI. La valeur du DTS représente la somme de la part de chacune des quatre monnaies dont se compose le panier du DTS, exprimée en dollars et calculée sur la base du taux de change coté tous les midis sur le marché de Londres.

Le DTS n'est pas une monnaie; il ne constitue pas non plus une créance sur le FMI, mais représente une créance virtuelle sur les monnaies librement utilisables des pays membres du FMI, lequel sert d'intermédiaire entre membres et détenteurs agréés pour veiller à ce que les DTS puissent être échangés contre ces monnaies. Les membres doivent souvent acheter des DTS pour s'acquitter de leurs obligations envers le FMI, ou peuvent décider d'en vendre pour moduler la composition de leurs réserves. Pendant plus d'une vingtaine d'années, le marché des DTS a fonctionné sur la base d'accords d'échange volontaires. Aux termes de ces accords, plusieurs membres et un détenteur agréé se portent volontaires pour acheter ou vendre des DTS dans les limites prescrites dans leurs accords respectifs. À l'issue des allocations de DTS de 2009 (voir le corps du chapitre), le nombre et la portée des accords volontaires ont augmenté pour veiller à maintenir la liquidité du marché volontaire des DTS. Si la capacité des accords d'échange volontaires vient à être insuffisante, le FMI peut désigner des membres dont la position extérieure est suffisamment forte pour acheter des DTS jusqu'à un certain montant, et en échange de monnaies librement utilisables, aux membres dont la position extérieure est faible. Ce dispositif sert à garantir la liquidité et le caractère de réserve du DTS.

En vertu de ses Statuts, le FMI peut allouer des DTS aux pays membres qui participent au département des DTS (cas de tous

les membres actuels) et leur fournir ainsi des avoirs sans frais. Si les avoirs en DTS détenus par un pays membre dépassent son allocation, cet excédent est porteur d'intérêts; à l'inverse, s'il détient un montant de DTS inférieur à son allocation, il verse des intérêts sur la différence. Les allocations générales doivent correspondre à un besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants. Des décisions d'allouer des DTS sont intervenues à trois reprises. La première allocation générale, d'un montant total de 9,3 milliards de DTS, a été effectuée sur la période 1970-72 en versements annuels. La deuxième, qui s'est élevée à 12,1 milliards, a été opérée sur la période 1979-81 en versements annuels. La troisième allocation générale a été approuvée en août 2009 pour un montant de 161,2 milliards (voir le corps du chapitre). Une allocation spéciale ponctuelle a reçu l'aval du Conseil des gouverneurs du FMI en septembre 1997, dans le cadre du projet de quatrième amendement des Statuts, l'objectif étant de permettre à tous les pays membres du FMI de participer équitablement au système des DTS et de corriger les disparités résultant du fait que les pays qui ont adhéré au FMI après 1981 (plus du cinquième des membres actuels du FMI) n'avaient jamais reçu d'allocation de DTS. L'allocation spéciale a pris effet en septembre 2009, après l'acceptation du quatrième amendement par le quorum représentant le pourcentage requis des voix attribuées (voir le corps du chapitre).

Avec l'entrée en vigueur d'une allocation générale de DTS en août et d'une allocation spéciale en septembre 2009, le montant de DTS est passé d'environ 21,4 milliards à environ 204,1 milliards (soit l'équivalent d'à peu près 308 milliards de dollars à la fin d'avril 2010).

Le taux d'intérêt du DTS est fixé chaque semaine sur la base de la moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs de certaines obligations à court terme émises sur le marché monétaire des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS. Il sert de base de calcul pour le taux d'intérêt dont le FMI assortit les financements ordinaires (non concessionnels) qu'il accorde à ses pays membres, pour la rémunération qu'il verse aux pays membres et les intérêts dus par ces derniers en fonction de leurs avoirs en DTS et pour la rémunération qu'il verse aux pays membres sur une fraction de leur quote-part au FMI.

¹ Pour obtenir de plus amples informations, voir la fiche technique «Droits de tirage spéciaux (DTS)» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm>).

L'allocation générale a eu lieu à la fin du mois d'août, le Conseil des gouverneurs l'ayant approuvée en début de mois¹⁵. Les DTS ont été attribués au prorata des quotes-parts existantes et chaque membre a vu ses avoirs en DTS et son allocation cumulative augmenter d'environ 74 % de sa quote-part.

Près de 100 milliards de dollars sont allés aux pays émergents et aux pays à faible revenu, ces derniers recevant plus de 18 milliards de dollars; cette allocation a été particulièrement importante pour ces pays durement touchés par la crise économique mondiale. Plus généralement, elle a contribué à redonner confiance dans la capacité des membres du FMI et du système monétaire international à faire face à cette crise sans précédent.

Tout en approuvant la proposition de procéder à une allocation générale de DTS, le Conseil d'administration avait souligné qu'elle ne devrait pas empêcher les pays membres de continuer à mener des politiques macroéconomiques prudentes, ni se substituer à des programmes financés par le FMI, ni conduire à différer les changements d'orientation nécessaires.

Par ailleurs, une allocation spéciale d'un montant de 21,5 milliards de DTS – environ 34 milliards de dollars – a eu lieu au début de septembre 2009 en vertu du quatrième amendement aux Statuts du FMI, qui a été proposé en septembre 1997 mais n'a pris effet que plus de dix ans plus tard, en août 2009, une fois atteint le seuil requis (approbation par trois cinquièmes des membres du FMI, représentant 85 % du total des voix attribuées). L'objectif était de rendre l'allocation des DTS plus équitable, de relever les ratios allocations cumulatives/quote-part jusqu'au ratio de référence commun visé par l'amendement et de corriger la situation résultant du fait que les pays devenus membres après 1981, soit plus d'un cinquième des pays membres actuels, n'avaient jamais reçu d'allocation de DTS.

À la date de chaque allocation, les DTS rejoignent les autres actifs de réserve des pays membres et constituent un volant de liquidité pour les pays à faible revenu et les pays émergents; à plus long terme, ils rendent potentiellement moins nécessaires le recours excessif à une stratégie d'autoassurance qui conduit les pays à accumuler des réserves au risque de contribuer aux déséquilibres mondiaux.

Les pays membres peuvent échanger des DTS contre des devises avec d'autres pays membres ou des détenteurs agréés, soit dans le cadre d'un accord volontaire, soit à la demande du FMI (encadré 3.2). Pour que le marché des échanges volontaires de DTS reste liquide après les allocations de 2009, le nombre d'accords volontaires en vigueur a été plus que doublé pour atteindre 31, et leur capacité a été multipliée par plus de 20 et est ainsi passée à environ 68 milliards de DTS. Cette expansion reflète un élargissement substantiel du nombre, de la représentation régionale et de la gamme des pays qui ont déjà conclu des accords, parmi lesquels figurent désormais plusieurs grands pays émergents.

Comme prévu, le volume des transactions en DTS a augmenté dans les mois suivant les allocations, tout particulièrement en novembre 2009. Néanmoins, le total des ventes de DTS réalisées entre les allocations et la fin de l'exercice 2010 est demeuré modeste, à environ 3,1 milliards de DTS, soit moins de 2 % du montant total alloué en 2009, la grande majorité des membres ayant décidé de conserver leurs DTS dans leurs réserves de change.

SURVEILLANCE

Comme l'a déjà montré la crise actuelle, l'une des conséquences de la mondialisation de l'économie est que les politiques conduites dans un pays ont généralement des effets dans de nombreux autres et que la coopération internationale est donc essentielle. Institution quasiment universelle, le FMI facilite cette coopération en surveillant le système monétaire international et en suivant les politiques économiques et financières de ses pays membres. Désignées sous le terme générique de «surveillance», ces activités s'inscrivent dans le cadre de la mission du FMI¹⁶, qui exerce cette fonction au plan mondial, régional et à l'échelle des pays, en mettant en lumière les risques éventuels pour la stabilité nationale et extérieure et en dispensant des conseils sur les ajustements de politique économique à opérer. Ce faisant, le FMI aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental, c'est-à-dire faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, contribuer à une croissance économique saine.

La surveillance a joué un rôle de premier plan dans la riposte du FMI à la crise. Conformément à la Déclaration sur les priorités de la surveillance publiée en 2008, alors que la crise se préparait, et modifiée en septembre 2009, quand elle était à son paroxysme (voir plus loin «Révision des priorités de la surveillance»), la surveillance exercée en 2010 a mis l'accent sur les mesures de politique économique requises pour assurer une reprise générale durable. Le FMI s'est principalement employé à conseiller les pays pour l'élaboration de leurs politiques, afin de les aider à sortir de la crise et à faire redémarrer l'activité.

Surveillance bilatérale

La surveillance bilatérale (c'est-à-dire par pays) exercée par le FMI est centrée sur les consultations qui ont normalement lieu tous les ans avec chaque pays membre en vertu de l'article IV des Statuts de l'institution. Au cours de l'exercice 2010, cent vingt de ces consultations ont été menées à bien. (Voir tableaux 3.4 et 3.5 sur la page Internet du *Rapport annuel*.)

Ces dernières années, la surveillance bilatérale est devenue de plus en plus transparente. La quasi-totalité des pays membres acceptent désormais la publication d'une note d'information au public concernant les consultations au titre de l'article IV; cette note fait la synthèse des avis émis par les services du FMI et le Conseil d'administration¹⁷. Dans l'immense majorité des cas, le rapport préparé par les services et les analyses qui l'accompagnent sont également publiés sur le site du FMI. La surveillance bila-



Gauche Une ouvrière traite des concombres dans une entreprise d'Arusha, en Tanzanie, qui produit et élabore des semences destinées à l'exportation.
Droite Taille de la vigne aux alentours de Chişinău, la capitale moldave.

térale exercée par le FMI, qui s'appuie en outre sur le programme d'évaluation du secteur financier, accorde une attention croissante à toutes les questions relatives au secteur financier. Des outils visant à intégrer l'analyse du secteur et des marchés financiers dans les évaluations macroéconomiques sont également en cours d'élaboration. Dans leurs conseils à chaque pays membre, les services du FMI s'efforcent de mettre à profit les différentes expériences nationales et les leçons à en tirer sur le plan de la politique économique en s'appuyant sur l'expérience unique acquise par le FMI en tant qu'institution financière mondiale. Les analystes du FMI s'intéressent aussi de plus en plus aux répercussions transfrontalières des politiques conduites par chaque pays membre, et le FMI s'efforce d'affiner ses évaluations de taux de change.

Surveillance multilatérale

Dans le cadre de sa tâche de surveillance multilatérale (qui porte sur l'ensemble de l'économie mondiale)¹⁸, le FMI étudie en permanence les tendances économiques mondiales. Les principaux instruments de cette surveillance internationale sont trois publications semestrielles, les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le *Fiscal Monitor* (Moniteur des finances publiques). Les deux premières font l'objet de mises à jour deux fois par an. Les *Perspectives* analysent en détail la situation économique générale et les problèmes de politique économique qui se posent aux niveaux mondial et régional. Elles examinent aussi en profondeur les thèmes majeurs du moment. Ainsi, l'édition d'octobre 2009 était axée sur le soutien à la reprise après la crise économique mondiale, tandis que celle d'avril 2010 examinait le rééquilibrage de la croissance mondiale. Le Rapport sur la stabilité financière présente une évaluation actualisée des marchés financiers internationaux et de leurs perspectives, et traite les questions relatives au financement des économies émergentes en les replaçant dans le contexte mondial. L'objectif est de mettre en lumière les déséquilibres

et les facteurs de vulnérabilité qui sont susceptibles de mettre en péril la stabilité des marchés financiers. Les défis financiers à relever dans le contexte de la reprise mondiale (octobre 2009), les nouveaux obstacles à surmonter sur le chemin de la stabilité et la construction d'un système économique mondial plus sûr (avril 2010) faisaient partie des sujets traités durant l'exercice 2010. Les questions examinées dans les *Perspectives* et le Rapport sur la stabilité financière parus pendant l'exercice 2010 sont présentées au chapitre 2.

Le *Fiscal Monitor* est une publication qui a vu le jour au cours de l'exercice 2010; elle étudie et analyse les évolutions les plus récentes en matière de finances publiques, fait le point sur les conséquences de la crise et sur les projections à moyen terme dans ce domaine et évalue les politiques visant à rétablir la viabilité des finances publiques. Comme les *Perspectives* et le Rapport sur la stabilité financière, le *Fiscal Monitor* fait partie de la série des Études économiques et financières du FMI. Élaborée en étroite coordination avec les deux premières, cette troisième publication vient compléter les vues d'ensemble qui y sont présentées.

Surveillance régionale

Outre les consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre, le FMI a des entretiens officiels avec des représentants des institutions régionales chargées des politiques communes au sein de diverses unions monétaires, notamment la zone euro, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union monétaire des Caraïbes orientales (ECCU). Lors de ces entretiens, qui complètent la surveillance bilatérale et multilatérale, le FMI examine les politiques que ces institutions régionales conduisent en vertu des compétences que leurs membres respectifs leur délèguent dans deux grands domaines de la surveillance du FMI, à savoir la politique monétaire et la politique de change¹⁹.

Perspectives économiques régionales

Dans le cadre de ses Études économiques et financières, le FMI publie des rapports semestriels sur les perspectives économiques régionales. Ces publications procèdent à une analyse plus en profondeur des évolutions de l'économie et des principaux problèmes de politique économique dans cinq grandes parties du monde : l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Hémisphère occidental et le Moyen-Orient et l'Asie centrale. L'analyse des situations et des priorités d'action dans chacune de ces régions complète ainsi l'analyse plus globale réalisée dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le *Fiscal Monitor*. Tout en ne relevant que de façon informelle des activités de surveillance du FMI, les *Perspectives économiques régionales* font officiellement partie de ses actions de communication. Leur publication est donc généralement coordonnée avec les campagnes de communication conduites dans plusieurs pays de chaque région.

Pendant l'exercice 2010, les *Perspectives économiques régionales* ont été axées sur les politiques à mener dans chaque région pour surmonter la crise mondiale et poser les bases d'un retour à une croissance durable. On trouvera sur le site Internet du FMI tous les rapports, les communiqués de presse qui en résument les conclusions ainsi que la transcription et des enregistrements vidéo des conférences de presse organisées au moment de la publication²⁰.

Surveillance du secteur financier

La crise financière mondiale a souligné la nécessité d'analyser plus en détail les liens entre économie réelle et secteur financier; l'accent a donc été mis sur l'intégration des questions concernant le secteur financier dans les activités de surveillance du FMI, d'où l'importance accrue du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en tant qu'outil de surveillance.

Lancé en mai 1999, le PESF est une initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale. Son objectif est d'accroître l'efficacité des initiatives visant à promouvoir la solidité des systèmes financiers dans les pays membres du FMI. Les travaux effectués dans le cadre de ce programme avec le concours d'experts de divers organismes nationaux et instances de normalisation ont pour but 1) d'identifier les forces et les faiblesses des systèmes financiers, 2) de déterminer comment gérer les principales sources de risque, 3) d'évaluer les besoins de développement et d'assistance technique des secteurs financiers et 4) d'aider à établir des priorités parmi les mesures à prendre. Les évaluations par pays conduites dans le cadre du PESF portent sur des questions qui relèvent de la mission de surveillance confiée au FMI, notamment les risques que le secteur financier induit pour la stabilité macroéconomique et la capacité de ce secteur à absorber les chocs macroéconomiques²¹. Les évaluations PESF sont modulables en fonction des priorités, l'accent étant mis plus particulièrement sur les pays d'importance systémique.

Surveillance exercée par le FMI et priorités d'action face à la crise

Révision des priorités de la surveillance

En septembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé la révision de la Déclaration sur les priorités de la surveillance, qui a été adoptée en octobre 2008 et qui énonce les priorités de la surveillance économique et opérationnelle exercée par le FMI jusqu'en 2011²². Dans la nouvelle version, les priorités économiques ont été modifiées pour tenir compte des évolutions significatives survenues dans le monde pendant l'année qui a suivi la Déclaration. Initialement, il s'agissait en priorité de remédier aux perturbations sur les marchés financiers, de renforcer le système financier mondial, de s'adapter aux fluctuations brutales des cours des matières premières et de favoriser une réduction ordonnée des déséquilibres internationaux. Il est apparu clairement que, même si ces aspects demeuraient pertinents, le plus urgent était désormais d'élaborer des stratégies de sortie et de définir les mesures de politique économique requises pour assurer une croissance mondiale durable. Le Conseil d'administration a donc approuvé la reformulation des priorités économiques :

- Permettre un retrait ordonné des interventions réclamées par la crise pour garantir une reprise durable. Concevoir en particulier des stratégies de sortie de nature à
 - Soutenir l'économie et le système financier lorsque cela est nécessaire.
 - Ménager une marge de manœuvre pour la conduite future de la politique économique.
- Renforcer le système financier mondial.
- Favoriser un rééquilibrage des sources de la demande mondiale, par des mesures tant macroéconomiques que structurelles, afin de garantir une croissance mondiale soutenue et maîtriser les déséquilibres internationaux.

Les priorités opérationnelles figurant dans la Déclaration, qui sont tirées des principales recommandations de la revue triennale 2008 de la surveillance, n'ont pas été modifiées par le Conseil d'administration.

En décembre 2009, les services du FMI ont reçu une note d'orientation sur l'exercice de la surveillance bilatérale qui intégrait les nouvelles priorités.

Participation au processus d'évaluation mutuelle du G-20

En septembre 2009, les dirigeants du Groupe des Vingt (G-20) se sont engagés à mettre en place un processus permettant de définir les objectifs à atteindre pour assurer une croissance soutenue, durable et équilibrée, de formuler des politiques

appropriées et d'en évaluer l'état d'avancement («évaluation mutuelle»). Le FMI a été convié à participer à ce processus, en particulier pour analyser la cohérence entre les différents cadres de politique économique des pays et des régions représentés au G-20 et pour procéder à des analyses prospectives et déterminer si les politiques mises en œuvre par chaque pays sont collectivement compatibles avec des trajectoires plus durables et équilibrées de l'économie mondiale. Le FMI a également été invité à donner son avis, en cas de besoin, sur les changements d'orientation collectifs qui pourraient améliorer les perspectives économiques mondiales à moyen terme.

En décembre 2009, le Conseil d'administration s'est réuni pour débattre du processus d'évaluation mutuelle lancé par le G-20 et de la participation du FMI à ce processus²³. Les administrateurs ont accueilli favorablement la demande du G-20 qui souhaitait être assisté par le FMI et ont adopté un cadre général à cet effet, qui définit notamment la nature et la portée de la contribution du FMI. Ils sont convenus que cette initiative, tout en se distinguant des activités de surveillance du FMI, les compléterait²⁴ et permettrait aux services du FMI d'approfondir leurs discussions sur la politique économique et de stimuler l'intérêt des membres du G-20 pour les conseils dispensés par le FMI. Le Conseil a précisé que le FMI continuerait d'exercer sa surveillance bilatérale et multilatérale en toute indépendance. La plupart des administrateurs ont approuvé le rôle du Conseil tel qu'il était

envisagé²⁵, c'est-à-dire visant à ne pas déposséder les membres du G-20 du processus d'évaluation mutuelle. À l'issue de cette discussion initiale, il a été décidé que le Conseil d'administration réexaminerait le rôle du FMI au bout d'un an.

Lors des dernières réunions de printemps, en avril 2010²⁶, le CMFI s'est félicité du soutien que le FMI apportait au processus d'évaluation mutuelle, notant qu'il aiderait à mettre les pays membres «sur la voie d'une croissance vigoureuse, durable et équilibrée». Les résultats de la première phase du processus ont été présentés au G-20 en avril; il en ressortait globalement que la coordination des politiques économiques était susceptible de stimuler la croissance mondiale de façon durable et équilibrée.

Exercice d'alerte avancée

L'un des enseignements de la crise actuelle est qu'il faut affiner l'analyse des risques économiques mondiaux sous-jacents, notamment au moyen de scénarios-catastrophes plausibles. Afin d'évaluer avec plus de fiabilité les risques à faible probabilité d'occurrence mais constituant une grave menace pour les perspectives mondiales et de déterminer comment les circonscrire, le FMI se livre à un exercice semestriel d'alerte avancée, conjointement avec le CSF. Il a pour but d'intégrer les perspectives macroéconomiques et financières des risques systémiques à l'aide de divers instruments de mesure et de vastes consultations (encadré 3.3).

Encadré 3.3

Exercice conjoint d'alerte avancée du FMI et du Conseil de stabilité financière (CSF)

Invité à affiner son analyse des risques systémiques liés notamment aux interconnexions entre le secteur financier et l'économie réelle et aux retombées transfrontalières, le FMI a lancé en 2009 son exercice semestriel d'alerte avancée, en collaboration avec le CSF¹. Le CSF représente les experts et décideurs des organes de supervision et des banques centrales des pays membres, qui apportent un complément important aux études et analyses multilatérales du FMI.

Cet exercice n'a pas pour but d'essayer de prédire les crises, mais plutôt d'identifier les facteurs de vulnérabilité et, si possible, les déclencheurs qui pourraient précipiter les crises systémiques, et de déterminer comment elles pourraient être circonscrites, notamment par une action internationale concertée. L'exercice d'alerte avancée (EAA) s'appuie sur un large ensemble de travaux analytiques, d'informations fournies par les marchés et d'avis d'experts. Toute une panoplie d'instruments empiriques est utilisée, ainsi que les renseignements qui sont glanés sur les marchés et dans les pays dans le cadre de la surveillance ordinaire exercée par le FMI, de ses travaux sur la crise et d'entretiens avec les opérateurs du marché, les universitaires et les autorités nationales. La méthodologie de l'EAA a été présentée au public lors d'un séminaire organisé en marge de l'Assemblée annuelle 2009.

Pour l'EAA, le FMI et le CSF travaillent en étroite coopération, chacun ayant toutefois sa propre perspective. Le FMI tend à se concentrer sur les questions macrofinancières et les risques souverains, tandis que le CSF s'occupe plutôt de la réglementation et de la supervision du système financier.

L'exercice a lieu en étroite coordination avec la préparation des *Perspectives de l'économie mondiale*, du Rapport sur la stabilité financière dans le monde et du *Fiscal Monitor*, les publications phares du FMI sur la surveillance mondiale; il s'appuie également sur d'autres travaux opérationnels et analytiques du FMI. Les activités ordinaires de surveillance aux niveaux national, régional et mondial servent à assurer le suivi des conclusions de l'EAA et des recommandations auxquelles elles donnent lieu.

Après avoir été soumis au Conseil d'administration du FMI et au CSF, les résultats de l'EAA sont présentés au CMFI durant les réunions de printemps et l'Assemblée annuelle. Dans le cadre plus général de la surveillance exercée par le FMI, ils servent de base à la réflexion sur les risques à faible probabilité d'occurrence mais de gravité élevée.

¹ On trouvera de plus amples informations sur l'EAA dans la fiche technique «Exercice d'alerte avancée FMI-CSF» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/tre/ewef.htm>).



Gauche À New York, des opérateurs de Wall Street discutent avec leurs clients tout en suivant l'évolution des cours sur leur écran. **Droite** À Sri Lanka, un investisseur mène une conversation animée avec un courtier à la Bourse de Colombo.

L'exercice fait partie des efforts que le FMI déploie pour améliorer la surveillance, surtout l'analyse des risques économiques, financiers et budgétaires ainsi que les retombées d'un secteur et d'un pays à l'autre. Le Conseil d'administration est tenu informé des progrès et de l'état d'avancement de l'exercice et les résultats lui sont soumis pour examen avant d'être présentés au CMFI, lors des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle; durant l'exercice 2010, ces mises à jour ont été transmises au Conseil en septembre 2009 et avril 2010. Les administrateurs ont reçu une note technique concernant les méthodologies et outils analytiques utilisés pendant les exercices d'alerte avancée de septembre 2009; le même mois, le Conseil a également organisé un séminaire sur les mesures à prévoir lors des exercices ultérieurs.

Travaux sur la taxation du secteur financier

En septembre 2009, les dirigeants des pays du G-20 ont chargé le FMI de préparer un rapport sur les «différentes options que les pays ont adoptées ou envisagent d'adopter sur la manière dont le secteur financier pourrait assurer une contribution juste et substantielle au financement des charges liées aux interventions que les gouvernements ont mises en œuvre pour remettre en état le système bancaire»²⁷. Les travaux du FMI – qui intègrent les résultats de la consultation lancée auprès d'experts fiscaux, d'universitaires, de syndicats, d'organisations de la société civile (OSC) et autres parties prenantes – ainsi que les rencontres entre hauts dirigeants du FMI et des OSC²⁸ se sont concentrés sur deux objectifs clés : s'assurer que le secteur financier supportera les coûts budgétaires directs que toute nouvelle crise ou défaillance induira et faire en sorte que ces événements soient à la fois moins susceptibles de se reproduire et moins coûteux s'ils se produisent.

En avril 2010, le FMI a remis aux ministères des finances des pays du G-20 un rapport intérimaire qui privilégie essentiellement deux options : premièrement, une «contribution à la stabilité financière», associée à un mécanisme de règlement

crédible et efficace, garantirait que le secteur financier prenne en charge une part raisonnable des coûts de règlement avant qu'une crise n'éclate; le cas échéant, des paiements additionnels pourraient aussi être exigés après coup si la catastrophe se produisait. Deuxièmement, une contribution plus substantielle du secteur financier, visant par exemple à couvrir les coûts plus généraux de la crise, pourrait être obtenue au moyen d'une «taxe sur les activités financières» prélevée sur la somme des bénéfices et des rémunérations des établissements financiers et versée aux recettes générales. Le rapport final, qui prenait en compte les réactions du G-20 au rapport intermédiaire, a été présenté aux dirigeants nationaux lors du Sommet de Toronto, en juin 2010²⁹.

Aspects des politiques fiscales liés à la crise

Au cours d'un séminaire qui s'est tenu en juin 2009, le Conseil d'administration s'est intéressé aux leçons à plus long terme que l'on pouvait éventuellement tirer de la crise financière mondiale pour l'élaboration des politiques fiscales³⁰. Les administrateurs ont approuvé les conclusions des services du FMI³¹, selon lesquelles la propension à l'endettement et d'autres distorsions fiscales n'avaient pas été à l'origine de la crise financière, mais avaient pu contribuer à un endettement excessif et à d'autres perturbations des marchés financiers. Ils ont estimé que le FMI avait un rôle à jouer : il pouvait conseiller ses pays membres sur la politique économique et leur fournir une assistance technique dans le domaine fiscal, en s'appuyant si possible sur d'autres institutions spécialisées.

Les administrateurs étaient généralement d'avis que les problèmes dus à la propension à l'endettement méritaient d'être pris en compte dans les programmes de réforme fiscale nationaux. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer la réglementation du secteur financier et du secteur des entreprises, qui suscitaient des craintes plus générales concernant la stabilité macrofinancière.

Les administrateurs du FMI ont noté que les considérations fiscales, sans être un facteur prépondérant, avaient contribué à l'émergence d'instruments et de structures financières complexes, tout en reconnaissant qu'il était sans doute peu réaliste d'essayer d'éliminer les transactions motivées par des arrière-pensées fiscales, sauf à engager une réforme complète de la fiscalité. Les administrateurs ont également attiré l'attention sur le traitement fiscal de certaines formes de rémunération des dirigeants, indiquant qu'il pouvait parfois contribuer à une prise de risque accrue et à l'élaboration de stratégies à courte vue.

La plupart des administrateurs ont observé que la fiscalité pouvait avoir des effets sensibles sur les prix des actifs, mais qu'ils étaient complexes et difficilement prévisibles. Il leur a semblé que, pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes, des politiques macroéconomiques avisées et des mesures de réglementation ciblées étaient préférables à des mesures ponctuelles.

Interventions liées à la crise : gestion au niveau du système financier

Le Conseil d'administration s'est réuni en août 2009 pour discuter des mesures anticrise concernant le système financier et des risques liés aux bilans souverains³². Tout en reconnaissant qu'il serait prématuré de supprimer les aides substantielles fournies par les gouvernements et les banques centrales, les administrateurs ont jugé qu'il convenait de commencer à réfléchir à la façon la plus efficace de gérer le gonflement des bilans souverains et d'assurer des stratégies de sortie ordonnées. Dans ce contexte, ils ont indiqué que la gestion des répercussions budgétaires et des risques financiers associés aux interventions des pouvoirs publics devrait être globale et transparente, avec une phase de retrait progressif de manière à trouver le bon équilibre entre deux impératifs, à savoir éviter de perturber le marché et maximiser les valeurs récupérées. Ils ont cependant souligné que la portée, le rythme et le calendrier des stratégies de sortie dépendraient en grande partie de la situation de chaque pays.

En ce qui concerne l'abandon progressif des mesures de soutien au secteur financier, les administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité d'identifier clairement les aspects pour lesquels une coordination et une coopération intérieures et internationales, y compris avec le secteur privé, étaient essentielles. Ils ont souligné le rôle de premier plan que le FMI devait jouer dans la surveillance des risques et des carences macrofinancières, le suivi des résultats des politiques de gestion des actifs et passifs souverains, la fourniture de conseils concernant la restructuration des bilans et le retrait des mesures macroéconomiques; le FMI pouvait en outre servir de forum et contribuer à une meilleure compréhension globale de ces questions complexes.

Évaluer l'importance systémique des entités financières

Durant un séminaire organisé en septembre 2009, le Conseil d'administration a examiné les orientations que le CSF et la Banque

des règlements internationaux avaient proposées pour évaluer l'importance systémique d'un établissement, d'un marché ou d'un instrument financier. Les trois organisations s'étaient livrées à ce travail d'analyse à la suite de la demande formulée en avril 2009 par le G-20, lequel a reçu leur rapport final en octobre³³.

Règles budgétaires pour des finances publiques viables

Ces dernières années, un nombre croissant de pays ont adopté des règles pour orienter leur politique budgétaire, et ils devraient être de plus en plus nombreux à le faire en raison des stratégies de sortie qu'ils sont appelés à élaborer pour faire face aux défis budgétaires liés à la crise financière. En décembre 2009, le Conseil d'administration a organisé un séminaire sur les règles budgétaires comme moyen de fixer les anticipations en matière de viabilité des finances publiques³⁴.

Les administrateurs ont tous considéré que la qualité du régime et des institutions budgétaires, en particulier l'existence de systèmes appropriés de gestion des finances publiques, était indispensable à l'obtention de bons résultats et à l'application efficace des règles budgétaires. Ils ont noté que le recours à des règles de cette nature donnait généralement des résultats satisfaisants sur le plan de l'équilibre budgétaire et de l'assainissement des finances publiques, même si le rapport de cause à effet était difficile à établir. Ils ont souligné que, pour être efficaces, les règles devaient simultanément donner l'assurance que les objectifs seraient atteints et être assez souples pour que des mesures appropriées puissent être prises en cas de chocs affectant en particulier la production. Ils sont convenus que les règles budgétaires devaient être transparentes, crédibles et clairement liées à l'objectif ultime de viabilité de la dette.

Les administrateurs étaient d'avis que, en soi, l'adoption de règles budgétaires n'était pas une garantie de succès si la violation de ces règles n'avait aucun coût. Ils ont reconnu que les règles budgétaires avaient été mises à mal par la crise mondiale et noté qu'environ un quart des pays dotés de règles uniquement nationales les avaient modifiées ou mises en veilleuse. Ils ont toutefois estimé que les cadres budgétaires en vigueur dans de nombreux pays avaient permis de faire face à la crise et qu'aucune règle supranationale n'avait été modifiée à la suite de la crise.

Pour l'avenir, les administrateurs ont convenu que des régimes budgétaires fondés sur des règles pouvaient largement contribuer à accroître la confiance et fixer les attentes en matière de viabilité budgétaire, même s'il était essentiel d'adapter ces régimes à chaque situation nationale.

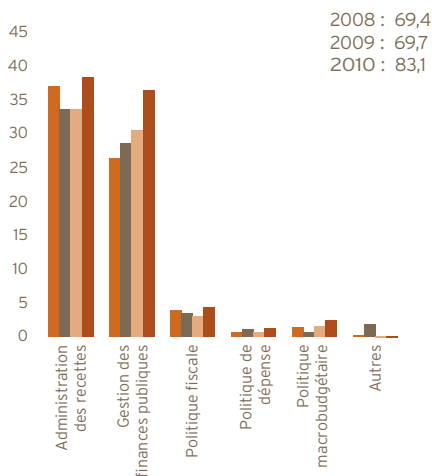
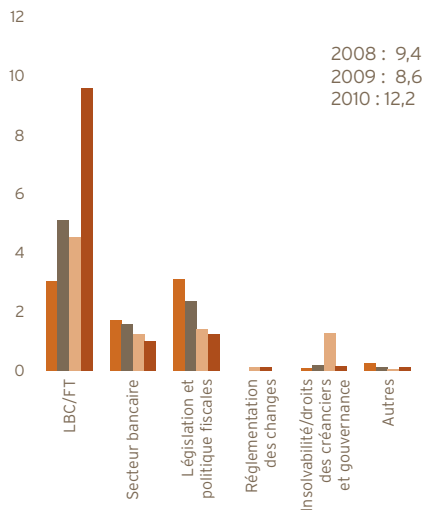
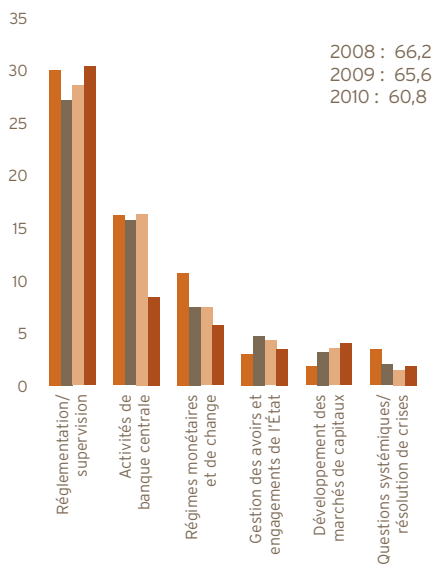
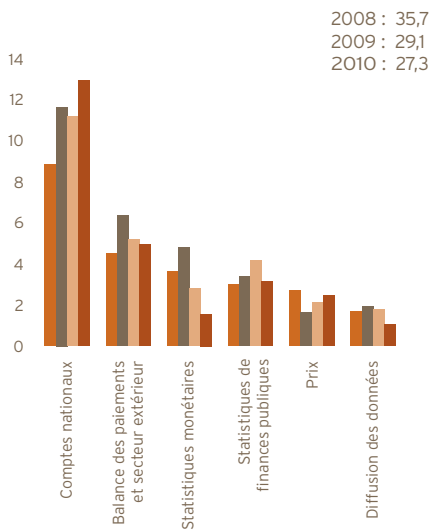
Mettre un terme aux interventions liées à la crise

En février 2010, en réponse à une demande du CMFI souhaitant que le FMI dispense des conseils et des avis plus concrets sur l'abandon des mesures de soutien, le Conseil d'administration a débattu des principes qui devaient guider le démantèlement des dispositifs d'intervention sans précédent qui avaient été

Graphique 3.4

La prestation d'assistance technique par départements et par domaines (En années-personnes)

● Exercice 2007 ● Exercice 2008 ● Exercice 2009 ● Exercice 2010

Département des finances publiques**Département juridique****Département des marchés monétaires et de capitaux****Département des statistiques**

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

mis en place dans les pays du monde entier après l'éclatement de la crise mondiale³⁵. Les discussions ont essentiellement porté sur les pays avancés et émergents de moyenne et grande taille, où les interventions ont été plus importantes qu'ailleurs.

Les administrateurs ont convenu que les stratégies de sortie devraient être cohérentes et crédibles, mais aussi souples, fondées sur le marché et intégrées par les différentes entités responsables de l'élaboration des politiques. Ils ont admis que le calendrier, le

rythme et les modalités d'abandon des mesures anticrise dépendraient de l'état de chaque économie et de la santé du système financier, et que la synchronisation des stratégies de sortie des pays avancés et émergents n'était en général ni possible ni souhaitable. Le principal défi consistait à trouver le bon compromis entre un démantèlement trop rapide des mesures de soutien, qui risquait de freiner la reprise économique, et leur prolongation excessive, qui serait source de distorsions des incitations privées et de risques macroéconomiques.

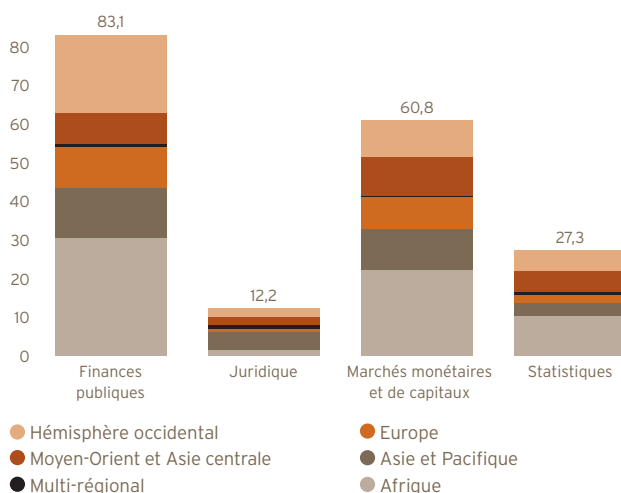
Les administrateurs ont souligné que la viabilité budgétaire était une des grandes priorités et qu'il importait donc d'entreprendre un assainissement des finances publiques dès qu'il apparaîtrait clairement que la reprise pouvait s'autoentretenir. À leurs yeux, la crise était l'occasion de faire avancer les réformes nécessaires, notamment dans le domaine des prestations sociales liées à l'âge des bénéficiaires et celui des privatisations.

Le Conseil d'administration a considéré que les banques centrales disposaient des outils requis pour mettre fin aux interventions monétaires liées à la crise et a souligné la nécessité de préserver l'indépendance des banques centrales une fois abandonné les mesures d'exception. Les administrateurs ont convenu qu'il était souhaitable que les pays coordonnent leurs politiques économiques et procèdent à des échanges réguliers d'informations concernant leurs stratégies de retrait et l'introduction de politiques financières spécifiques, afin d'éviter tout effet de contagion déstabilisant – une attention particulière étant accordée aux groupes de pays les plus vulnérables – et d'obtenir de meilleurs résultats. Ils ont aussi estimé que le FMI devrait non seulement soutenir les efforts d'ajustement de ses pays membres, mais aussi, dans le cadre de ses activités de surveillance bilatérale et multilatérale, tenter de promouvoir la cohérence internationale en suivant de près le processus de sortie et ses répercussions éventuelles.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités, qui englobe la formation et l'assistance technique, est un domaine d'activité fondamental du FMI et constitue un volet essentiel des efforts qu'il déploie pour assurer une reprise mondiale durable, car il influe sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de beaucoup de pays membres.

Graphique 3.5
Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2010 par départements et par régions (Années-personnes)



Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

Assistance technique

Au titre de l'assistance technique, le FMI aide les pays qui en font la demande à définir leurs politiques et à renforcer leur dispositif institutionnel pour être en mesure d'élaborer et d'appliquer des mesures macroéconomiques, financières et structurelles appropriées. Outre les avantages immédiats que les pays bénéficiaires en retirent, l'assistance technique renforce la solidité et la stabilité de l'économie mondiale en aidant chaque pays à remédier aux carences de ses institutions et à l'insuffisance des ressources mobilisables pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Le FMI apporte une assistance technique dans les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politique macroéconomique, politique fiscale et administration des recettes, gestion des dépenses et des finances publiques, politique monétaire, régime de change, viabilité du secteur financier, cadre juridique (pour ce qui concerne les activités économiques) et statistiques (graphique 3.4). L'assistance est fournie à un grand nombre de pays membres : plus de 140 pays en ont bénéficié durant l'exercice 2010, dont des pays avancés et émergents. Toutefois, environ 85 % de l'assistance technique va aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (graphique 3.5); les principaux autres bénéficiaires sont les pays sortant d'un conflit.

Assistance technique en réponse à la crise

Durant l'exercice 2010, l'assistance technique assurée par le FMI s'est révélée être un instrument essentiel pour aider les pays membres à faire face à la crise financière mondiale. Une assistance intensive a été fournie dans un certain nombre de domaines cruciaux pour la lutte anticrise et la reprise, tels que :

- gestion de trésorerie, maîtrise des dépenses et cadres budgétaires, afin de préserver les liquidités publiques et d'aider les pays à suivre des trajectoires d'ajustement budgétaire crédibles (Grèce, Islande, Jamaïque, Lettonie, Pologne, Roumanie);
- renforcement de l'administration fiscale après la forte baisse des recettes induite par la crise (Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ukraine);
- législation bancaire pour situation d'urgence, interventions monétaires liées à la crise et gestion de la dette publique (Islande);
- restructuration des banques et renforcement de la garantie des dépôts (Hongrie, Lettonie, Monténégro);
- amélioration des dispositifs d'intervention dans les établissements financiers en difficulté (Lettonie, Lituanie, Moldova, Ukraine);
- amélioration du régime de faillite des entreprises (Lettonie, Serbie, Ukraine);



Gauche Le Gouverneur de l'Oesterreichische Nationalbank, Ewald Nowotny, le Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, et le Secrétaire d'État auprès du Ministre fédéral des finances de l'Autriche, Andreas Schieder. **Droite** Cours sur les statistiques de la dette extérieure donné en juillet 2009 à l'Institut du FMI, à Washington.

- évaluation des conséquences de la restructuration de la dette et de la protection des banques (Jamaïque);
- meilleure préparation du secteur bancaire aux crises éventuelles et amélioration des plans d'urgence (Arménie, Nigéria, Panama, République Dominicaine);
- évaluation de la qualité et de l'exactitude des données de balance des paiements (Kosovo).

Selon les besoins, l'assistance technique a pris la forme d'une aide préventive ou de l'élaboration de mesures pour faire face à une situation d'urgence. Dans les deux cas, trois caractéristiques tout à fait spécifiques de l'assistance technique du FMI ont été mises en exergue. Tout d'abord, le FMI a montré sa capacité de répondre rapidement aux demandes urgentes des autorités nationales : dans bien des cas, des équipes d'experts spécialisés ont été dépêchées sur le terrain dans des délais très courts, avant le démarrage d'autres activités conduites par le FMI. Ensuite, le diagnostic technique et les mesures correctives préconisées ont souvent constitué une des composantes essentielles des programmes. Enfin, une continuité indispensable a été assurée entre les activités d'assistance technique, d'une part, et le travail d'élaboration des programmes et la surveillance, d'autre part, les services des départements fonctionnels faisant partie à la fois des équipes d'assistance technique et de celles des départements géographiques. L'importance que le FMI accorde à la réactivité et la souplesse, à l'intégration étroite des conseils spécialisés et des conseils macroéconomiques plus généraux, et à la polyvalence des membres de ses services est un élément important de sa stratégie de prévention et de résolution des crises, qui distingue l'assistance technique du FMI de celle qui est fournie par d'autres acteurs du renforcement des capacités à long terme.

Initiatives d'assistance technique lancées durant l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, le FMI a poursuivi la stratégie lancée durant l'exercice précédent, en accord avec les réformes validées en mai 2008 par le Conseil d'administration, pour accroître l'efficacité de l'assistance technique. Cette stratégie prévoit de développer considérablement les partenariats avec les bailleurs de fonds et de réformer le cadre de l'assistance technique. En outre, le mode de fourniture de l'assistance technique est adapté à la situation de chaque pays, les missions de diagnostic se doublant par exemple de visites d'experts de courte ou de longue durée.

Centres régionaux d'assistance technique

Les activités d'assistance technique du FMI continuent de se développer par l'intermédiaire des centres régionaux d'assistance technique, y compris un centre qui a ouvert ses portes durant l'exercice 2010. Ainsi, en mai 2009, le FMI a ouvert le Centre d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République Dominicaine (CAPTAC-DR), qui dessert sept pays de la région³⁶. Ce centre bénéficie du soutien de la Commission européenne, de l'Espagne, du Canada, du Mexique, de l'Allemagne, de la Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique, de la Banque interaméricaine de développement, mais reçoit également des contributions du pays hôte, le Guatemala, d'autres pays bénéficiaires et du FMI. Le programme de fourniture d'assistance technique pour les trois centres qui fonctionnent en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Afrique centrale (les AFRITAC) a été considérablement étoffé.

Avec l'ouverture de deux nouveaux centres d'assistance technique en Afrique prévue d'ici la fin de 2010, la totalité de l'Afrique subsaharienne devrait être couverte; en Asie centrale, un autre devrait être opérationnel au début de 2011 (tableau 3.4). L'importante campagne de mobilisation de fonds qui avait été

Tableau 3.4
Centres régionaux d'assistance technique, prévus et existants

Nom	Lieu	Année de création	Nombre de pays desservis	Pourcentage de pays membres à faible revenu
PFTAC	Suva, Fidji	1992	15	7
CARTAC	Bridgetown, Barbade	2001	20	5
METAC	Beyrouth, Liban	2004	10	20
AFRITAC Est	Dar es-Salaam, Tanzanie	2002	7	100
AFRITAC Ouest	Bamako, Mali	2003	10	91
AFRITAC Centre	Libreville, Gabon	2007	7	50
CAPTAC-DR	Guatemala, Guatemala	2009	7	0
AFRITAC Sud	Port Louis, Maurice		13	33
AFRITAC Ouest 2	Accra, Ghana		6	67
CASTAC	Tachkent, Ouzbékistan		7	43

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

lancée en faveur des AFRITAC a été couronnée par une séance fructueuse d'annonces de contributions lors de la conférence coorganisée par la Banque africaine de développement en décembre 2009³⁷. Alors que les discussions avec un certain nombre de donateurs se poursuivent, des promesses et des contributions substantielles au profit des AFRITAC, notamment des nouveaux centres, ont d'ores et déjà été reçues de la part du Royaume-Uni, de la Suisse, de la France, de la Banque africaine de développement, de l'Australie, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Banque européenne d'investissement, de la Finlande, du Koweït, du Luxembourg, de l'Italie et du Brésil. Des fonds continuent également d'être collectés pour le nouveau centre d'Asie centrale et le centre régional déjà ouvert au Moyen-Orient.

Fonds de fiducie thématiques

Les fonds de fiducie thématiques (FFT) doivent permettre de regrouper les ressources des bailleurs de fonds par domaines, afin d'apporter aux pays membres une assistance spécialisée complétant l'action des centres régionaux. Le premier FFT, le fonds de fiducie pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), est devenu opérationnel en mai 2009 (voir encadré 3.5 sur la page Internet du *Rapport annuel*)³⁸. Alimenté par la Suisse, la Norvège, le Canada, le Japon, le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Royaume-Uni, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Corée, la France et l'Allemagne, ce FFT contribue au renforcement des dispositifs LCB/FT nationaux, dans le cadre des efforts actuellement déployés pour consolider l'architecture financière internationale et, partant, améliorer la stabilité et la gouvernance financières. Des rencontres ont également été organisées avec les partenaires contribuant aux FFT pour la politique et l'administration fiscales et pour la gestion des richesses naturelles; les campagnes de collecte en faveur de ces FFT ont démarré à la fin de l'exercice 2010.

Développement des partenariats avec les donateurs

La mise en œuvre de l'accord de partenariat pour l'assistance technique signé avec la Commission européenne a commencé au cours de l'exercice 2010, avec la participation de la Commission au CAPTAC-DR et au Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient. De plus, les partenariats déjà établis avec un certain nombre de bailleurs de fonds, notamment la Suisse, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Banque européenne d'investissement et le Luxembourg, ont été intensifiés et considérablement développés. Enfin, plusieurs nouveaux pays émergents donateurs, parmi lesquels le Brésil, la Corée, le Koweït, le Qatar et l'Arabie Saoudite, jouent un rôle de plus en plus important comme partenaires du FMI dans le renforcement des capacités.

Mise en œuvre des réformes de l'assistance technique

Au cours de l'exercice 2010, le FMI a procédé à l'ouverture de sous-comptes dans le nouveau compte-cadre administré pour le financement de certaines activités du FMI, que le Conseil d'administration a approuvé en avril 2009 pour renforcer les partenariats avec les donateurs. Ce compte-cadre est fondé sur un nouveau modèle transparent d'évaluation des coûts, qui offre une bien plus grande souplesse à plusieurs égards. Quelque quinze sous-comptes ont déjà été créés, six multilatéraux et neuf bilatéraux.

Soucieux que l'assistance technique apportée par le FMI continue de répondre aux besoins des membres de manière efficiente et efficace, le Conseil d'administration avait mis en place un programme d'évaluation de l'assistance technique en 2002. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisées des évaluations externes indépendantes portant sur le travail des centres régionaux aux Caraïbes, dans le Pacifique et au Moyen-Orient (voir encadré 3.6 sur la page Internet du *Rapport annuel*) et sur l'assistance

Tableau 3.5
Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 2007-10

	2007	2008	2009	2010
Siège				
Nombre de semaines de cours	87	78	54	58
Nombre de semaines-participants	3.182	2.813	1.974	1.992
Centres régionaux de formation				
Nombre de semaines de cours	152	172	158	163
Nombre de semaines-participants	4.586	5.280	4.737	5.067
Autres formations à l'étranger				
Nombre de semaines de cours	33	35	42	36
Nombre de semaines-participants	983	1.071	1.211	1.012
Téléenseignement				
Nombre de semaines de cours	16	18	16	18
Nombre de semaines-participants	657	675	570	646
Total				
Nombre de semaines de cours	288	303	270	275
Nombre de semaines-participants	9.407	9.838	8.491	8.717

Source : Institut du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

technique fournie dans le cadre des sous-comptes bilatéraux du Japon et de la Suisse. L'établissement de la liste des experts auxquels les départements prestataires d'assistance technique peuvent faire appel pour des missions de renforcement des capacités a aussi été révisé de manière à rendre la procédure de recrutement plus transparente et à faciliter les candidatures.

En décembre 2009, en raison de la crise économique et financière mondiale et des nouveaux besoins qui en sont résulté pour les pays membres en matière de renforcement des capacités, la direction du FMI a suspendu la mise en œuvre de la politique de contribution des pays aux actions de formation et a reporté à la fin d'avril 2011 la mise en œuvre de sa politique concernant l'assistance technique. En 2008, le Conseil d'administration avait en effet approuvé une nouvelle politique prévoyant de facturer l'assistance technique et les actions de formation, les contributions des pays étant fonction du revenu par habitant. Les actions de formation ont commencé à être facturées en mai 2009; pour l'assistance technique, la facturation devait entrer en vigueur en janvier 2010. La politique de facturation avait été conçue comme moyen de jauger la demande d'assistance technique sur le marché, mais l'augmentation des concours des donateurs s'est aussi révélée un bon indicateur de la vigueur de cette demande.

Formation

La formation des responsables publics des pays membres fait partie intégrante des activités de renforcement des capacités du FMI. Les cours et séminaires ont pour objectif de les faire

bénéficier de l'expertise des spécialistes du FMI sur un large éventail de sujets cruciaux pour l'analyse macroéconomique et financière et l'élaboration de mesures efficaces, ainsi que sur des sujets plus spécialisés touchant à l'établissement des statistiques macroéconomiques et à diverses questions d'ordre budgétaire, monétaire et juridique (voir encadré 3.7 sur la page Internet du *Rapport annuel*). L'essentiel de la formation est assuré par l'Institut du FMI. En collaboration avec d'autres départements, celui-ci dispense des cours principalement au siège de l'organisation, dans sept centres de formation régionaux répartis dans le monde et par le biais d'un programme de téléenseignement.

Durant l'exercice 2010, l'Institut a dispensé 275 semaines de formation. Près de 4.200 participants en ont bénéficié, ce qui représentait 8.700 semaines-participants de formation (tableau 3.5). L'activité de formation ayant diminué pendant l'exercice 2009 en raison de la restructuration du FMI, l'objectif de 2010 était de commencer à inverser cette évolution pour revenir au volume d'activité antérieur tout en veillant à ce que les programmes proposés restent adaptés aux priorités du FMI et aux besoins changeants des pays membres. À cet effet, l'Institut a augmenté de plus de 3 % le nombre de formations dispensées par son propre personnel sur des questions macroéconomiques, en complétant ses programmes par des semaines de cours consacrées au secteur financier (notamment un cours de perfectionnement en finance destiné aux macroéconomistes) et aux politiques monétaire et de change. Un séminaire régional à haut niveau sur les systèmes d'alerte avancée et leur rôle dans la surveillance a eu lieu à Singapour, suivi d'un autre séminaire à haut niveau sur le futur cadre de réglementation financière et de politique monétaire, organisé durant

Encadré 3.4**Les recommandations du FMI et du Conseil de stabilité financière (CSF) pour remédier aux carences révélées par la crise dans le domaine des données**

Le rapport conjoint du FMI et du CSF remis au G-20 portait sur les problèmes de données liés à la crise. Intitulé «The Financial Crisis and Information Gaps», il contenait vingt recommandations sur les moyens de remédier aux carences en matière d'information révélées par la crise financière mondiale. Quatre de ces recommandations sont considérées comme essentielles :

- **Mieux rendre compte de l'accumulation de risques dans le secteur financier** : publication internationale plus systématique d'indicateurs de solidité financière, conception de mesures de l'endettement global et des asymétries d'échéances, et amélioration de la couverture pour les instruments de transfert de risque.
- **Améliorer les données sur les interactions au sein du réseau financier mondial** : obtention de plus d'informations sur les liens entre établissements financiers d'importance

systemique et renforcement des initiatives de collecte de données sur les flux bancaires transfrontières, les positions d'investissement et les engagements.

- **Surveiller la vulnérabilité des économies nationales face aux chocs** : renforcement de la couverture sectorielle des données nationales relatives au bilan des États et aux flux de capitaux, promotion de la production en temps opportun de statistiques sur les finances publiques qui soient normalisées et permettent des comparaisons internationales, et diffusion de données sur les prix de l'immobilier plus comparables entre elles.
- **Renforcer la communication de statistiques officielles** : ces statistiques auraient parfois permis de s'attaquer à certains problèmes cruciaux liés à la crise, mais les utilisateurs en ignoraient l'existence.

les réunions de printemps au siège du FMI, en collaboration avec la Banque des règlements internationaux. Globalement, le nombre de semaines de formation a augmenté de moins de 2 % en raison d'un nouveau recul des formations spécialisées assurées par les départements prestataires d'assistance technique du FMI, qui doivent faire face à une très forte demande dans d'autres domaines prioritaires.

L'augmentation des concours des donateurs est l'un des principaux volets de la stratégie visant à retrouver les niveaux antérieurs d'activités de formation. En vertu de l'accord de 2010 entre l'Autriche et le FMI sur le développement de la formation à l'Institut multilatéral de Vienne, les autorités autrichiennes ont considérablement renforcé leur soutien aux activités de formation du FMI. L'augmentation des financements pour la formation est également à mettre en relation avec le développement du réseau des centres régionaux (voir «Centres régionaux d'assistance technique» plus haut dans le chapitre).

DONNÉES ET INITIATIVES CONCERNANT LES DONNÉES

Les crises financières révèlent l'existence de carences dans le domaine des données, alors que l'impossibilité d'obtenir rapidement des informations exactes empêche les autorités et les acteurs du marché d'élaborer des ripostes efficaces. La crise mondiale a confirmé que la qualité des données et des analyses était un paramètre essentiel pour l'efficacité de la surveillance et des mesures anticrise, tant au niveau national qu'international.

Lors des réunions de printemps d'avril 2009, le CMFI a appuyé la demande faite par le G-20 de voir le FMI et le CSF étudier les carences mises au jour par la crise en matière d'information et formuler des propositions pour améliorer la collecte de données. Une vaste consultation a été menée auprès des utilisateurs officiels des données économiques et financières dans les pays du G-20 et au sein d'autres institutions internationales, en particulier celles qui sont chargées d'effectuer des analyses sur la stabilité financière; en juillet 2009³⁹, une conférence de deux jours a notamment été organisée au siège du FMI par les deux organisations. Le FMI et le CSF ont publié au début de novembre 2009 un rapport contenant 20 recommandations sur les lacunes à combler en matière de données (encadré 3.4)⁴⁰. Leurs services ont consulté des organismes nationaux et internationaux compétents ainsi que le secteur privé sur différentes questions, demandant par exemple ce qu'il en coûterait de combler les lacunes identifiées, puis ont remis leur rapport au G-20 en mai 2010. Ce document contenait un programme concret et un calendrier pour la mise en œuvre de chacune des recommandations.

L'une des recommandations formulées durant la conférence et dans le rapport (encadré 3.4) était d'améliorer la diffusion internationale d'indicateurs de solidité financière. C'est notamment dans cette optique que le FMI a lancé en juillet 2009 un site Internet donnant libre accès à la base de données de ces indicateurs pour les pays membres (voir encadré 3.8 sur la page Internet du *Rapport annuel*).

La conférence et le rapport faisaient partie des initiatives que le FMI mène depuis quelques années dans le domaine des statistiques financières, parmi lesquelles la création du Groupe interinstitutions

sur les statistiques économiques et financières. En décembre 2009, le Groupe a annoncé l'ouverture d'un site Internet plus complet consacré aux principaux indicateurs mondiaux et donnant accès aux données économiques et financières disponibles pour les pays du G-20 (voir «Amélioration du site Internet sur les principaux indicateurs mondiaux ci-dessous»).

En ce qui concerne les données sur les finances publiques, la volonté de les améliorer et de faciliter les comparaisons internationales s'est traduite par une décision du Conseil d'administration d'adopter une présentation normalisée conforme au *Manuel des statistiques de finances publiques 2001* (MSFP 2001). En outre, les données sur les finances publiques qui figurent dans les *Perspectives de l'économie mondiale* suivent désormais ce format. Pour ce travail d'harmonisation des présentations, les pays membres ont bénéficié de services d'assistance technique et de formation.

Normes du FMI pour la diffusion des données

Les normes de diffusion des données permettent de disposer en temps opportun de statistiques détaillées, ce qui contribue à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines⁴¹. À cet égard, le FMI a pris plusieurs dispositions importantes pour accroître la transparence dans ce domaine, notamment l'élaboration et l'amélioration de normes de diffusion à l'intention des pays membres. L'encadré 3.9 figurant sur la page Internet du *Rapport annuel* fournit des informations supplémentaires sur la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), une référence mondiale pour la diffusion publique des données macroéconomiques, et sur son système général de diffusion des données (SGDD), un cadre qui permet aux pays membres dotés de systèmes statistiques moins perfectionnés d'évaluer les améliorations à apporter à leur collecte de données.

L'adhésion à la NSDD et la participation au SGDD sont facultatives. Durant l'exercice 2010, la Serbie, la Libye, l'Iraq et Haïti ont rejoint le SGDD, amenant ainsi le nombre total de participants à 98⁴². Chypre et Malte ont adhéré à la NSDD en décembre 2009 et la Jordanie leur a emboîté le pas en janvier 2010, date à laquelle la NSDD totalisait 67 adhérents, dont les 16 membres de la zone euro⁴³.

En mars 2010, dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le système financier international en remédiant au manque de données par l'amélioration de leur diffusion, le Conseil d'administration a approuvé plusieurs mesures initiales⁴⁴ proposées par le Département des statistiques au terme d'un travail approfondi⁴⁵. Il s'agissait notamment des mesures suivantes :

- construction, «recommandée»⁴⁶, de sept indicateurs de solidité financière pour augmenter la fiabilité des informations sur le secteur financier et améliorer la détection des risques systémiques;
- passage (après une période de transition de quatre ans) à une publication trimestrielle (et non plus annuelle) des

données sur les positions extérieures globales, avec un décalage maximal d'un trimestre, afin de mieux comprendre les liens transfrontaliers;

- ajout d'un tableau simplifié sur la dette extérieure des pays, ventilé en fonction de la durée restante, avec publication trimestrielle recommandée (l'objectif est d'améliorer le suivi de la vulnérabilité des économies nationales aux chocs);
- lancement dans un délai de 24 mois – c'est-à-dire au moins un an et demi plus tôt que prévu – de la huitième revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données.

Manuel sur les statistiques relatives aux titres

En association avec la Banque des règlements internationaux et la Banque centrale européenne, le FMI a élaboré la première partie du Manuel sur les statistiques relatives aux titres. Consacrée aux titres de dette, elle est parue au début de mai 2009⁴⁷. Ce Manuel est la première publication de ce type entièrement consacrée au cadre conceptuel à utiliser pour compiler et présenter les statistiques relatives aux titres. L'objet de la première partie est d'aider les organismes nationaux et internationaux à produire des statistiques sur les titres qui soient pertinentes et cohérentes et permettent des comparaisons internationales en vue d'effectuer des analyses de la stabilité financière et de formuler les politiques monétaires. Le Manuel sera progressivement étendu aux portefeuilles de titres de créance, ainsi qu'aux émissions et aux portefeuilles d'autres types de titres.

Amélioration du site Internet sur les principaux indicateurs mondiaux

En décembre 2009, le Groupe interinstitutions présidé par le FMI et comprenant la Banque des règlements internationaux, la Banque centrale européenne, Eurostat, l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Nations Unies et la Banque mondiale, a annoncé que le site Internet sur les principaux indicateurs mondiaux lancé en avril 2009 et hébergé par le FMI, avait été considérablement amélioré⁴⁸. Ce site, qui fournit des données économiques et financières sur les pays du G-20, doit aider à suivre l'évolution de la situation économique et financière dans les pays d'importance systémique.

Pour répondre aux besoins des utilisateurs, les concepteurs du nouveau site l'ont rendu plus convivial, en privilégiant les comparaisons internationales d'indicateurs. Le site comporte un certain nombre de nouveautés, notamment davantage de tableaux internationaux d'indicateurs clés avec plus de transformations de données permettant des analyses comparatives, des séries de données historiques plus longues avec un accès en temps réel à la base de données sous-jacente, une interface utilisateur améliorée avec navigation extensible, un accès en ligne aux métadonnées et un affichage à l'écran des principaux indicateurs internationaux grâce à Data Mapper, l'outil de visualisation du FMI.

4 | RENFORCER LE FMI POUR RELEVER LES DÉFIS À VENIR



4 | RENFORCER LE FMI POUR RELEVER LES DÉFIS À VENIR

Lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2009, le CMFI a donné son aval aux grandes priorités suivantes : 1) repenser la mission du FMI pour englober l'ensemble de politiques macroéconomiques et financières qui agissent sur la stabilité internationale; 2) continuer à renforcer son dispositif de financement pour aider les pays membres à surmonter les problèmes de balance des paiements, y compris ceux liés à la volatilité de la situation financière, et réduire les besoins d'une accumulation excessive des réserves que peuvent ressentir les pays; 3) affiner la surveillance multilatérale et mieux l'intégrer à la surveillance bilatérale, et consolider davantage les dimensions transnationale, régionale et multilatérale de la surveillance; et 4) réformer la gouvernance du FMI afin d'accroître sa légitimité et son efficacité.

REPENSER LA MISSION DU FMI

Le travail du FMI en la matière part de la demande formulée par le CMFI lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2009, invitant l'institution à «réexaminer sa mission de manière à y inclure l'ensemble des politiques macroéconomiques et financières qui influent sur la stabilité mondiale et de remettre au CMFI un rapport à ce sujet d'ici à la prochaine Assemblée annuelle»⁴⁹. Cette réflexion couvre trois grands domaines : la surveillance, le financement et la stabilité du système monétaire international. Poursuivant les travaux entamés durant l'exercice 2010, le Conseil d'administration a examiné plusieurs dossiers particuliers afin de préparer un rapport qui sera présenté au CMFI lors de l'Assemblée annuelle d'octobre 2010 et auquel ont contribué les nombreux échanges avec les gouvernements, les milieux universitaires et la société civile.

Premiers travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a commencé à traiter du renforcement de la mission du FMI en février 2010⁵⁰. Les administrateurs ont souligné que la mission du FMI devait évoluer parallèlement au vaste travail de réforme de la gouvernance, en particulier en ce qui a trait à la taille et au réalignement des quotes-parts.

En matière de surveillance, la plupart des administrateurs ont manifesté leur soutien à la formulation d'une décision officielle sur la surveillance multilatérale ou se sont déclarés prêts à engager ce type de travail, en abordant notamment les modalités d'examen des rapports consacrés aux effets plus systémiques des politiques menées au plan national. Ils ont également signalé les possibilités de renforcement de la surveillance bilatérale, y compris par le biais de consultations thématiques au titre de l'article IV. En ce qui concerne le secteur financier, les administrateurs ont insisté sur la nécessité de collaborer étroitement avec les autres organismes internationaux et avec les instances de normalisation, mais aussi sur une meilleure disponibilité des statistiques financières.

Les administrateurs ont fait valoir que toute nouvelle initiative dans le domaine du financement nécessite une analyse approfondie des hypothèses sous-jacentes, doit s'appuyer sur le rôle fondamental du FMI et se fonder sur un examen attentif des instruments de prêt récemment réaménagés, entre autres pour les prêts concessionnels (voir la section «Financements concessionnels» plus loin). La majorité des administrateurs se sont dits intéressés par une réflexion sur les moyens novateurs de renforcer le filet de sécurité financière mondial, notamment

sur les avantages liés à des lignes de crédit plurinationales et le soutien à des réserves régionales de liquidités.

Tout en considérant que le FMI est en mesure de réformer sa mission de manière significative dans le cadre juridique existant, la plupart des administrateurs étaient disposés à amender les Statuts si cela devenait nécessaire. Certains ont préféré une démarche en deux temps, en envisageant d'abord les réformes permises par les Statuts, puis, le cas échéant, celles exigeant un amendement de ces derniers. Certains administrateurs ont mis en garde contre l'imposition de nouvelles obligations qui risqueraient d'empiéter sur la souveraineté nationale, en soulignant les risques d'étendre excessivement la portée des Statuts.

Travaux ultérieurs

Suite à cette première réunion en février 2010, le Conseil d'administration a également traité de la mission du FMI en mars, puis en avril, en s'attachant à certains volets particuliers. Les administrateurs ont ainsi procédé à un examen préliminaire des moyens dont dispose le FMI pour répondre aux besoins de financement de ses pays membres, dans le contexte de la quatorzième révision générale des quotes-parts. Ils ont également étudié un certain nombre de propositions initiales relatives au rôle de financement du FMI. À l'occasion d'une autre rencontre, ils se sont penchés sur la modernisation de la surveillance du FMI et le renforcement de la surveillance du secteur financier. Ces questions seront traitées plus en détail aux sections consacrées respectivement au financement, à la surveillance et à la gouvernance du FMI dans le présent chapitre.

Étapes à venir

Le Conseil d'administration a poursuivi son examen de la mission du FMI au début de l'exercice 2011, avec une séance informelle sur l'avenir du rôle de financement du FMI, un débat plus approfondi sur le réalignement des quotes-parts dans le contexte de la quatorzième révision générale des quotes-parts et des débats plus approfondis sur la réforme de la gouvernance du FMI.

DES CONCOURS FINANCIERS À LA MESURE DU XXI^E SIÈCLE

Mi-avril 2010, peu après que le Conseil d'administration eut approuvé la prolongation des Nouveaux Accords d'emprunt ou NAE (voir «Proposition d'élargissement des nouveaux accords d'emprunt», plus loin dans ce chapitre), les administrateurs ont fait une première évaluation du niveau et de la composition des

ressources du FMI, dans le cadre de l'examen de sa mission et de la quatorzième révision générale des quotes-parts. Ils ont souligné que le FMI était, et devait rester, une institution fondée sur les quotes-parts, malgré la forte augmentation des ressources disponibles en vertu des NAE élargis.

Le Conseil d'administration a noté que la taille des quotes-parts du FMI en proportion du PIB, des échanges et des flux de capitaux mondiaux avait fortement diminué depuis la dernière augmentation générale des quotes-parts, en 1998. La plupart des administrateurs jugeaient tout à fait justifiée une hausse substantielle afin de disposer de moyens suffisants pour répondre aux besoins des pays membres dans la plupart des circonstances.

Des moyens suffisants pour le travail du FMI

Le CMFI ayant fait siens les objectifs énoncés par les dirigeants du G-20 en avril 2009 (voir «Soutien financier à la reprise», au chapitre 3), le FMI a rapidement agi sur plusieurs fronts afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre à ces besoins.

Accords et dispositifs d'emprunt bilatéraux

Bien que les quotes-parts versées par les pays membres de l'institution représentent sa principale source de financement des besoins de ses membres⁵¹ – conformément aux vœux du Conseil d'administration –, le FMI peut les compléter à titre temporaire en cas de besoin, en empruntant (voir encadré 4.1 sur le rôle de l'emprunt et des quotes-parts dans les financements du FMI). Deux accords d'emprunt multilatéraux – les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux Accords d'emprunt – existent depuis plusieurs années pour apporter au FMI des sources de financement supplémentaires (voir encadré 4.1 sur le site Internet du *Rapport annuel*).

Cependant, au fur et à mesure que se précisait l'ampleur de la demande potentielle de financements en raison de la crise économique, et pour s'assurer des moyens suffisants pour y répondre, même dans des scénarios critiques, le FMI a engagé des discussions avec un certain nombre de pays membres pour d'éventuels accords d'emprunt bilatéraux. Ces échanges se sont centrés sur les aspects opérationnels

Encadré 4.1

Rôle des emprunts et des quotes-parts dans les financements du FMI

Les souscriptions de quotes-parts constituent la première source de financement du FMI. Celui-ci peut cependant, à titre temporaire, contracter des emprunts pour mobiliser un important complément de ressources. En vertu de ses Statuts, l'institution est autorisée à emprunter pour reconstituer les avoirs en monnaies détenues au compte des ressources générales et dont il a besoin pour ses transactions (article VII, section 1 i) des Statuts).

Bien que leurs coûts soient actuellement presque identiques, les ressources liées aux quotes-parts et celles tirées de l'emprunt présentent des avantages et des inconvénients qui tiennent à leurs rôles respectifs dans le financement du FMI :

- Le principal avantage des ressources liées aux quotes-parts réside dans leur compatibilité avec le fonctionnement général du FMI fondé sur les quotes-parts, leur disponibilité permanente et la facilité de tirage. Une fois que le FMI a désigné des pays membres dont la situation extérieure est suffisamment solide pour participer à ses opérations de financement, ceux-ci sont tenus de répondre aux appels, dans la limite de leur quote-part. La disponibilité permanente de ces ressources permet au FMI de répondre rapidement aux besoins de ses pays membres. En revanche, elles ont pour principal inconvénient d'être fixes à moyen terme. En effet, plusieurs années peuvent s'écouler pour réunir le large consensus requis pour augmenter les quotes-parts.

- Le principal avantage des emprunts réside dans leur flexibilité. Les accords d'emprunt avec un nombre limité de prêteurs officiels sont plus faciles à mettre en place que des augmentations de quotes-parts impliquant tous les membres, ce qui en fait un complément temporaire commode aux quotes-parts. En outre, les accords d'emprunt multilatéraux existants apportent une importante source de financement complémentaire (voir l'encadré 4.1 sur le site Internet du *Rapport annuel*). Cependant, un recours excessif à l'emprunt risque de remettre en cause le caractère coopératif et monétaire de l'institution. De même, contrairement aux ressources tirées des quotes-parts, celles issues des accords permanents d'emprunt ne sont disponibles qu'une fois les accords activés. Les accords d'emprunt bilatéraux peuvent spécifier certaines limites aux montants pouvant être tirés sur des périodes plus courtes (par exemple une durée initiale d'un à deux ans, pouvant être prorogée d'un commun accord jusqu'à cinq ans, avec des limites hebdomadaires ou mensuelles).

Les «directives concernant les emprunts du FMI» publiées par le Conseil d'administration énoncent certains des éléments clés du dispositif d'emprunt du FMI. De plus, les modalités pratiques d'utilisation des montants empruntés font l'objet de revues constantes, y compris dans le cadre du programme de transactions financières trimestriel du FMI et de ses revues semestrielles des liquidités.

Tableau 4.1**Accords bilatéraux de prêt et de souscription d'obligations en vigueur au 30 avril 2010 (Milliards)**

	Date d'entrée en vigueur	Monnaie et montant		Équivalent en dollars ¹
Accords de prêt				200,3
Japon	13 février 2009	\$EU	100,00	100,0
Canada	6 juillet 2009	\$EU	10,00	10,0
Norges Bank	14 juillet 2009	DTS	3,00	4,6
UE, dont :				85,7
Royaume-Uni	1 ^{er} septembre 2009	DTS	9,92	15,5
Deutsche Bundesbank	22 septembre 2009	EUR	15,00	22,2
De Nederlandsche Bank NV	5 octobre 2009	EUR	5,31	7,8
Danmarks Nationalbank	4 novembre 2009	EUR	1,95	2,9
Banco do Portugal	30 novembre 2009	EUR	1,06	1,6
France	2 décembre 2009	EUR	11,06	16,7
Banque nationale de Belgique	12 février 2010	EUR	4,74	6,4
Banque centrale de Malte	12 février 2010	EUR	0,12	0,2
République slovaque	12 février 2010	EUR	0,44	0,6
Banque nationale tchèque	31 mars 2010	EUR	1,03	1,4
Riksbank (Suède)	9 avril 2010	EUR	2,47	3,3
Banque de Finlande	26 avril 2010	EUR	1,30	1,7
Espagne	26 avril 2010	EUR	4,14	5,5
Accords de souscription d'obligations				69,9
Banque populaire de Chine	2 septembre 2009	DTS	32,00	49,9
Brésil	22 janvier 2010	\$EU	10,00	10,0
Banque de réserve de l'Inde	8 mars 2010	\$EU	10,00	10,0
Total des accords de prêt et de souscription d'obligations				270,3

Source : Département financier du FMI.

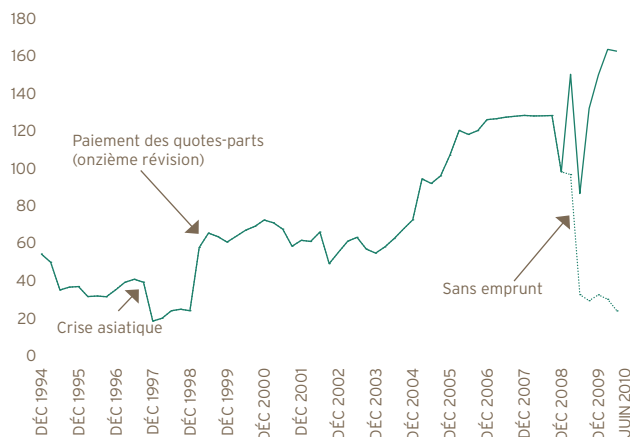
¹ Convertis au taux de change effectif à la date d'entrée en vigueur de l'accord.

et, en juin 2009, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un dispositif applicable à l'emploi des ressources empruntées⁵². Ce dispositif s'appuie sur quatre grands principes : 1) un plafonnement initial de 15 milliards de DTS par accord d'emprunt sur la convertibilité des créances en liquidités dans le cadre d'accords de prêt ou de souscription d'obligations, en cas de besoins liés à la balance des paiements; 2) un ratio de solde prudentiel de 20 % des montants mis à disposition dans le cadre d'emprunts; 3) une répartition égale, dans un premier temps, entre les ressources empruntées et celles issues des quotes-parts dans les décaissements; et 4) un partage équitable de la charge financière entre les prêteurs. Le Conseil d'administration a choisi de ne pas fixer de limite aux emprunts du FMI, tout en soulignant cependant qu'un tel plafond pourrait être établi à tout moment si le besoin s'en faisait sentir.

Le premier accord d'emprunt bilatéral conclu par le FMI après la crise a été signé avec le Japon et il est entré en vigueur

durant l'exercice 2009. Quinze autres accords, d'un montant total équivalant à 61 milliards de DTS, sont entrés en vigueur durant l'exercice 2010. Ces 15 accords ont été signés avec le Canada, la banque centrale norvégienne, le Royaume-Uni, la banque centrale allemande, la banque centrale néerlandaise, la banque centrale danoise, la banque centrale portugaise, la France, la Banque nationale de Belgique, la Banque centrale de Malte, la République slovaque, la Banque nationale tchèque, la banque centrale suédoise, la Banque de Finlande et l'Espagne (tableau 4.1).

Outre les prêts bilatéraux, le FMI peut également émettre des obligations à ses pays membres et à leurs banques centrales, dans le cadre d'accords d'achat d'obligations. En juillet 2009, le Conseil d'administration a approuvé le dispositif régissant ces émissions obligataires⁵³. Des accords d'achat d'obligations ont été conclus durant l'exercice 2010 avec la banque centrale chinoise, le Brésil et la banque centrale indienne (tableau 4.1).

Graphique 4.1**Capacité d'engagement à un an, décembre 1994-juin 2010 (Milliards de DTS)**

Source : Département financier du FMI.

À la fin de l'exercice 2010, les ressources totales à la disposition du FMI dans le cadre des emprunts bilatéraux et des accords d'achats d'obligations s'élevaient à environ 174 milliards de DTS (soit 270,3 milliards de dollars), et des négociations se sont poursuivies pour accroître les moyens disponibles en vertu d'accords bilatéraux pour l'exercice 2011 (tableau 4.1). Même compte tenu du niveau record de l'encours de crédits et des engagements non utilisés, les capacités d'emprunt accrues issues des accords bilatéraux ont porté l'indicateur de capacité de financement (ICF) du FMI au niveau record de 161,9 milliards de DTS (239,4 milliards de dollars) à la fin de juin 2010 (graphique 4.1).

Le FMI a commencé à utiliser les ressources mises à sa disposition dans le cadre des différents accords en juillet 2009⁵⁴. Au cours de l'exercice 2010, les emprunts totaux du FMI dans le cadre d'accords d'emprunt bilatéraux et d'émissions d'obligations totalisaient 6,4 milliards de DTS.

Proposition d'élargissement des Nouveaux Accords d'emprunt

En novembre 2009, les 26 participants aux Nouveaux Accords d'emprunt (NAE) du FMI, ainsi que de nouveaux participants potentiels, se sont entendus sur une augmentation et un assouplissement des NAE, à concurrence de 600 milliards de dollars⁵⁵. Puis, en avril 2010, le Conseil d'administration s'est officiellement prononcé sur un accroissement des NAE à 367,5 milliards de DTS (soit environ 550 milliards de dollars) et l'entrée de 13 nouveaux participants, parmi lesquels un certain nombre de pays émergents allant contribuer de manière importante à cette expansion⁵⁶. Pour faire de ces NAE élargis un outil plus efficace de prévention et de gestion des crises, l'actuel mode d'exécution ponctuel des prêts allait être remplacé par l'adoption de périodes générales d'exécution pouvant aller

jusqu'à six mois, sous réserve d'un montant maximal d'engagement spécifié pour chaque proposition d'exécution, pour répondre aux besoins de financement du compte des ressources générales au cours de la période d'exécution. Pour rendre opérationnels les NAE élargis, les participants actuels au dispositif devront accepter les modifications proposées à la décision sur les NAE, ainsi que les augmentations des accords de crédit, et les nouveaux participants devront informer le FMI de leur adhésion. Pour de nombreux participants actuels et futurs, cette procédure supposera des formalités d'approbation à l'échelle nationale, notamment par le pouvoir législatif. D'après la décision du Conseil d'administration, d'ici à la prochaine décision de renouvellement des NAE (fin 2011), le FMI et les participants examineront, entre autres facteurs, l'impact de la quatorzième révision générale des quotes-parts sur la taille globale de ces dernières, et les modifications éventuelles.

Améliorer les financements du FMI

La très forte volatilité des marchés et la redoutable propagation de la crise mondiale ont mis en évidence la nécessité de renforcer le rôle du FMI dans la prévention des crises et la maîtrise des effets de contagion des chocs. Les travaux du Conseil sur la réforme de la mission du FMI ont notamment porté dans un premier temps, en avril 2010, sur les financements du FMI à l'avenir⁵⁷. Plusieurs idées préliminaires ont ainsi été abordées :

- un perfectionnement de la ligne de crédit modulable (LCM) – qui resterait réservée aux pays dotés de fondamentaux et de politiques très solides –, essentiellement en doublant la durée des droits d'acquisition, en rendant plus prévisibles les conditions d'admissibilité et en supprimant le plafond implicite sur les montants accessibles;
- la mise en place d'une ligne de crédit de précaution (LCP) pour les pays qui mènent des politiques solides, mais ne remplissent pas les conditions nécessaires de la LCM. Le crédit de précaution serait assorti de conditions *ex post* simplifiées destinées à corriger toute faiblesse résiduelle.
- la création d'un dispositif permettant au FMI d'offrir des lignes de liquidité à un ensemble restreint de pays jugés systémiques, c'est-à-dire dont la stabilité contribue à préserver la confiance dans le système financier mondial. Ce dispositif viendrait compléter le rôle des banques centrales et des autres institutions en aidant à contenir la propagation des ondes de chocs systémiques.

Les administrateurs se sont généralement montrés favorables à une amélioration de la LCM, y compris au doublement de la durée des droits d'achat à un an. Bien que la proposition d'une prévisibilité accrue de l'admissibilité ait suscité des réactions positives, la plupart des administrateurs n'approuvaient pas l'idée de tenir à jour une liste des pays admissibles à la LCM, lui préférant la flexibilité inhérente à la démarche actuelle consistant à évaluer chaque dossier lorsque la demande d'accord est



Gauche Affluence à un arrêt d'autobus de Bogotá, en Colombie. **Droite** Travaux de réparation dans un tunnel du système de drainage souterrain à Mexico.

présentée. Les administrateurs ont également demandé à ce que les stratégies de sortie soient davantage étudiées.

Les administrateurs se sont montrés disposés à examiner les moyens d'accroître l'intérêt des instruments de précaution pouvant être offerts aux pays membres qui ne remplissent pas les critères de la LCM. Ils ont signalé les vastes possibilités de renforcement d'une action conjointe avec les instances financières régionales et ont invité les services de l'institution à présenter des propositions sur les aspects opérationnels des options de prêt.

Ils ont demandé aux services d'approfondir les questions soulevées lors du débat et de soumettre au Conseil d'administration des propositions concrètes sur l'amélioration de la LCM et la conception de la LCP avant l'Assemblée annuelle de 2010. Les échanges sur les outils de financement du FMI se sont poursuivis durant l'exercice 2011.

Financements non concessionnels (compte des ressources générales)

Afin de permettre au FMI de mieux répondre aux besoins de ses pays membres dans le contexte de la crise actuelle et d'améliorer ses capacités de prévention et de résolution des crises, le Conseil d'administration a donné son accord en fin d'exercice 2009 à une refonte du dispositif de financements non concessionnels du FMI⁵⁸ (les instruments concessionnels en faveur des pays membres à faible revenu ont par ailleurs fait l'objet d'une revue et d'une réforme durant l'exercice 2010; voir la section suivante «Financements concessionnels».) Tous les aspects des instruments de prêt non concessionnels et de la politique du FMI dans ce domaine ont été examinés : les facilités existantes relevant du CRG, le cadre général de la conditionnalité, les niveaux d'accès, les échéances, les commissions ordinaires et additionnelles ainsi que les frais. On citera parmi les réformes approuvées la modernisation

de la conditionnalité pour tous les emprunteurs, la mise en place de la ligne de crédit modulable, l'assouplissement de l'accord de confirmation classique, le doublement des limites d'accès normal aux ressources non concessionnelles, la simplification des coûts et des échéances, et la suppression de certains instruments rarement utilisés. Grâce à ces réformes, les programmes appuyés par le FMI sont à présent adaptés à la situation de chaque pays et ciblés sur les moyens les plus rapides de résoudre la crise à l'origine de ces programmes. Les critères de réalisation structurels ont été supprimés (pour tous les financements du FMI, y compris ceux basés sur le fonds fiduciaire RPC en faveur des pays à faible revenu), et remplacés par un suivi plus flexible des réformes structurelles jugées cruciales au plan macroéconomique et essentielles pour le redressement de l'économie du pays considéré.

Dans le contexte de cette refonte, le Conseil d'administration a demandé aux services du FMI de préparer un rapport sur le problème des «périodes d'indisponibilité» liées aux accords relevant du CRG⁵⁹, lesquelles ont de profondes répercussions, en particulier sur les accords de précaution, sachant que le rôle de ces accords au regard de la prévention des crises et du renforcement de la confiance dépend des garanties de disponibilité au moment voulu des ressources en question.

En octobre 2009, le Conseil d'administration a approuvé le dispositif des «droits d'achat étendus», dans le but de résoudre le problème issu des périodes d'indisponibilité⁶⁰. Il prévoit que les membres auront un accès continu au financement prévu par un accord jusqu'à 45 jours suivant une date de référence, sans avoir nécessairement à démontrer qu'ils ont observé les critères de réalisation prévus pour cette date. Les pays membres doivent remplir un certain nombre de conditions d'admissibilité, notamment avoir rempli tous les critères de réalisation à la dernière date de référence (ou avoir obtenu une dérogation) et respecter toutes les autres exigences prévues par l'accord.

Encadré 4.2**Principaux aspects de la réforme des prêts concessionnels de 2009**

- **Expansion de l'aide financière concessionnelle aux pays à faible revenu**, jusqu'à 4 milliards de dollars par an en 2009 comme en 2010, contre 1,2 milliard de dollars en 2008. Au total, jusqu'à 17 milliards de dollars pourraient être prêtés jusqu'à la fin de 2014.
- **Doublement de l'accès aux financements du FMI**, avec des règles d'accès cohérentes d'une facilité à l'autre. Par ailleurs, avec l'adoption d'une nouvelle politique facilitant l'utilisation combinée de ressources concessionnelles et de ressources du CRG, les réformes font en sorte que les pays à faible revenu ne sont plus limités aux financements non concessionnels.
- **Une panoplie de facilités de crédit plus efficace pour les pays à faible revenu**, dans le cadre du nouveau fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), qui donne plus de souplesse aux instruments de prêt concessionnels du FMI et les adapte à la diversité croissante des pays à faible revenu. La nouvelle structure comprend :
 - la facilité élargie de crédit (FEC), qui succède à la FRPC et permet au FMI d'avoir une présence soutenue, sous forme d'appui de programmes et de financements, auprès des pays en proie à des difficultés persistantes de balance des paiements;
 - la facilité de crédit de confirmation (FCC), similaire à l'accord de confirmation largement utilisé par les marchés émergents, qui offre une aide financière et un soutien de politique économique aux pays à faible revenu présentant des besoins de financement à plus court terme ou épisodiques, d'origines diverses, et donne la possibilité d'une utilisation à titre de précaution;
- la facilité de crédit rapide (FCR), qui fournit rapidement un financement d'un montant limité en réponse à des besoins pressants, y compris pour l'aide d'urgence – en cas de catastrophe naturelle ou suite à un conflit –, et présente une conditionnalité allégée, particulièrement adaptée à la nature transitoire des besoins de financement ou lorsque les capacités de mise en œuvre des politiques économiques sont limitées.
- **Une concessionnalité simplifiée**, avec davantage de souplesse dans la définition des objectifs de réforme structurelle.
- **Une révision régulière des taux d'intérêt des prêts concessionnels**, pour limiter les fluctuations de concessionnalité et des coûts de bonification en cas de variation des taux d'intérêt mondiaux. En réaction aux perturbations économiques particulièrement graves issues de la crise mondiale, les pays à faible revenu ont également bénéficié d'une suspension exceptionnelle de tous les paiements d'intérêts sur les prêts concessionnels en cours octroyés par le FMI, jusqu'à fin 2011 – ce qui équivaut à un taux zéro pour ces prêts durant cette période.
- **Des ressources accrues pour le financement concessionnel**, avec des moyens supplémentaires de 9 milliards de DTS (auxquels s'ajoutent jusqu'à 2 milliards de DTS de ressources de prêts constituées comme solde prudentiel pour couvrir les droits de conversion en liquidités des créanciers du fonds fiduciaire RPC) issus de contributions bilatérales, comme dans le cadre précédent, et de nouvelles ressources de bonification de 1,5 milliard de DTS en valeur actualisée nette de fin 2008, mobilisées à partir des ressources internes du FMI, y compris celles issues des ventes d'or et de contributions bilatérales.

Financements concessionnels**Modification des facilités de financement concessionnel**

En 2008 et au premier semestre 2009, les pays à faible revenu ont été touchés par le renchérissement brutal des produits alimentaires et énergétiques, puis par la crise financière mondiale. Le FMI a répondu au consensus grandissant en faveur d'une action rapide pour répondre aux besoins du monde en développement, consensus qui se manifestait par les appels

des pays à faible revenu et des chefs d'État du G-20. Au premier semestre de 2009, l'aide du FMI aux pays à faible revenu a été nettement accrue et sa conditionnalité considérablement assouplie et allégée.

S'appuyant sur ces mesures, le Conseil d'administration a approuvé en juillet 2009 de vastes modifications destinées à améliorer les facilités de financement concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu, réformant ainsi de manière fondamentale la structure et les conditions financières de ces prêts (encadré 4.2)⁶¹. A ainsi été mis en place le fonds

fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC), qui remplace le compte de fiducie existant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FRPC-FCE). Les changements aux instruments relevant du fonds fiduciaire sont entrés en vigueur en janvier 2010, une fois acceptés par tous les prêteurs du compte de prêts et par les contributeurs aux comptes de bonification du compte de fiducie FRPC-FCE.

Les administrateurs ont souligné que les trois nouveaux instruments de prêt créés par la réforme – la facilité élargie de crédit, la facilité de crédit de confirmation et la facilité de crédit rapide – visaient à aider les pays à faible revenu à atteindre des positions macroéconomiques stables et viables, dans un cadre solide et durable de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance, tout en mettant l'accent sur le caractère primordial des stratégies de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance définies par les pays eux-mêmes dans le cadre de programmes appuyés par le FMI. Les administrateurs ont salué l'augmentation de l'élément de libéralité des prêts du FMI aux pays à faible revenu, y compris la suspension temporaire du paiement d'intérêts pour les aider à faire face à la crise mondiale. Ils se sont également associés aux revues périodiques des taux d'intérêt applicables pour limiter les fluctuations de la concessionnalité et des coûts de bonification imputables aux variations des taux d'intérêt internationaux.

Les administrateurs ont mis l'accent sur la nécessité de mobiliser rapidement des ressources de prêt supplémentaires et ont lancé un appel aux prêteurs actuels et potentiels, leur demandant d'envisager de contribuer davantage. Ils ont convenu que, pour fournir les prêts additionnels requis, la limite d'emprunt existante du fonds fiduciaire RPC de 20 milliards de DTS devait être relevée à 30 milliards de DTS, et que les périodes d'engagement et de tirage devaient être prolongées respectivement jusqu'à la fin 2015 et fin 2018. La plupart des administrateurs ont donné leur appui à une proposition de montage financier destinée à assurer 1,5 milliard de DTS (en valeur actualisée nette de fin 2008) de ressources de bonification supplémentaires. La plupart d'entre eux ont également convenu que la stratégie de financement des bonifications ferait intervenir les bénéfices exceptionnels issus des ventes d'or du FMI⁶². Si ces bénéfices ne suffisaient pas à couvrir la contribution requise, la différence serait comblée par le revenu d'investissement de la dotation en or. Les administrateurs ont souligné que la stratégie convenue pour l'utilisation des ressources liées aux ventes d'or aux fins de bonification guiderait les décisions futures du Conseil une fois ces ventes terminées. Ils ont précisé que la faisabilité de la réforme des facilités en faveur des pays à faible revenu et du cadre de financement y afférent dépendait de la mise en œuvre de la stratégie d'utilisation des ressources liées aux ventes d'or décrites plus haut.

En février et mars 2010, le FMI a signé des accords d'emprunt en vertu desquels les banques centrales espagnole et danoise

et le gouvernement canadien allaient contribuer au fonds fiduciaire RPC, augmentant ainsi les ressources du FMI pour les prêts concessionnels aux pays à faible revenu⁶³. Les gouvernements chinois et norvégien se sont également engagés à contribuer au fonds fiduciaire RPC durant l'exercice 2010, les accords officiels ayant été signés ou devant l'être au cours des premiers mois de l'exercice 2011. Les services du FMI poursuivent leurs efforts pour mobiliser d'autres ressources en faveur du fonds fiduciaire RPC.

En mars 2010, les administrateurs ont avalisé les réformes destinées à faciliter la mobilisation des ressources concessionnelles, en particulier de la part des prêteurs désireux d'apporter une contribution en DTS (ce qui n'était pas autorisé auparavant). Lorsqu'elles entreront en vigueur, les réformes permettront l'émission d'obligations par le fonds fiduciaire RPC et la mise en place d'un régime de conversion pour les prêts concessionnels.

Examen du cadre de viabilité de la dette

Dans le prolongement de la vaste réforme des mécanismes de financement en faveur des pays à faible revenu entreprise en juillet, et dans le cadre des efforts consentis pour continuer d'adapter les politiques et les instruments aux besoins des pays membres, et notamment ceux à faible revenu, en août 2010 le Conseil d'administration a revu certains aspects du cadre de viabilité de la dette (CVD) établi conjointement avec la Banque mondiale⁶⁴. Le CVD, mis en place en 2005 et révisé pour la dernière fois en 2006, a plusieurs objectifs : 1) guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu et les décisions de prêts des créanciers, dans la perspective des objectifs de développement et de la viabilité à long terme de la dette de chaque pays; 2) améliorer les évaluations et les conseils du FMI et de la Banque mondiale en matière de dette; et 3) contribuer à déceler rapidement les éventuelles difficultés pour faciliter les mesures préventives. La revue d'août, engagée par le Conseil en mars lors du débat sur l'évolution des financements en faveur des pays à faible revenu⁶⁵, s'est concentrée sur les moyens d'assouplir le cadre tout en cherchant à réagir aux critiques selon lesquelles celui-ci avait limité les capacités d'emprunt des pays à faible revenu et, au vu de la crise mondiale, était sans doute trop procyclique (voir l'encadré 4.3 qui porte sur les principaux aspects du nouveau dispositif⁶⁶).

Le Conseil d'administration a approuvé des directives révisées relatives aux critères de réalisation d'endettement extérieur dans les accords du FMI, sur la base d'une palette d'options et de fondements analytiques renforcés⁶⁷. Les nouvelles directives tiennent compte des vulnérabilités d'endettement des pays membres ainsi que de leur capacité de gestion macroéconomique et financière, évaluées conformément à la méthodologie décrite dans les directives. Aucun membre n'est soumis à des exigences plus strictes que celles des directives précédentes, et tous les cas sont traités avec une plus grande flexibilité, excepté lorsque la viabilité de la dette est gravement

Encadré 4.3**Principaux aspects du cadre révisé de viabilité de la dette**

- **Une plus grande reconnaissance de l'effet de l'investissement public sur la croissance.** Les administrateurs ont admis que l'analyse du lien entre investissement et croissance exigeait une démarche adaptée à chaque pays, reposant sur un large éventail d'indicateurs, éventuellement complétée par l'utilisation de modèles.
- **Une prise en compte plus explicite des envois de fonds des travailleurs expatriés dans les analyses de viabilité de la dette.** En soulignant l'importance croissante des envois de fonds des travailleurs comme source de financement extérieure des pays à faible revenu ces dernières années, les administrateurs ont convenu qu'il fallait faire preuve d'une plus grande flexibilité dans la prise en compte du volume de ces envois lors de l'évaluation des risques.
- **Un traitement plus souple de la dette extérieure des entreprises publiques.** La plupart des administrateurs se sont associés à la démarche consistant à exclure des analyses de viabilité de la dette (AVD) les créances des entreprises publiques qui ne représentent qu'un risque budgétaire limité pour l'État et peuvent emprunter sans sa garantie.
- **Une simplification des AVD.** La plupart des administrateurs se sont exprimés en faveur d'une simplification des obligations d'AVD et ont opté pour une AVD complète tous les trois ans, avec des mises à jour annuelles plus sommaires entre-temps, sauf en cas de modification majeure des perspectives de dette et des exigences liées au programme.

Encadré 4.4**Révision des critères d'admissibilité aux financements concessionnels**

Le dispositif validé par le Conseil d'administration établit des critères diversifiés pour l'inclusion dans la liste de pays admissibles aux prêts concessionnels du FMI et le retrait de cette liste. Les pays peuvent prétendre aux financements concessionnels si leur revenu annuel par habitant est inférieur à un certain seuil (le même que celui qu'utilise le Groupe de la Banque mondiale pour décider de l'admissibilité aux ressources de l'IDA) et s'ils n'ont pas eu un accès important aux marchés financiers internationaux pendant une longue période. Les pays ne sont en principe plus admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC :

a) s'ils enregistrent un niveau de revenu durablement élevé, supérieur à deux fois le seuil de revenu par habitant de l'IDA, ou s'ils ont un accès important et durable aux marchés financiers internationaux;

b) s'ils ne sont pas exposés à court terme à des risques graves de chute de leur revenu par habitant, de perte d'accès aux marchés ou de vulnérabilité de leur dette.

Les pays cessent d'être admissibles au fonds fiduciaire RPC trois mois après l'adoption de la décision correspondante

par le Conseil d'administration, sans que cela n'agisse sur l'aide concessionnelle existante du FMI, ni sur les discussions en cours sur de nouvelles demandes de financement. En outre, les pays ayant conclu un accord avec le FMI restent admissibles au fonds fiduciaire RPC pendant toute la durée de l'accord, et leur reclassement une fois achevé le programme appuyé par le FMI ne modifie en rien les conditions de l'encours de leurs crédits concessionnels ou bonifiés. L'admissibilité des pays au fonds fiduciaire RPC est revue tous les deux ans.

Pour garantir une uniformité de traitement des membres qui présentent des vulnérabilités similaires, le nouveau dispositif étend également à tous les petits pays (comptant moins d'un million d'habitants) le traitement exceptionnel actuellement accordé aux petits pays insulaires pour déterminer l'admissibilité au fonds fiduciaire RPC, qui suppose des critères moins exigeants en matière de revenu par habitant. La politique de combinaison des ressources concessionnelles et des ressources du CRG a également été revue, dans un souci d'harmonisation avec le nouveau dispositif d'admissibilité.

compromise et que les capacités de gestion macroéconomique et financière du pays membre concerné sont limitées. Les administrateurs ont engagé vivement les services du FMI à rester vigilants face au risque de voir les pays contracter des financements moins concessionnels au détriment de financements plus concessionnels. Plusieurs suggestions ont été formulées concernant les modalités opérationnelles, notamment en matière d'évaluation des capacités, de transparence des documents liés aux programmes et de communication des changements au public, autant de questions correctement exposées dans une note d'orientation établie à l'intention des services de la Banque mondiale et du FMI⁶⁸.

Révision du cadre d'admissibilité aux financements concessionnels

En janvier 2010, le Conseil d'administration a approuvé un nouvel ensemble de critères d'admissibilité aux financements concessionnels du FMI dans le cadre du fonds fiduciaire RPC (encadré 4.4), parachevant ainsi la refonte de ces financements pour les pays à faible revenu. Ce nouveau dispositif préserve l'accès aux financements concessionnels du FMI pour les pays membres qui en ont le plus besoin, tout en garantissant une uniformité de traitement grâce à des critères transparents d'admission et de reclassement⁶⁹. Six pays – l'Albanie, l'Angola, l'Azerbaïdjan, l'Inde, le Pakistan et Sri Lanka – ont cessé d'être admissibles au fonds fiduciaire RPC dans le cadre du nouveau dispositif, entré en vigueur en avril 2010.

Les administrateurs ont exprimé des opinions variées sur les propositions de seuils d'admissibilité et de reclassement au titre du fonds fiduciaire RPC. Par ailleurs, conscients des avantages et inconvénients des choix en présence, ils ont souligné la nécessité de trouver un bon équilibre. D'un côté, des critères de reclassement moins exigeants permettraient aux pays membres de s'affranchir plus rapidement des mécanismes concessionnels, dont les ressources sont au demeurant limitées. D'un autre côté, un reclassement prématuré pourrait induire des risques excessifs pour la viabilité financière du pays membre concerné. Tout en notant que les évaluations de la vulnérabilité et du critère d'accès aux marchés comprennent nécessairement une appréciation subjective, les administrateurs ont rappelé qu'il importait d'appliquer le dispositif de manière systématique et objective, tout en admettant qu'un certain degré de flexibilité était approprié. Ils ont salué le fait que la décision d'admissibilité resterait étroitement alignée sur les pratiques de l'Association internationale de développement (IDA), et que la grande majorité des pays admissibles à l'IDA le seraient également au fonds fiduciaire RPC. Les administrateurs ont également approuvé l'application à tous les petits pays du traitement exceptionnel dont bénéficient actuellement les petits pays insulaires dans la détermination de l'admissibilité au fonds fiduciaire RPC, de manière à garantir un traitement uniforme pour tous les membres présentant les mêmes fragilités, ainsi que la proposition de modification des règles de combinaison des financements concessionnels et de ceux du CRG.

Examen de l'instrument de soutien à la politique économique

L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), créé en octobre 2005, permet au FMI d'apporter une aide aux pays à faible revenu qui n'ont pas besoin de son concours financier⁷⁰. Depuis 2005, sept ISPE ont été accordés à six pays membres, tous situés en Afrique (tableau 4.1 sur le site Internet du *Rapport annuel*).

En juillet 2009, le Conseil d'administration a dressé un premier bilan de l'expérience acquise dans l'application de cet instrument⁷¹. Les administrateurs se sont globalement associés à l'opinion des services du FMI selon laquelle l'ISPE a généralement atteint ses objectifs et répondu aux attentes⁷². Ils ont noté leur évaluation mettant en évidence que la performance économique des bénéficiaires de l'ISPE était généralement au moins aussi bonne, voire meilleure, que celle des autres groupes comparables de pays à faible revenu. Les administrateurs ont été rassurés par les résultats d'une enquête qui faisaient ressortir que les pays membres considéraient l'ISPE comme un instrument utile dans les cas où il n'y avait pas de besoin immédiat de financement du FMI. Ils ont constaté que les réponses de l'enquête concernant le rôle de signalisation de l'ISPE étaient moins positives que celles portant sur les autres aspects de l'instrument. Au final, le Conseil a estimé qu'il n'y avait aucune urgence à modifier l'ISPE.

AFFINER LA SURVEILLANCE DU FMI

En avril 2010, le Conseil d'administration a examiné la question de la modernisation de la mission et des modalités de surveillance du FMI, et les moyens permettant de renforcer la surveillance du secteur financier⁷³.

En ce qui concerne la surveillance multilatérale, la plupart des administrateurs étaient favorables, ou se disaient favorables à titre d'essai, à la production de rapports sur les effets de débordement provenant des pays dont les politiques économiques ou la situation seraient susceptibles d'affecter sensiblement la stabilité du système, en complément des rapports sur les consultations au titre de l'article IV (voir «Surveillance bilatérale» au chapitre 3). Beaucoup d'entre eux ont cependant signalé que ce type d'analyse et les autres questions transnationales pourraient, le cas échéant, être intégrés dans les produits existants, tels que les rapports sur les consultations au titre de l'article IV, les *Perspectives économiques régionales* ou une version restructurée et abrégée des *Perspectives économiques mondiales* et du Rapport sur la stabilité financière dans le monde, ou dans de nouveaux rapports synthétiques et concis qui rassembleraient les travaux existants et la nouvelle initiative sur les effets de débordement. De nombreux administrateurs se sont montrés favorables ou réceptifs à l'idée de consultations multilatérales, en fonction des besoins, sur des sujets spécifiques aux implications systémiques afin d'encourager la collaboration et la coopération. Beaucoup d'entre eux ont

Encadré 4.5**Révisions du programme d'évaluation du secteur financier**

Au vu des atouts et des faiblesses mis en évidence par la crise, le FMI et la Banque mondiale ont procédé en septembre 2009 à une refonte du PESF. Bien que les éléments clés du programme restent inchangés (la participation reste volontaire et le FMI collabore toujours avec la Banque mondiale sur les évaluations concernant les pays à faible revenu ou émergents), plusieurs nouvelles caractéristiques méritent d'être signalées :

- **Des évaluations plus objectives et plus transparentes**, grâce à la mise en place d'une grille d'évaluation des risques.
- **Un arsenal analytique amélioré**, permettant de mieux identifier les liens entre l'économie au sens large et le secteur financier, et de couvrir une grande variété de facteurs de risque.

- **Des évaluations modulaires plus flexibles**, adaptées aux besoins de chaque pays.

- **De meilleures perspectives plurinationales.**

- **Un meilleur ciblage de l'évaluation des normes.**

Ces nouvelles caractéristiques contribueront à intégrer les résultats du PESF à la surveillance bilatérale du FMI, en permettant d'opérer des évaluations plus fréquentes et mieux ciblées, et en encourageant une meilleure comparabilité entre les pays. La conception du PESF est également repensée dans le contexte de l'examen plus général de la mission du FMI.

vu un intérêt à adopter une décision de surveillance multilatérale qui éclaircirait la mission du FMI et offrirait un cadre d'action pour les gouvernements.

En matière de surveillance bilatérale, de nombreux administrateurs ont estimé que des rapports thématiques qui couvrent plusieurs pays seraient utiles pour mieux comprendre les liens entre les pays. Les administrateurs ont souligné l'importance de s'assurer que la surveillance avait bien lieu dans des délais raisonnables.

En ce qui concerne l'amélioration de l'évaluation du risque par le biais de la surveillance du secteur financier, la plupart des administrateurs ont approuvé les projets qui visent à obtenir, par le biais de réseaux financiers internationaux, les données nécessaires au FMI pour évaluer les effets de débordement et leurs implications en termes de stabilité macrofinancière. La plupart étaient également d'avis que le FMI devait s'efforcer d'accéder de manière plus régulière aux données sur les institutions financières, en s'appuyant sur les modalités déjà existantes pour les évaluations du PESF, et d'être plus présent auprès des grandes institutions financières mondiales.

S'agissant des moyens d'améliorer l'impact de la surveillance du secteur financier, la plupart des administrateurs étaient favorables, ou pouvaient s'associer, à la proposition des services du FMI de faire du module de stabilité financière du PESF une partie obligatoire de la surveillance pour les membres dont le secteur financier présente une importance systémique. Les administrateurs ont souligné qu'il était important que le

FMI agisse avec d'autres organisations internationales, en particulier, le Conseil de stabilité financière (CSF), en délimitant plus clairement les responsabilités. Ils se sont montrés généralement disposés à étudier les moyens d'améliorer la collaboration du FMI avec les organes de normalisation du secteur financier, compte tenu du rôle du FMI en matière d'évaluation de l'application des normes et vu l'importance de ces dernières pour la stabilité macrofinancière.

Comme les propositions pourraient exiger des ressources supplémentaires, les administrateurs ont signalé que certaines idées pourraient être mises à l'essai, ce qui permettrait de mieux évaluer les moyens nécessaires au fur et à mesure de l'expérience acquise. Ils ont averti que les nouvelles initiatives ne devaient pas être mises en œuvre au détriment de la surveillance bilatérale.

Revue du programme d'évaluation du secteur financier

Les évaluations réalisées dans le cadre du PESF contribuent utilement aux consultations au titre de l'article IV⁷⁴, et la crise a démontré qu'il était nécessaire d'intégrer de manière encore plus homogène ces deux axes du travail du FMI. En septembre 2009, en dressant un bilan décennal de l'expérience acquise avec le PESF, le Conseil d'administration avait donné son aval à des mesures visant à renforcer davantage le programme et à mieux intégrer l'analyse du secteur financier à la surveillance, en tenant compte des enseignements tirés d'une décennie d'expérience du PESF et de la crise mondiale

(encadré 4.5)⁷⁵. Les administrateurs ont admis que le PESF pouvait devenir encore plus utile en couvrant plus de pays et en réalisant des évaluations plus précises et plus fréquentes, en particulier de la stabilité financière. Ils ont largement souscrit aux réformes proposées pour renforcer la souplesse, la pertinence et la rigueur analytique des évaluations.

Les administrateurs ont également convenu que les évaluations modulaires, de même que les contrôles sur pièces améliorés donneraient au PESF une souplesse dont il a clairement besoin et contribueraient à mieux adapter les évaluations aux besoins et aux priorités des différents pays. Ils ont approuvé la réalisation de mises à jour partielles, basées sur les risques, des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC), une fois effectué une première évaluation complète. Les administrateurs ont également soutenu la mise en place dans les évaluations du PESF d'une grille standard d'évaluation des risques afin d'identifier les menaces potentielles pour la stabilité financière et de juger de leur probabilité et de leurs effets sur la stabilité macrofinancière. Ils ont rappelé combien il était important d'élargir le champ d'analyse des questions transnationales et ont exprimé le souhait que soient menés des travaux supplémentaires de mise au point d'un cadre analytique pour appréhender les liens macrofinanciers et évaluer les risques. En ce qui concerne la couverture du secteur financier dans les pays à faible revenu, les administrateurs ont estimé qu'il convenait de s'intéresser davantage à l'impact du sous-développement des marchés financiers sur l'efficacité des politiques macroéconomiques et sur la capacité de l'économie à absorber les chocs.

Coopération avec les autres organisations internationales et initiatives

Bien que le FMI travaille depuis longtemps en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale du commerce ou les institutions spécialisées de l'ONU⁷⁶, ses travaux liés à la crise l'ont amené à entamer une collaboration avec plusieurs autres institutions et organes, en particulier le G-20 et le CSF, et à participer à l'initiative de coordination des banques européennes.

Dès le début de la crise, les dirigeants du G-20 ont invité le FMI, à titre individuel et en collaboration avec d'autres organisations, à prendre plusieurs mesures pour faire en sorte que la sortie de crise se fasse sans heurt, de manière résolue et, surtout, en suivant la bonne voie. Le G-20 a rapidement chargé le FMI de mettre en place, conjointement avec le CSF, un exercice d'alerte avancée (voir, au chapitre 3, «Surveillance exercée par le FMI et priorités d'action face à la crise», et encadré 3.3). Plus récemment, il a demandé l'avis du FMI sur les moyens les plus efficaces de s'assurer que le secteur financier contribue aux coûts de sa viabilité (voir, au chapitre 3, «Travaux sur la taxation du secteur financier»). Enfin, bien entendu, le FMI est un acteur essentiel du processus d'évaluation mutuelle du G-20 (voir à

nouveau «Surveillance exercée par le FMI et priorités d'action face à la crise»).

Le travail sur la crise a également amené le FMI à collaborer davantage avec le CSF. Comme signalé plus haut, les deux institutions ont noué un partenariat dans la mise au point et l'exécution d'exercices d'alerte avancée, dérivés en partie des activités existantes du FMI sur le thème de la vulnérabilité. En outre, le FMI travaille, en collaboration avec le CSF et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) à l'évaluation des implications macroéconomiques de la mise en application des propositions du CBCB visant à renforcer la réglementation mondiale sur les fonds propres et les liquidités. Durant l'exercice 2010, le FMI a travaillé avec le CSF et la Banque des règlements internationaux à la rédaction d'un rapport pour le G-20 sur les directives d'évaluation de l'importance systémique des institutions, des marchés et des instruments financiers, ainsi que sur l'identification et la correction des carences de données et d'informations mises au jour par la crise.

Le FMI a également participé à plusieurs groupes ou initiatives nés de la crise ou qui ont vu leur importance s'accroître en raison de celle-ci. Le chapitre 3 évoque le travail réalisé par le FMI à la tête du Groupe interagences de statistiques économiques et financières, notamment au regard du site Internet des Principaux indicateurs internationaux, qui fournit des informations économiques et financières pour les pays du G-20. Parmi les collaborations du FMI avec des groupements internationaux, l'une des plus notables concerne sa participation à l'initiative de coordination des banques européennes (initiative de Vienne)⁷⁷. Réagissant à l'absence d'une structure qui aurait permis une riposte coordonnée aux risques de sorties de capitaux provoqués par la crise dans les pays émergents d'Europe, le FMI et plusieurs institutions internationales (dont la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Commission européenne) ont organisé plusieurs rencontres, la première ayant eu lieu en janvier 2009. À ces occasions, les institutions financières internationales et les autorités des pays d'origine et d'accueil ont rencontré les banques commerciales implantées dans les pays émergents d'Europe pour traiter des mesures propres à réaffirmer leur présence dans la région en général, et plus précisément dans les pays bénéficiaires d'une aide au titre de leur balance des paiements de la part des institutions financières internationales. Cette initiative a largement contribué à stabiliser la situation et à apaiser les marchés, tout en créant un dialogue entre les secteurs privé et public. De manière tout aussi importante, elle a fourni un cadre de dialogue, apportant ainsi un certain degré de certitude sur les marchés privés profitant ainsi aux politiques économiques des pays concernés.

À travers ses bureaux européens, le FMI collabore activement avec les institutions basées en Europe, dont l'OCDE et l'Union européenne, sur plusieurs programmes visant l'Europe centrale et orientale, ou encore plus récemment la Grèce.

RÉFORMER LA GOUVERNANCE DU FMI

Gestion et organisation

Rapport au CMFI

En réponse à une demande du CMFI formulée en avril 2009 pour que lui soit présenté un rapport sur la gouvernance du FMI, le Conseil d'administration s'est réuni en juillet de la même année pour un premier examen des principaux points et options de réforme, en s'appuyant sur plusieurs rapports, dont ceux établis par un comité de personnalités éminentes présidé par Trevor Manuel et par le Bureau indépendant d'évaluation, ainsi que sur les consultations menées auprès de la société civile (encadré 4.6)⁷⁸. Le Conseil s'est réuni une nouvelle fois en septembre pour examiner le projet de rapport au CMFI, à partir des grandes lignes tracées durant la première discussion, projet qui contenait des propositions concrètes d'action immédiate et signalait les domaines à approfondir. Le Conseil d'administration a présenté son «Rapport au CMFI sur la réforme de la gouvernance du FMI» juste avant l'Assemblée annuelle d'octobre 2009 d'Istanbul, où le Comité a insisté sur l'importance d'une réforme de la gouvernance

pour la légitimité et l'efficacité du FMI (voir l'encadré 4.2 du site Internet du *Rapport annuel*)⁷⁹.

Lors du premier débat du Conseil d'administration sur cette question, les administrateurs ont examiné cinq volets fondamentaux : le réalignement des quotes-parts, l'action à haut niveau, l'efficacité du processus décisionnel et de la représentation au Conseil d'administration, l'existence d'un processus de sélection ouvert de la direction du FMI (et, de manière plus générale, une plus grande diversité au sein des services de l'institution) et l'actualisation de la mission du FMI. Le rapport d'octobre au CMFI comportait des évaluations et des recommandations sur ces cinq dossiers. Les administrateurs ont convenu que le rapport au CMFI devait définir des mesures concrètes pour assurer une action de haut niveau de la part des ministres et des gouverneurs, comparable à celle constatée durant la crise mondiale – par exemple en faisant en sorte que les réunions du CMFI soient moins formelles et gagnent davantage en fluidité et en interaction, en adoptant un modèle de direction plus ouvert, inspiré de la *troïka* du G-20, en améliorant le processus de préparation des communiqués et en intégrant des dispositifs de responsabilisation.

Encadré 4.6

Le quatrième pilier : impliquer la société civile dans la réforme de la gouvernance du FMI

En septembre 2008, le Directeur général a proposé d'élargir le champ des contributions à la réforme de la gouvernance du FMI, en réponse à la demande d'organisations de la société civile (OSC), qui souhaitaient prendre part à ce processus¹. L'implication de la société civile en tant que «quatrième pilier» du processus de réforme de la gouvernance visait à compléter le travail entrepris via les trois autres piliers, à savoir le Bureau indépendant d'évaluation du FMI, le Groupe de travail des administrateurs du FMI sur la gouvernance du FMI et le Comité de personnalités éminentes travaillant sur la réforme de la gouvernance du FMI.

La consultation liée au quatrième pilier comportait un certain nombre d'activités sur une période de cinq mois, auprès de quelques 200 représentants d'OSC, membres de groupes de réflexion et chercheurs d'une cinquantaine de pays. Une OSC basée à Washington, New Rules for Global Finance Coalition, a coordonné la consultation, et un site Internet externe a été créé pour permettre aux OSC d'échanger leurs idées et de soumettre leurs contributions². De plus, six vidéoconférences ont été organisées dans 11 pays³ avec des participants issus du monde de la recherche, des OSC et du secteur privé. Les OSC ont également rencontré en juillet 2009 les équipes du

FMI qui avaient rédigé les documents du Conseil sur la réforme de la gouvernance.

En septembre 2009, des représentants d'OSC se sont réunis avec les administrateurs lors d'un séminaire informel au siège du FMI, pour présenter leurs recommandations sur la réforme de la gouvernance. Ces recommandations ont été intégrées au rapport final sur le quatrième pilier⁴, qui a été officiellement présenté au Directeur général lors d'une rencontre avec les OSC lors de l'Assemblée annuelle de 2009⁵.

La consultation avec les OSC liée au quatrième pilier a joué un rôle primordial dans les relations du FMI avec les parties prenantes non officielles, dont la contribution a aidé à définir le cadre de réflexion du FMI.

- 1 Pour davantage d'informations sur le processus de consultation lié au quatrième pilier, voir «Engaging Civil Society in the Reform of IMF Governance», The IMF and Civil Society, 23 septembre 2009 (www.imf.org/external/np/exr/cs/news/2009/CS091.htm).
- 2 Voir «The Fourth Pillar: IMF Consultations with CSOs on Governance Reform» (<http://thefourthpillar.ning.com/>).
- 3 Ces pays étaient l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Kenya, le Mexique, le Pérou, la République kirghize et l'Uruguay.
- 4 Le Rapport des consultations de la société civile avec le FMI est disponible en français (en plus des versions anglaise et espagnole) sur le site de New Rules for Global Finance Coalition (www.new-rules.org/fourth_pillar.htm).
- 5 Voir «IMF Governance Reform: Update from Istanbul», The IMF and Civil Society, 14 octobre 2009 (www.imf.org/external/np/exr/cs/news/2009/CS0100.htm).

S'associant à l'avis du Directeur général du FMI selon lequel un Conseil d'administration fort est vital pour l'institution, les administrateurs ont souligné qu'il importait de renforcer le rôle du Conseil d'administration, en s'attachant davantage aux questions stratégiques, grâce à une modernisation des méthodes de travail. Entre autres, cette amélioration pourrait s'appuyer sur un meilleur usage des comités du Conseil, des procédures de défaut d'opposition et des recommandations similaires du Groupe de travail du Conseil d'administration sur la réforme de la gouvernance, ainsi que l'examen d'autres procédures possibles pour la conduite de la surveillance par le Conseil. En revanche, les administrateurs du FMI ont exprimé un vif désaccord avec les propositions de redéfinition du partage des responsabilités – par exemple en attribuant à la direction la fonction de surveillance, domaine où une forte revue par les pairs est jugée d'une importance cruciale. En ce qui concerne les règles de vote, les administrateurs ont souligné que la pratique consistant à décider par consensus autant que possible avait été bénéfique pour le FMI.

Le Conseil d'administration compte parachever la révision du processus de sélection de la direction. Le Conseil reconnaît que ce processus pourra réussir à créer un cadre ouvert, fondé sur le mérite et transparent, conformément aux souhaits du CMFI, pour autant que les pays membres du FMI soient disposés à en tirer pleinement profit. Tout en reconnaissant à quel point il peut être difficile d'atteindre un consensus sur une question aussi vaste, de nombreux administrateurs étaient favorables à travailler davantage sur l'actualisation de la mission du FMI, question qui influe sur la gouvernance dans la mesure où elle délimite et façonne les approches et les sujets soumis à l'approbation des pays membres dans l'exercice de leur droit de vote et de leur représentation.

Poursuite des travaux sur la gouvernance

Depuis la remise de son rapport au CMFI, le Conseil d'administration a eu plusieurs autres débats sur les questions de gouvernance. Une première réunion donnant le coup d'envoi de la quatorzième révision générale des quotes-parts a eu lieu en mars 2010, suivie d'une séance du Conseil en avril sur la taille du FMI en rapport avec la quatorzième révision générale des quotes-parts (voir plus haut «Repenser la mission du FMI»). Le Conseil a également organisé un débat en mars sur deux points : la réforme du processus du CMFI afin de rendre ses délibérations plus efficaces, et l'argumentaire en faveur d'un Conseil d'administration entièrement élu. Les administrateurs ont examiné la question de la mise en place d'un processus ouvert de sélection de la direction lors d'une séance à huis clos en avril. Lors d'une autre réunion au mois d'avril, ils ont examiné un rapport d'avancement concis au CMFI sur la réforme de la gouvernance. Ce rapport, intitulé «Executive Board Progress Report to the IMFC: The Reform of Fund Governance», a été présenté au CMFI lors des réunions de printemps⁸⁰.

Représentation et quotes-parts

Les souscriptions de quotes-parts (voir encadré 4.3 du site Internet du *Rapport annuel*) constituent les principales ressources financières du FMI. Le Conseil des gouverneurs procède régulièrement à une révision générale des quotes-parts (au moins une fois tous les cinq ans), ce qui permet au FMI d'évaluer l'adéquation de ces dernières par rapport aux besoins de financement de ses membres et de ses propres capacités à y répondre, mais aussi de modifier les quotes-parts de certains membres pour tenir compte de l'évolution de leur position relative dans l'économie mondiale, garantissant ainsi que le processus décisionnel du système financier international suit l'évolution structurelle de l'économie mondiale. La dernière de ces révisions en date, la treizième révision générale, s'est achevée en janvier 2008, sans que le Conseil des gouverneurs ne propose d'augmenter les quotes-parts. Les discussions relatives à la quatorzième révision générale, qui en vertu d'un calendrier accéléré devrait prendre fin avant janvier 2011 (voir plus bas «Quatorzième révision générale des quotes-parts»), ont déjà commencé.

État d'avancement de la réforme *ad hoc* des quotes-parts d'avril 2008

La réforme des quotes-parts la plus récente, approuvée par le Conseil des gouverneurs en avril 2008, vise à augmenter la proportion de voix des marchés émergents dynamiques et à accroître la représentation des pays à faible revenu. En vertu de cette réforme *ad hoc*, 54 membres voient leurs quotes-parts augmenter et les Statuts sont modifiés pour tripler les voix de base et mettre en place un dispositif permettant de préserver la part des voix de base dans le total des voix. Au 30 avril 2010, 35 membres sur les 54 concernés avaient consenti à l'augmentation *ad hoc* de leurs quotes-parts prévue par la réforme. En outre, 70 membres sur les 112 requis représentant une proportion de 72,9 %, contre les 85 % requis, du total des voix attribuées, avaient accepté la proposition d'amendement des Statuts. Dans son communiqué d'avril 2010, le CMFI a vivement encouragé les pays membres à manifester leur consentement à la réforme des quotes-parts et de la représentation de 2008, qui demeure en suspens⁸¹.

Quatorzième révision générale des quotes-parts

Les travaux sur la poursuite des réformes des quotes-parts sont en cours dans le cadre de la quatorzième révision générale des quotes-parts, censée s'achever avant janvier 2011, c'est-à-dire avec deux ans d'avance sur le calendrier initial. Dans son communiqué d'octobre 2009, le CMFI s'est dit favorable à ce qu'au moins 5 % du total des quotes-parts soient transférées des pays surreprésentés aux pays émergents et en développement dynamiques qui sont sous-représentés, en utilisant la formule actuelle de calcul des quotes-parts comme point de départ. Il s'est également engagé à protéger le pourcentage de voix des pays membres les plus pauvres⁸².

Les administrateurs du FMI se sont rencontrés en mars 2010 pour examiner les premiers aspects du réaligement des quotes-parts dans le contexte de la quatorzième révision générale. Des discussions initiales ont également eu lieu en avril à propos de la taille du FMI (voir la section «Des concours financiers à la mesure du XXI^e siècle» dans ce chapitre), question qui a une incidence sur le réaligement des quotes-parts.

Nouveaux pays membres

La République du Kosovo a accepté la proposition d'adhésion du FMI et est devenue le 186^e pays membre en juin 2009⁸³. Le Conseil des gouverneurs a aussi adopté lors de l'exercice 2010 une résolution sur l'adhésion de Tuvalu, en réponse à une demande adressée dans ce sens durant l'exercice 2009 (Tuvalu est par la suite devenu le 187^e pays membre du FMI en juin 2010).

5 | FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION



5 | FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

Au cours de l'exercice 2010, le FMI a poursuivi la mise en œuvre des réformes internes décidées en 2008, notamment la restructuration des comptes de recettes et de dépenses. La vente d'une partie de l'or du FMI, prévue dans les réformes de 2008 pour permettre le passage à un nouveau mode de financement de l'institution et accroître les ressources à sa disposition pour accorder des crédits concessionnels, a été entamée après avoir été approuvée par le Conseil d'administration. En matière de dépenses, le FMI a continué d'aligner son budget à moyen terme sur les objectifs révisés, qui reposent sur des réductions permanentes de dépenses et d'effectifs.

En ce qui concerne le personnel de l'institution, deux changements intervenus au sein de la direction générale sont à noter : l'arrivée d'un nouveau Directeur général adjoint, Naoyuki Shinohara, et d'un Conseiller spécial du Directeur général, Min Zhu. Une cérémonie commémorative a eu lieu en avril pour rendre hommage à Jacques Polak, qui a participé à la fondation du FMI et contribué à le modeler tout au long de son histoire.

Comme il le fait depuis une dizaine d'années, le FMI a continué de réformer sa politique de transparence eu égard à ses activités. Enfin, face à la crise mondiale, il a développé et intensifié ses initiatives de communication et d'information, comme de nombreux autres aspects de ses activités.

BUDGET ET RECETTES

Ventes d'or à l'appui du nouveau mode de financement

L'une des composantes essentielles du nouveau schéma de financement du FMI, approuvé par le Conseil d'administration en avril 2008, consiste en la mise en place d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie de l'or du FMI (voir «Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges», ci-dessous). En juillet 2009, le Conseil a décidé de consacrer une petite partie du produit des ventes d'or à l'augmentation des ressources du FMI destinées à des prêts concessionnels aux pays à faible revenu et a approuvé, en septembre de la même année, la vente d'un volume précis des avoirs en or du FMI (403,3 tonnes, soit un huitième du total de ses avoirs, voir encadré 5.1 sur le site Internet du *Rapport annuel*) à effectuer selon des modalités de nature à éviter toute perturbation du marché de l'or⁸⁴ et conformément aux directives arrêtées par le Conseil en février 2008. Selon les modalités fixées, le FMI devait effectuer des ventes hors marché à des détenteurs officiels comme les banques centrales, avant de procéder, si besoin était, à des ventes sur le marché des métaux précieux⁸⁵. Ainsi, en octobre et novembre 2009, trois banques centrales ont effectué des achats d'or portant au total sur 212 tonnes, à savoir la Banque centrale de l'Inde (200 tonnes), la Banque de Maurice (2 tonnes) et la Banque centrale de Sri Lanka (10 tonnes)⁸⁶. Bien que ces transactions avec des détenteurs officiels aient été effectuées hors marché, elles l'ont été au prix du marché en vigueur à la date de leur réalisation.

Avec un reliquat de 191,3 tonnes à vendre, le FMI a annoncé à la mi-février qu'il vendrait prochainement des avoirs en or sur le marché⁸⁷, en étalant les ventes dans le temps, avec pour impératif majeur d'éviter toute perturbation du marché de l'or. Le lancement des ventes sur le marché n'empêche pas d'autres ventes hors marché directement aux banques centrales intéressées ou à d'autres détenteurs officiels, ce qui permet de réduire le volume des ventes effectuées sur le marché de l'or.

Au 30 avril 2010, 62,1 % des 403,3 tonnes d'or mises en vente avaient été placées.

Recettes, commissions, rémunération et répartition des charges

Recettes

Depuis sa création, le FMI est largement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses frais administratifs. La

réforme de son mode de financement approuvée par le Conseil des gouverneurs en mai 2008 permettra au FMI de diversifier ses sources de revenu avec la création d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie de ses avoirs en or (avalisée, on l'a vu, par le Conseil d'administration en septembre 2009), l'octroi au FMI d'un pouvoir d'investissement accru pour améliorer le rendement de ses placements et la reprise de la pratique consistant à rembourser au FMI les dépenses d'administration du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

L'expansion du pouvoir d'investissement du FMI nécessite un amendement de ses Statuts, dont un projet a été soumis à l'approbation des pays membres. Au 30 avril 2010, le seuil d'approbation requis pour que cet amendement puisse entrer en vigueur, à savoir 112 pays membres détenant 85 % du total des voix attribuées, n'avait pas été atteint; seuls 67 pays membres disposant de 74 % du total des voix attribuées y avaient donné leur consentement.

Commissions

Les principales sources de revenu du FMI restent les opérations de prêts et les placements. Le taux de commission de base (taux d'intérêt) applicable aux prêts est fixé au début de chaque exercice budgétaire et correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base⁸⁸. Pour l'exercice 2011, le Conseil a décidé de maintenir cette marge inchangée par rapport à l'exercice 2010, c'est-à-dire, à 100 points de base. Conformément à l'esprit du nouveau mode de financement, cette décision s'appuie sur un double principe : la marge doit couvrir les coûts d'intermédiation et de la constitution des réserves du FMI, et elle doit être globalement alignée sur les taux des marchés de capitaux. Cette méthode de détermination du taux de commission a pour principal objectif de le maintenir à un niveau stable et prévisible.

La nouvelle structure des commissions et échéances applicables aux prêts du FMI, approuvée en mars 2009, prévoit des majorations de 200 points de base, proportionnelles à l'encours des financements accordés (au-delà de 300 % de la quote-part du pays emprunteur) dans les tranches de crédit⁸⁹ et au titre d'accords élargis. Le FMI applique aussi une majoration de 100 points de base en fonction de la durée en cas d'utilisation de montants de crédit élevés (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission

de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte – dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis ou les accords au titre de la ligne de crédit modulable – est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord durant chaque période de douze mois. Une commission d'engagement de 15 points de base est prélevée sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part; elle est de 30 points de base sur les montants compris entre 200 et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Rémunération

S'agissant des charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserves»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération actuel est égal au taux d'intérêt du DTS, qui est aussi le taux d'intérêt des emprunts effectués par le FMI. En 2009, le Conseil d'administration a décidé d'accroître la capacité de financement du FMI par voie d'emprunt, dans le cadre de la riposte immédiate à la crise financière internationale (voir «Des moyens suffisants pour le travail du FMI», au chapitre 4). Au 30 avril 2010, le FMI avait emprunté 6,4 milliards de DTS à des pays membres par le biais de prêts bilatéraux et d'accords de souscription d'obligations, montant auquel s'ajoutent 167,4 milliards de DTS d'engagements qui n'ont pas encore été utilisés.

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu des années 80, qui ventile équitablement la charge des obligations financières impayées entre les pays membres créanciers et débiteurs. Les charges d'intérêts trimestrielles en arriéré (impayées) depuis six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération (ajustements de répartition des charges). Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. Durant l'exercice 2010, les ajustements liés aux charges d'intérêt trimestrielles impayées ont été en moyenne de 1 point de base, en raison de l'augmentation de l'encours des crédits du FMI pour amortir l'impact de la crise mondiale sur les pays membres et d'une hausse similaire de la position des pays dans la tranche de réserve. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,30 et 0,28 % respectivement durant l'exercice.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice, compte non tenu du produit de ses ventes d'or, s'est établi à 227 millions de DTS, grâce à la forte augmentation des activités de prêts et à la bonne tenue des placements du FMI. Le rendement net des placements ressort à 2,53 %, soit 31 points de base de plus que l'indice de référence approuvé par le Conseil qui repose sur l'indice Merrill Lynch des titres d'État de un à trois ans libellés en euros, en yen, en livres sterling et en dollars, pondéré en fonction du poids de chacune de ces monnaies dans le panier du DTS. Le produit des ventes d'or effectuées durant l'exercice, soit environ 3,8 milliards de DTS, sera transféré à une dotation au compte d'investissement du FMI comme convenu dans le cadre du nouveau mode de financement, après adoption du projet d'amendement aux Statuts qui rendra effective l'expansion du pouvoir d'investissement du FMI.

Budgets administratif et d'équipement

En avril de chaque année, le FMI adopte un budget à moyen terme glissant sur trois ans, qui se compose d'un budget administratif net et d'un budget d'équipement. Dans ce cadre triennal, le Conseil d'administration fixe le montant total des dépenses de fonctionnement nettes, un plafond des dépenses administratives brutes et une allocation aux projets d'équipement pour la première année du budget à moyen terme, et prend acte des enveloppes budgétaires indicatives pour les deux exercices suivants. Pour l'exercice 2010, les dépenses administratives nettes autorisées s'élevaient à 880 millions de dollars (tableau 5.1) avec un plafond de dépenses brutes fixé à 1.040 millions de dollars, consistant en un budget brut de 979 millions de dollars (tableau 5.1) et un montant à reporter approuvé de 60 millions de dollars au maximum au titre des ressources inutilisées du budget administratif 2009 (équivalant à 6 % du budget voté pour cet exercice)⁹⁰. Le Conseil a aussi approuvé des dépenses d'équipement pour un montant de 45 millions de dollars (tableau 5.2).

L'exercice 2010 recouvrait la deuxième année du programme de réformes, lancé avec le budget 2009, qui vise à remodeler le FMI de manière à ce qu'il puisse mener ses activités de façon mieux ciblée et plus économique. Dans le cadre de ces réformes, le nouveau budget structurel constant du FMI – le budget indicatif pour 2011 (et au-delà) – suppose une réduction permanente des dépenses de 100 millions de dollars en termes réels et une compression des effectifs de 380 postes par rapport au budget à moyen terme 2008-10.

Malgré la persistance de la crise économique et financière mondiale qui a éclaté peu après que le FMI eut lancé ses réformes, la réalisation des objectifs inscrits dans le budget à moyen terme a progressé. L'institution a pu répondre à la multiplication des demandes d'aide induites par la crise en prenant des mesures temporaires. Premièrement, une partie des agents qui s'étaient portés volontaires pour quitter le FMI

Tableau 5.1**Budget administratif, par grandes catégories de dépenses, exercices 2008-13**

	2008		2009		2010		2011	2012	2013
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget ¹	Résultats	Budget ¹	Budget	Budget
(Millions de dollars)									
Personnel	723	714	697	659	710	694	739	789	823
Déplacements	101	94	98	77	89	89	104	113	118
Bâtiment et autres dépenses	161	158	164	150	168	162	169	180	191
Assemblées annuelles	0	0	0	0	5	5	0	0	5
Réserves	10	0	8	-	7	-	0	4	8
Total des dépenses brutes	994	967	967	885	979	950	1.013	1.086	1.144
Recettes	-71	-76	-99	-72	-100	-87	-122	-159	-173
Total des dépenses nettes	922	891	868	813	880	863	891	927	971
(Millions de dollars de 2008)									
Personnel	723	714	670	633	659	644	660	677	679
Déplacements	101	94	94	74	83	82	93	97	97
Bâtiment et autres dépenses	161	158	157	144	156	151	151	155	157
Assemblée annuelle	0	0	0	0	5	5	0	0	5
Réserves	10	0	8	-	6	-	0	3	6
Total des dépenses brutes	994	967	929	851	909	882	904	932	943
Recettes	-71	-76	-95	-69	-93	-81	-109	-136	-143
Total des dépenses nettes	922	891	835	782	817	801	796	796	801

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹ Le budget administratif ne comprend pas les provisions pour les dépenses liées à la crise qui sont payées sur le montant reporté. Le montant reporté effectif s'élève à 52 millions de dollars pour l'exercice 2010 et à 62 millions de dollars pour l'exercice 2011.

Tableau 5.2**Dépenses d'équipement à moyen terme, exercices 2008-13 (Millions de dollars)**

	2008		2009		2010		2011	2012	2013
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget	Budget
Équipement des bâtiments	21	16	17	17	15	12	17	23	24
Technologie de l'information	26	28	32	32	30	33	32	29	24
Total des dépenses d'équipement	47	43	48	49	45	45	48	52	48

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

sont restés en poste à titre temporaire afin d'apporter leur contribution pendant les premières phases de la crise. Deuxièmement, des ressources financières ont été déplacées d'un exercice à l'autre par un mécanisme de report des crédits budgétaires, qui permet d'affecter les ressources non utilisées d'un exercice au financement des dépenses temporaires d'un autre exercice. Un montant effectif de 52 millions de dollars a ainsi été reporté sur l'exercice 2010. Troisièmement, des experts sous contrat à durée déterminée ont été recrutés pour aider à faire face à la crise ou pour remplacer à titre temporaire le personnel expérimenté redéployé vers les départements aux avant-postes de la riposte à la crise. Enfin, des ressources ont été redistribuées entre départements pour donner des moyens financiers aux secteurs qui étaient le plus directement concernés par la crise.

Les dépenses administratives effectives nettes de l'exercice 2010 s'élèvent à 863 millions de dollars, soit 69 millions de moins que le montant inscrit au budget⁹¹, ce qui s'explique surtout par les retards dans le remplacement du nombre plus élevé que prévu d'employés à avoir décidé de partir au moment de la réduction des effectifs⁹². Dans ces conditions, la stratégie budgétaire pour la période 2011-13 consiste à continuer de financer les activités engendrées par la crise tout en réalisant les 100 millions de dollars d'économies convenues. Pour l'exercice 2011, le budget approuvé par le Conseil d'administration en avril 2010 continue par conséquent de distinguer les dépenses structurelles des dépenses temporaires, ces dernières étant financées par le report des crédits non utilisés de l'exercice 2010.

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et non sur la base des décaissements des dépenses budgétaires. Ces normes exigent une comptabilisation sur la base des engagements ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le tableau 5.3 rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2010, d'un montant de 863 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 725 millions de DTS (1.132 millions de dollars), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI.

Les dépenses administratives nettes approuvées pour l'exercice 2011 s'élèvent à 891 millions de dollars (tableau 5.1), avec un plafond de dépenses brutes fixé à 1.079 millions de dollars consistant en un budget administratif brut de 1.013 millions de dollars (tableau 5.1) augmenté de 66 millions de dollars au titre du report des crédits non utilisés de l'exercice 2010⁹³. Le budget à moyen terme du FMI pour la période 2011-13 et les plans d'action de ses départements ont été élaborés sur la base du nouveau cadre de prestations – domaines de responsabilité (voir tableau 5.4 pour une ventilation détaillée)⁹⁴ – et de nouveaux coûts standard par niveau de rémunération⁹⁵. Les deux initiatives font partie intégrante d'un ensemble de

réformes budgétaires envisagées dans le contexte de l'adoption d'un nouveau système analytique de quantification et d'estimation des coûts.

Le plan d'action du FMI pour l'exercice 2010 dénotait les exigences liées à la crise financière, à savoir l'affectation d'une proportion accrue de ressources aux programmes nationaux et à l'appui financier des pays, ainsi qu'à la surveillance mondiale, en privilégiant les systèmes d'alerte avancée et les dispositifs de sécurité financière et une assistance technique mieux coordonnée et mieux ciblée. Le plan d'action pour 2011 est le reflet des priorités que le FMI s'est fixées sur la base des décisions prises à l'Assemblée annuelle de 2009. Durant l'exercice 2011, les interventions du FMI seront axées sur la recherche de solutions concertées au niveau mondial en vue d'élaborer des stratégies efficaces pour mettre fin aux mesures de relance, renforcer la supervision des systèmes économiques et financiers, et réformer l'architecture financière internationale. Dans le même temps, le FMI continuera de fournir des prestations directes aux pays membres sous forme d'assistance technique et de conseils de politique économique aux pays frappés par la crise ainsi qu'une assistance technique significative pour le renforcement des capacités des pays membres les moins développés.

Dans le budget de l'exercice 2010, les dépenses d'équipement effectives se sont élevées à 45 millions de dollars, dont 12 millions pour l'équipement des locaux et 33 millions pour les projets liés aux technologies de l'information (tableau 5.2). La préparation de plans d'investissement à long terme détaillés est en cours concernant les actifs physiques du FMI; dans l'intervalle, seuls les projets d'équipement essentiels et quelques autres projets spécifiques seront exécutés. (Même en cette période de réduction des dépenses d'équipement, le FMI s'est vu décerner une récompense convoitée durant l'exercice pour la mise aux normes écologiques des bâtiments du siège; voir encadré 5.1). Les projets informatiques sont en bonne voie et contribuent aux efforts de rationalisation du FMI. À titre d'exemple, le dispositif eReview vient d'être mis en place pour moderniser la procédure de révision des documents internes du FMI et favoriser une collaboration plus étroite entre les départements géographiques et ceux qui sont chargés de cette révision (voir encadré 5.2 pour plus de précisions sur les économies résultant de la compression des dépenses administratives du FMI). En avril 2010, le Conseil d'administration a approuvé une enveloppe de près de 48 millions de dollars pour l'équipement des locaux et pour les projets informatiques durant l'exercice 2011 (tableau 5.2). L'enveloppe proposée dans le budget d'équipement pour le plan d'équipement 2011-13 est de 148 millions de dollars.

Comme le précédent budget à moyen terme, celui qui couvre la période 2011-13 s'inscrit dans une conjoncture particulièrement incertaine et difficile. Pendant l'exercice 2011 et au-delà, le FMI devrait continuer à être de plus en plus sollicité, notamment pour apporter des concours financiers aux pays membres, travailler à l'amélioration de l'architecture financière

Tableau 5.3**Dépenses administratives indiquées dans les états financiers** (Millions de dollars, sauf indication contraire)

Résultats du budget administratif net pour l'exercice 2010	863
Écart entre les dates :	
Coûts liés aux retraites et autres prestations postérieures à l'emploi	207
Dépenses d'équipement – amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	41
Montants non inclus dans le budget administratif (budget d'équipement et de restructuration) :	
Dépenses d'équipement – postes immédiatement passés en charges conformément aux normes IFRS	10
Coûts de restructuration selon les normes IFRS pour l'exercice 2010 ¹	11
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés	1.132
Pour mémoire :	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	725

Sources : Département financier et Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux moyen pour l'exercice 2010 de 1,56 dollar pour un DTS.

1 Représente les coûts pris en compte pendant l'exercice 2010. Conformément aux normes IFRS, certains coûts de restructuration ont été pris en compte avant que les dépenses n'aient effectivement lieu; les états financiers de l'exercice 2008 comprenaient une provision de 68 millions de DTS, équivalant à 111 millions de dollars.

Tableau 5.4**Dépenses budgétisées par domaines de responsabilité, exercices 2008-13**

(Pourcentage du total des dépenses brutes, hors réserves)

	2008 Résultats	2009 Résultats	2010 Résultats	2011 Budget	2012 Budget	2013 Budget
Solutions de politique économique fondées sur la coopération internationale	33	32	33	31	30	30
Conduire le dialogue économique mondial	19	20	17	20	19	19
Analyse de l'économie mondiale	8	7	5	7	7	7
Solutions de politique fondées sur la coopération	3	3	3	3	3	3
Outils pour prévenir et résoudre les crises systémiques	6	6	6	6	6	6
Approches nationales de la stabilité économique	3	3	3	4	4	3
Surveillance du système économique et financier mondial	14	12	16	12	11	11
Élaboration d'une architecture financière internationale	2	2	2	2	2	2
Transparence des données	4	4	4	4	4	4
Rôle du FMI dans le système monétaire international	7	7	9	6	6	6
Services directs aux pays membres	67	68	67	69	70	70
Conseiller les pays membres en matière de politique économique	26	25	23	22	21	22
Évaluation des politiques économiques et des risques	22	23	21	19	19	19
Évaluation de la solidité financière	2	1	1	2	2	2
Normes et codes	2	1	1	1	1	1
Soutien à l'ajustement de la politique économique	17	18	21	20	19	18
Accords appuyés par les ressources du FMI	17	15	17	20	19	18
Accords non appuyés par les ressources du FMI	0	3	4	0	0	0
Renforcement des capacités	24	25	24	27	29	31
Assistance technique	17	18	19	20	22	24
Formation	7	7	4	7	7	7

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les dépenses liées au soutien aux pays membres et à l'amélioration de la gouvernance sont réparties entre les diverses activités du FMI. Ne comprend pas les reports des départements sur l'exercice 2011.

Encadré 5.1**Médaille d'or environnementale pour les bâtiments du FMI**

Le FMI est devenu, en décembre 2009, la première institution financière internationale à remporter la médaille d'or du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), décernée par le Conseil américain de certification des constructions «vertes», dans la catégorie «structures existantes». C'est l'une des plus hautes distinctions environnementales au monde¹. Elle a été attribuée aux deux bâtiments composant le siège du FMI, qui ont rejoint ainsi les quatre immeubles déjà récompensés que comptait la ville de Washington en fin d'exercice.

Le système de classement LEED fait mondialement autorité en matière de construction écologique. La médaille LEED de la catégorie «structures existantes», validée par l'Institut de certification des constructions «vertes», est attribuée sur la base de plusieurs critères d'appréciation, à savoir la consommation d'eau et d'énergie, le recyclage et la réduction des déchets, ainsi que l'instauration d'un environnement de travail sain.

Plusieurs aménagements significatifs ont été apportés aux bâtiments du siège pour les rendre conformes aux normes LEED

durant les mois qui ont précédé la certification. La plomberie a été mise à niveau, les valves d'évacuation et de ventilation ont été changées, et la politique d'espace non-fumeurs a été durcie dans les deux bâtiments, interdisant de fumer à moins de 8 mètres des entrées, des fenêtres et des bouches d'aération des bâtiments.

L'obtention du label LEED n'est que l'un des éléments du programme global de gestion durable du FMI lancé en 2008, qui suit trois grands axes : réduction continue de la consommation d'eau et d'énergie, meilleur approvisionnement en équipements durables et programme de recyclage. Parmi les autres grandes initiatives de gestion durable et dans le souci de réduire son empreinte carbonique, le FMI a acquis des crédits d'émission pour compenser les émissions de gaz à effet de serre résultant des déplacements en avion organisés par l'agence de voyages du FMI durant les exercices 2008, 2009 et 2010.

¹ Voir Communiqué de presse 09/442, «IMF Wins Coveted Environmental Award for Headquarters Buildings» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09442.htm).

Encadré 5.2**Réduction des frais administratifs**

Lors de sa prise de fonctions, le Directeur général s'est engagé à réduire le budget administratif du FMI de 100 millions de dollars. Cet engagement a été tenu grâce à la réduction des effectifs et à la recherche constante de gains d'efficacité et d'autres compressions des coûts administratifs. En appliquant à plusieurs grands contrats de sous-traitance les principes de la gestion stratégique des ressources, le FMI a été en mesure de réduire les coûts sans faire baisser le niveau des services essentiels. De nouvelles initiatives de sous-traitance (locale

ou délocalisée) dans des domaines tels que les technologies de l'information et les services de traduction ont aussi permis de réaliser des économies significatives. Dans le même ordre d'idées, la renégociation des contrats avec les compagnies aériennes a permis au FMI d'obtenir des millions de dollars de réductions tarifaires. Afin de réaliser des gains d'efficacité administrative, des initiatives ont aussi été engagées pour simplifier les documents et leur procédure de révision, ainsi que d'autres pratiques administratives.

internationale et renforcer la surveillance. En outre, l'issue des pourparlers en cours sur le mandat du FMI reste incertaine (voir le chapitre 4). Ces discussions devraient se poursuivre jusqu'au milieu de l'exercice 2011 et pourraient avoir un impact budgétaire qui devra être pris en compte dans la planification budgétaire à venir.

Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI (y compris les comptes fiduciaires qu'il administre) sont descendues de

1.326 millions de DTS fin avril 2009 à 1.309 millions de DTS à la fin avril 2010 (tableau 5.5). Le Soudan compte pour environ 75 % des arriérés restants, la Somalie et le Zimbabwe pour 18 % et 7 %, respectivement. Fin avril 2010, tous les arriérés envers le FMI étaient des arriérés prolongés (de plus de six mois), dont un tiers au titre du principal et deux tiers au titre des commissions et des intérêts. Plus des quatre cinquièmes de cette somme représentent des arriérés envers le compte des ressources générales, le solde étant dû au fonds fiduciaire et au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Le

Tableau 5.5**Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par types**

(Millions de dollars; au 30 avril 2010)

	Ventilation par type			
	Total	Département général (y compris la facilité d'ajustement structurel)	Compte de fiducie	Fonds fiduciaire RPC
Somalie	230,0	221,9	8,1	0,0
Soudan	990,1	909,5	80,6	0,0
Zimbabwe	88,7	0,0	0,0	88,7
Total	1.308,8	1.131,4	88,8	88,7

Source : Département financier du FMI.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Zimbabwe est le seul pays à avoir des arriérés prolongés vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC. L'allocation générale de DTS effectuée en août 2009 (voir «Allocations de DTS» au chapitre 3) a permis à la Somalie d'apurer ses arriérés envers le département des DTS; de ce fait, la plainte formulée par le Directeur général à l'encontre de la Somalie en application de la règle S-1 a été retirée. L'allocation de DTS a également permis au Soudan et à la Somalie de rester en règle envers le département des DTS. Ces deux pays conservent des arriérés prolongés envers le Compte des ressources générales et le fonds fiduciaire.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont appliquées pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. En mai 2009, le Conseil d'administration a décidé de lever la suspension de l'assistance technique au Zimbabwe dans certains domaines; en février 2010, le Zimbabwe a recouvré son droit de vote et ses droits connexes, ainsi que son admissibilité à bénéficier de crédits du compte des ressources générales. Toutefois, le Zimbabwe ne pourra pas accéder aux ressources de ce compte tant qu'il n'aura pas apuré ses arriérés envers le fonds fiduciaire RPC. Une déclaration de non-coopération, la suspension partielle de l'assistance technique et la radiation de la liste des pays admis à bénéficier des ressources du fonds fiduciaire RPC restent en vigueur à titre de mesures correctrices en raison des arriérés du Zimbabwe vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et assure la supervision générale de l'audit annuel.

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe rend brièvement compte des conclusions de l'audit au Conseil d'administration et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour transmission au Conseil des gouverneurs. Deux séances de cette nature ont eu lieu durant l'exercice 2010, l'une en juillet 2009 et l'autre en janvier 2010.

La durée de la mission du cabinet d'audit externe est normalement de cinq ans. Actuellement, l'audit des comptes du FMI est assuré par Deloitte & Touche LLP, qui a émis une opinion sans réserve à l'issue de l'audit des états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2010.

La fonction d'audit interne est confiée au Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé d'évaluer en toute indépendance l'efficacité des méthodes de gestion des risques ainsi que des procédures de contrôle et de gouvernance du FMI. Le Bureau fait également office de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. Il a mené à bien une trentaine de missions de vérification et d'inspection durant l'exercice 2010 dans les domaines suivants : audit financier pour évaluer l'adéquation du dispositif de contrôle et des procédures de sauvegarde et de gestion des avoirs et comptes financiers du FMI; audit des technologies de l'information pour évaluer l'adéquation des systèmes de gestion informatisés et l'efficacité des dispositifs de sécurité; évaluation du fonctionnement et de l'efficacité des procédures de travail, des contrôles y afférents et de leur efficacité au regard des objectifs généraux du FMI. Conformément aux meilleures pratiques en vigueur, le Bureau rend compte à la direction du

FMI et au Comité de vérification externe, ce qui garantit son indépendance. Il informe en outre chaque année le Conseil d'administration de son programme de travail ainsi que des principales conclusions et recommandations qu'il formule au terme de ses missions de vérification et d'inspection.

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Aux termes de la réglementation générale du FMI, il est chargé de la supervision générale de l'audit annuel suivant des modalités précisées par son mandat approuvé par le Conseil d'administration. Ses membres sont nommés pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit normalement à Washington en janvier, puis en juillet de chaque année une fois l'audit terminé, et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2010, le Comité se composait de Thomas O'Neill, administrateur et ancien président de PricewaterhouseCoopers Consulting, Ulrich Graf, commissaire aux comptes chargé de la dette et de la politique financière fédérales à la Cour des comptes de la République fédérale d'Allemagne, et Amelia Cabal, ancienne associée principale de SyCip Gorres Velayo & Co., cabinet associé à Ernst & Young Global.

Information du Conseil sur les questions de contrôle et d'audit

Le Conseil d'administration est tenu périodiquement informé par le Département financier des questions de contrôle et d'audit. Chaque séance porte sur l'évaluation des questions de contrôle et des questions connexes qui se font jour. Comme on l'a vu, le Conseil est aussi tenu régulièrement informé du programme de travail et des activités du Bureau de la vérification et de l'inspection internes, ainsi que de la suite donnée à ses recommandations. Afin d'améliorer encore la circulation de l'information, la politique de communication du Bureau a été modifiée en avril 2010 pour permettre l'affichage de tous ses rapports de vérification et d'inspection sur un site intranet sécurisé dont l'accès est réservé aux administrateurs du FMI et à leurs suppléants.

Gestion des risques

Des initiatives sont en cours pour renforcer la gestion des risques au FMI. Le Conseil est régulièrement tenu informé des questions relatives à la gestion des risques; la dernière séance d'information en date a eu lieu en février 2010. En

mai 2009, le FMI a organisé, en collaboration avec la Banque mondiale, la Société financière internationale et la Banque interaméricaine de développement, un forum sur les pratiques de gestion des risques auquel ont pris part quatorze institutions financières internationales. Une séance informelle a eu lieu en février 2010 pour informer le Conseil des risques généraux et spécifiques et faire le point de la procédure de notification d'incidents, récemment intégrée à l'évaluation globale des risques. La réunion du Conseil d'administration consacrée à l'évaluation des risques pour l'année 2010 a eu lieu en mai 2010. Les administrateurs ont souscrit pour l'essentiel à l'évaluation des principaux risques présentée dans le rapport du Comité consultatif sur la gestion des risques, en convenant que le rôle accru du FMI avait des conséquences pour les risques financiers, opérationnels et stratégiques inhérents à ses activités.

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

La gestion des ressources humaines du FMI vise à : 1) permettre au FMI d'atteindre ses objectifs en évolution constante en recrutant et en fidélisant un personnel hautement compétent et de diverses origines, qui possède les qualifications et l'expérience requises; 2) gérer le personnel de manière efficace et efficiente dans un environnement qui valorise l'excellence et le travail en équipe. Le FMI a accompli des progrès significatifs dans ces domaines au cours de l'exercice 2010, en poursuivant notamment sa vaste campagne de recrutement ainsi que la mise en œuvre des réformes essentielles en matière de ressources humaines.

Niveau et composition des effectifs

Recrutements

Les recrutements ont atteint un point culminant durant l'exercice 2010. La restructuration engagée en 2008 a abouti à un nombre de départs volontaires plus élevé que prévu, au moment même où le travail imposé par la crise exigeait des compléments d'effectifs. Après une première phase de redéploiement interne de personnel, la campagne de recrutement externe s'est accélérée durant l'exercice 2010. Le nombre de personnes recrutées a atteint le chiffre sans précédent de 281 en 2009.

Dotation en effectifs

Au 30 avril 2010, les effectifs du FMI se composaient de 1.844 cadres d'exécution et de direction, et de 568 agents à d'autres niveaux. Compte tenu de l'évolution de ses besoins, le FMI a recruté en 2009 une proportion plus élevée d'économistes et de spécialistes du secteur financier possédant une solide expérience. En outre, pour pourvoir les postes créés à titre temporaire pour faire face à la crise, il a été fait davantage recours aux contrats à durée déterminée de deux ans. La liste des cadres dirigeants et l'organigramme du FMI figurent respectivement aux pages 78 et 79 du présent rapport.



Gauche Des employés du Département des ressources humaines du FMI participent à un atelier sur les stratégies de recrutement et la sélection des candidats. **Droite** Takatoshi Kato, ancien Directeur général adjoint, s'adresse à l'auditoire lors de la réception d'adieu organisée en son honneur en février 2010 au siège du FMI.

Diversité

Soucieux de faire en sorte que la diversité de son personnel reflète celle des pays membres, le FMI recherche activement des candidats dans le monde entier. Sur les 186 pays membres que comptait le FMI fin avril 2010, 144 étaient représentés dans les effectifs de l'institution. Les tableaux 5.1 à 5.3 de la page Internet du *Rapport annuel* présentent la répartition du personnel par nationalité, sexe et origine (pays à faible revenu et pays industrialisés).

Les efforts déployés pour accroître la diversité au sein du FMI suivent plusieurs axes. La campagne menée durant l'exercice 2010 a comporté des missions en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie de l'Est; le recrutement de candidats d'horizons divers à la suite d'entretiens avec le panel chargé du recrutement de candidats en milieu de carrière pour pourvoir les postes d'économistes chevronnés; et des campagnes concertées d'information dans les régions sous-représentées au sein du personnel, qui ont donné des résultats encourageants mais contrastés. Par ailleurs, le FMI a récemment mis en place un «bilan diversité» pour mesurer de façon transparente les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de diversité.

Le FMI a en outre accueilli en septembre 2009 un sommet mondial sur la diversité qui a duré deux jours, intitulé «Le changement aux États-Unis et dans le monde : la diversité comme avantage compétitif». Quelque 400 participants, parmi lesquels de hauts dirigeants, des experts et des praticiens de la diversité du secteur privé, du secteur public et d'organisations non gouvernementales, ont pris part à cette manifestation qui a porté sur l'examen des meilleures pratiques en matière de diversité dans le monde et des études de cas, ainsi que sur les cadres législatifs visant à promouvoir la diversité en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique latine.

Grille des traitements des cadres de direction pour l'exercice 2010

La grille de rémunération des cadres de direction est revue périodiquement par le Conseil d'administration. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1^{er} juillet 2009, la grille des traitements des hauts cadres de direction, qui est fonction des responsabilités de chacun, s'établissait comme suit :

Directeur général	441.980 dollars ⁹⁶
Premier Directeur général adjoint	384.330 dollars
Directeurs généraux adjoints	366.030 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 230.790 dollars et celle de leurs suppléants à 199.650 dollars. Le salaire moyen des cadres de direction du FMI (voir page 78) a été de 291.578 dollars pour l'exercice 2010.

Principales réformes de la gestion des ressources humaines

Dans le souci de favoriser une culture positive axée sur les résultats et de mettre en place des mécanismes permettant de récompenser les employés les plus performants et d'ouvrir des possibilités d'avancement, le FMI a mis en œuvre une série de réformes clés pendant l'exercice 2010 :

- **Reuves des talents pour les décisions de promotion aux postes de direction.** Offrant un cadre plus complet et plus structuré pour évaluer l'aptitude et le potentiel à occuper des fonctions de direction, ces revues servent aussi à orienter les actions de perfectionnement professionnel.

Un poids accru est donné aux détachements en dehors du FMI comme expérience souhaitable pour occuper un poste de direction.

- **Réforme de la caisse de retraite du personnel (CRP).** La réforme rendra la CRP plus attrayante pour le personnel dont la durée de service est relativement courte; elle actualise le calcul du montant des versements forfaitaires que peuvent recevoir, à titre de conversion de rentes, les personnes qui partent en retraite, ce qui a pour effet d'en accroître le montant; elle corrige la formule de calcul du montant brut correspondant aux salaires nets d'impôts, qui sert de base au calcul des prestations de retraite. En outre, la réforme de la CRP favorisera la mobilité extérieure des fonctionnaires du FMI dans la mesure où des conventions de transfert de droits à pension seront conclues avec d'autres institutions et où un plan d'épargne facultatif sera mis en place pour offrir aux membres du personnel un moyen d'épargne pratique et avantageux du point de vue fiscal.
- **Programme d'attribution de prix et de récompense.** Pour valoriser les comportements exemplaires et les efforts exceptionnels, le FMI a mis en place un nouveau programme récompensant les personnes qui ont excellé dans des domaines tels que le travail d'équipe, l'innovation et le sens de l'initiative.
- **Nouveau système d'évaluation annuelle des performances professionnelles.** Le nouveau système est fondé sur la fixation d'objectifs en début d'exercice, l'appréciation des résultats obtenus par rapport à ces objectifs, une interaction régulière avec les supérieurs tout au long de l'exercice et l'amélioration du cadre d'évolution des carrières.
- **Modernisation des prestations des services de ressources humaines.** Le projet de gestion du capital humain, conçu pour simplifier les procédures en vigueur afin de réaliser des gains d'efficacité, a permis d'améliorer encore la gestion des performances et l'administration des services de ressources humaines. Les principales avancées ont été l'automatisation de l'évaluation annuelle des performances professionnelles, l'élaboration d'une base de données des ressources humaines, et l'instauration de critères fondamentaux pour la gestion des postes. L'amélioration des procédures a notamment consisté à sous-traiter la vérification des diplômes et des états de service des candidats à un poste vacant au FMI.

Changements intervenus au sein du bureau du Directeur général

Après six années passées au FMI, Takatoshi Kato, Directeur général adjoint, a quitté ses fonctions en février 2010 pour retourner au Japon, son pays d'origine. Durant ses années de présence au FMI, Takatoshi Kato a eu 73 pays sous sa super-

vision et avait en charge les ressources humaines et le budget durant la restructuration de 2008 et, plus récemment, pendant la crise financière mondiale. Peu avant son départ, la direction, le Conseil d'administration et plusieurs centaines de membres du personnel ont rendu hommage à M. Kato lors d'une cérémonie d'adieu. Le Directeur général a mis en relief ses qualités personnelles, sa bonne humeur, son sens du compromis et son sens inné de l'équité et du respect envers le personnel. Shirley Siegel, Directrice du Département des ressources humaines, a salué son dévouement et la clarté de sa vision dans le cadre de la modernisation de la gestion des ressources humaines du FMI et, prenant la parole au nom du Conseil d'administration, M. Willy Kiekens a également salué M. Kato pour son «dévouement, son professionnalisme et son efficacité à toute épreuve». En hommage à son action, le Comité du personnel lui a remis au nom de l'ensemble du personnel du FMI, un certificat attestant de la contribution que le Comité du personnel a faite à l'hôpital d'Angkor, au Cambodge, au nom de M. Kato. Estimant avoir eu «la chance de vivre différentes facettes de l'existence du FMI, allant du plus bas au plus haut point de sa courbe de popularité», M. Kato a salué le personnel du FMI pour son «action innovante, axée sur des résultats tangibles et fondée sur le travail d'équipe» et s'est réjoui de figurer désormais parmi les membres de la grande famille du Fonds monétaire.

Pour succéder à M. Kato, le Directeur général a choisi Naoyuki Shinohara, ancien Vice-Ministre des finances du Japon, chargé des relations internationales⁹⁷. M. Shinohara, de nationalité japonaise, est titulaire de plusieurs diplômes d'économie de l'université de Tokyo et d'un diplôme de relations publiques de l'université de Princeton. Annonçant la nomination de M. Shinohara, le Directeur général a souligné sa «vaste expérience de la finance internationale», en ajoutant qu'il a aussi une «connaissance approfondie du FMI et de tous les aspects de ses activités». Le Directeur général choisit et nomme les directeurs généraux adjoints du FMI avec l'aval du Conseil d'administration. Comme il est d'usage pour ce type de nomination, le Directeur général a consulté le Conseil d'administration avant de porter son choix sur M. Shinohara pour remplacer M. Kato. M. Shinohara a pris ses fonctions à la fin du mois de février 2010.

En février également, le Directeur général a annoncé son intention de nommer Min Zhu, Vice-Gouverneur de la Banque populaire de Chine, comme Conseiller spécial auprès du Directeur général⁹⁸, en notant qu'il «jouera un rôle important» aux côtés de l'équipe de direction en aidant le FMI à «affronter les défis auxquels le monde sera confronté pendant la période à venir et approfondir sa connaissance des pays d'Asie et, plus généralement, des pays émergents». M. Zhu, qui détient une licence de l'université Fudan, est aussi titulaire de diplômes d'études supérieures des universités de Princeton et John Hopkins, et il a publié de nombreux articles sur des thèmes très divers liés à l'économie et à la finance internationales. Il a pris ses fonctions de Conseiller spécial du Directeur général au début de l'exercice 2011.

Jacques Polak

Lors d'une cérémonie commémorative organisée en avril 2010, un vibrant hommage a été rendu à Jacques Polak par des membres du personnel du FMI en activité ou retraités pour les multiples contributions tant personnelles que professionnelles qui ont jalonné sa longue et prestigieuse carrière au Fonds monétaire international (encadré 5.3).

RESPONSABILISATION

Transparence

Réexamen de la politique de transparence du FMI

Depuis la fin des années 90, le FMI a publié un nombre croissant de rapports-pays et de documents de politique générale, entre autres, il a ouvert ses archives au public et développé sa politique de communication externe au moyen de son site Internet, de points de presse et de campagnes d'information générale. La communication et le dialogue avec le grand public constituent désormais une composante normale et essentielle des activités du FMI.

En décembre 2009, après environ une décennie marquée par plusieurs initiatives visant à rendre les activités du FMI plus transparentes, le Conseil d'administration a achevé sa dernière revue en date de la politique de l'institution en la matière⁹⁹. À cette occasion, les administrateurs ont exprimé divers points de vue quant à l'arbitrage à opérer entre l'exigence de transparence et l'obligation de confidentialité qui s'impose au FMI dans son rôle de conseiller.

La plupart des administrateurs se sont déclarés favorables à ce que, comme le proposaient les services du FMI dans le document ayant servi de base aux discussions¹⁰⁰, la politique de transparence du FMI soit régie par le principe fondamental selon lequel «le FMI s'efforce de rendre publics ses documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire». La plupart d'entre eux ont aussi approuvé le changement de politique proposé, à savoir la publication de la plupart des documents relatifs aux pays et des documents énonçant les intentions des autorités selon le principe du consentement par défaut d'opposition, en considérant que cela encouragera la prise en compte d'emblée, par les services du FMI et par les autorités, des questions touchant à la publication des documents et en améliorerait le délai de diffusion.

Reconnaissant l'importance que revêt la publication des documents relatifs à l'utilisation des ressources du FMI et au recours à l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) (à des fins de signalisation et pour permettre l'examen public des programmes et de la conditionnalité), la plupart des administrateurs ont jugé souhaitable d'établir comme principe que les pays membres qui sollicitent l'accès aux

ressources du FMI ou le recours à l'ISPE indiquent leur intention de consentir à la publication des documents du Conseil d'administration y afférents avant la réunion du Conseil, ou avant la date de l'adoption de la décision par défaut d'opposition, à laquelle ces documents se rapportent. Comme c'est déjà le cas pour l'accès exceptionnel aux ressources du FMI, de la ligne de crédit modulable et des facilités destinées aux pays à faible revenu, la décision d'un pays membre de ne pas autoriser la publication n'influera en rien sur la décision de la direction de recommander ou non l'approbation de l'aide demandée.

Les administrateurs ont jugé digne d'intérêt la proposition que le régime de publication applicable aux rapports sur les programmes de référence et aux documents connexes présentant les intentions des autorités soit calqué sur celui des rapports de consultations au titre de l'article IV. Ils se sont aussi dits favorables à la proposition d'étendre le principe de la publication présumée, qui s'applique actuellement aux documents de politique générale ainsi qu'aux autres documents ne concernant pas de pays particulier et établis à l'attention du Conseil, aux documents qui ont trait aux recettes, au financement et au budget du FMI, à ceux qui sont diffusés en vue d'une prise de décision par défaut d'opposition et à ceux qui sont préparés pour les réunions informelles et les séminaires du Conseil, à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne s'y opposent, telles que la sensibilité des marchés aux informations en question.

Les administrateurs ont noté que, si la politique régissant les suppressions et les corrections dans les documents du Conseil restait adaptée, il était manifestement nécessaire de l'appliquer de façon plus cohérente et plus impartiale. Ils ont réaffirmé que les rapports des services du FMI ne devaient pas être négociés avec les autorités nationales, afin de garantir l'intégrité de l'analyse, et ils ont insisté sur la nécessité d'appliquer la politique de modification de façon cohérente et impartiale, en engageant les fonctionnaires et la direction du FMI ainsi que les pays membres à collaborer dans cet esprit. Il a été convenu de poursuivre la pratique actuelle qui consiste à inclure dans tous les documents publiés un avertissement concernant les suppressions.

Dans l'ensemble, les administrateurs se sont déclarés favorables aux propositions visant à améliorer les procédures de déclassification des documents et à permettre l'affichage sur le site Internet du FMI des documents d'archives, dans la limite des moyens disponibles pour ce faire. Ils se sont dits généralement favorables à la proposition d'écourter le délai de communication au public des documents d'archives du Conseil d'administration, dont les procès-verbaux de ses réunions.

Compte tenu de l'importance que revêt la transparence pour l'efficacité et la crédibilité du FMI, la plupart des administrateurs ont considéré qu'il était souhaitable de revoir de nouveau la politique de transparence dans un délai relativement court; il a été convenu que la prochaine revue aurait lieu en 2012.

Au terme de discussions approfondies et dans un esprit de compromis, les administrateurs se sont déclarés généralement favorables aux propositions de modifications de la décision sur la transparence et de la politique régissant la gestion des archives (encadré 5.4). Les modifications approuvées par le Conseil d'administration ont pris effet à la mi-mars 2010.

Publication des rapports sur les consultations au titre de l'article IV

Les consultations du FMI au titre de l'article IV, qui ont lieu en général tous les ans avec chaque pays membre de l'institution (voir «Surveillance bilatérale» au chapitre 3), prévoit l'établissement d'un rapport, qui est remis au Conseil d'administration, sur les conclusions de l'équipe chargée de mener ces consultations. Afin de rendre ce processus aussi transparent que possible, avec l'accord du pays concerné, ces rapports sont affichés sur le site Internet du FMI. Le tableau 3.5 qui figure sur ce site donne des renseignements sur les

consultations, accompagnés des notes d'information au public et des rapports correspondants.

Auparavant, le rapport sur les consultations au titre de l'article IV n'était publié que si le pays concerné y avait consenti expressément. Après la révision de la politique de transparence du FMI, qui a pris effet en mars 2010, c'est le principe du défaut d'opposition qui s'applique : l'accord du pays est réputé acquis à moins que celui-ci demande expressément au FMI de ne pas rendre public son rapport.

Le Bureau indépendant d'évaluation

Rôle du Bureau indépendant d'évaluation et de ses rapports

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé en 2001 pour évaluer de façon indépendante et objective les politiques et activités du FMI afin de rehausser la transparence et la

Encadré 5.3

Jacques Polak (1914-2010)

Des membres du personnel en activité ou retraités, des administrateurs ainsi que des membres de sa famille et des représentants de la communauté néerlandaise, dont le Prince héritier des Pays-Bas, étaient parmi les personnes venues rendre hommage en avril à un géant de l'histoire du FMI, Jacques Polak, décédé en février à l'âge de 95 ans. Lors de la cérémonie à sa mémoire organisée au siège du FMI, Jacques Polak a été honoré comme visionnaire et sommité intellectuelle qui a contribué à la création et à l'édification de l'institution, mais aussi comme père, ami et maître à penser.

Pendant six décennies, la vision de Jacques Polak a non seulement contribué à faire du FMI ce qu'il est aujourd'hui, mais aussi à établir les fondements du multilatéralisme et de la coopération économique tels que nous les connaissons aujourd'hui. Né en 1914, Jacques Polak faisait partie de la délégation des Pays-Bas à la Conférence de Bretton Woods en 1944. Il a rejoint le FMI en 1947, exerçant les fonctions de Directeur du Département des études de 1958 à son départ à la retraite en 1979 et, parallèlement, de Conseiller économique à partir de 1966. Après son départ à la retraite, il a été Conseiller spécial du Directeur général, puis, de 1981 à 1986, Administrateur représentant le groupe auquel appartiennent les Pays-Bas. Il était sans doute le dernier survivant des participants à la Conférence de Bretton Woods.

Dans ses remarques liminaires, le maître de cérémonie, Age Bakker, Administrateur du FMI pour les Pays-Bas, a dit combien il était honoré de rendre hommage à son ancien patron et ami dont la vision et la bonne humeur auront guidé sa propre carrière. Considérant Jacques Polak comme une personnalité «unique en son genre», Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI, a précisé

qu'outre sa participation active à la création même du FMI, Jacques Polak avait été au service de l'institution tout au long de son histoire, ajoutant «qu'il était non seulement un économiste hors pair, mais aussi un homme éminemment intègre».

James Boughton, historien du FMI, a pour sa part rappelé que Jacques Polak avait probablement contribué plus que quiconque à l'édification du FMI. «Il a apporté précision et clarté intellectuelle à l'action du FMI. Il est de ceux qui ont permis aux membres du personnel de se rendre dans les pays pour expliquer le bien-fondé des changements de politique nécessaires pour permettre à ces pays de bénéficier du soutien de la communauté internationale, et cela de manière convaincante parce que toute leur argumentation était adossée au modèle Polak.» «Avec la disparition de Jacques, le FMI perd le dernier des grands – des géants – qui ont forgé les années décisives de son histoire», a ajouté Sir Andrew Crockett, qui fut un collaborateur de Jacques Polak en tant que chef de la Division des études spéciales pendant trois ans. Bien que Jacques Polak ait continué à publier des travaux réputés bien après l'âge de 90 ans, Sir Andrew a signalé que l'histoire retiendra toujours qu'il fut l'inventeur du modèle Polak et du DTS, dont «nul autre que lui n'est habilité à revendiquer la paternité», avant de conclure par ces paroles : «Jacques Polak était une personnalité unique et il le restera à jamais.»

L'ancien Administrateur pour les Pays-Bas, Onno de Beaufort Wijnholds, qui fut aussi un collaborateur de Jacques Polak à trois reprises durant sa carrière au FMI, a résumé le vide immense que laisse Jacques Polak en ces termes : «Jacques était un géant; un géant s'en est allé, et il nous manquera énormément.»

responsabilisation de l'institution, de promouvoir une culture d'apprentissage en son sein et d'étayer les responsabilités institutionnelles du Conseil d'administration en matière de gouvernance et de surveillance. Pour l'essentiel, le BIE s'acquitte de sa mission en évaluant de manière indépendante les services que le FMI fournit à ses membres dans le cadre de son mandat. Ainsi, il évalue systématiquement les politiques générales du FMI, effectue des analyses comparatives internationales des conseils économiques que celui-ci dispense, tant dans le cadre de la surveillance que des programmes qu'il soutient, et procède à des évaluations *ex post* des activités de l'institution dans les pays. Aux termes de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis du Conseil d'administration, auquel il remet ses conclusions.

Le BIE publie un rapport annuel dans lequel il passe en revue les évolutions observées et ses activités au cours de l'exercice écoulé; le rapport 2010 est paru en juillet. Les évaluations

effectuées, les documents de synthèse établis pour les évaluations en cours, les rapports annuels du BIE ainsi que d'autres documents qui ont trait à ses activités peuvent être consultés sur le site Internet du Bureau¹⁰¹.

En février 2010, après avoir été recruté sur concours par le Conseil d'administration, Moises Schwartz a pris ses fonctions comme troisième Directeur du BIE, succédant à Thomas Bernes, dont le mandat avait expiré en juillet 2009.

Programme de travail du BIE

En mars 2010, le BIE a publié les documents de synthèse finals se rapportant à deux évaluations en cours intitulées respectivement «Le rôle du FMI pendant la période qui a précédé la crise économique et financière» et «L'intérêt et l'utilisation des études réalisées par le FMI». Ces deux évaluations devaient être terminées et remises au Conseil d'administration dans le courant de l'exercice 2011.

Encadré 5.4

Modifications apportées à la politique de transparence du FMI

DES INFORMATIONS À LA FOIS PLUS NOMBREUSES ET PLUS ACTUELLES

Pour renforcer les politiques en place et leur donner plus de cohérence, le Conseil d'administration a adopté une série de changements :

- La plupart des documents sur les pays seront publiés à moins que les pays concernés n'émettent une objection; il n'est plus nécessaire d'obtenir l'autorisation explicite de publier comme cela était le cas jusqu'à présent.
- La gamme des documents que les autorités sont encouragées à publier est élargie et couvrira aussi les rapports sur la santé du secteur financier du pays ainsi que sur son observation des normes et codes internationaux.
- Le principe est établi que, lorsqu'il est fait appel aux concours financiers du FMI, les autorités nationales indiquent, avant la réunion du Conseil d'administration consacrée à leur dossier, leur intention de rendre publiques les informations concernant le pays.
- Le principe de publication présumée s'étend désormais à la plupart des documents de politique générale, y compris les documents relatifs aux recettes du FMI, à son financement ou à son budget (sauf s'ils contiennent des informations de nature à influencer le marché).

ACCÈS PLUS RAPIDE AUX ARCHIVES

Les archives du FMI ont aussi suscité un intérêt grandissant ces dernières années. Parallèlement aux autres mesures visant à mettre en relief la responsabilisation du FMI, le Conseil d'administration a donc décidé de réduire le délai de communication au public des documents d'archives. Les principaux changements apportés en la matière auront pour effet :

- de ramener de 5 à 3 ans le délai d'accès aux documents du Conseil d'administration.
- de ramener de 10 à 5 ans le délai d'accès aux procès-verbaux du Conseil d'administration.
- de permettre l'affichage sur Internet de certaines archives numérisées.
- d'établir une règle générale selon laquelle les documents «strictement confidentiels» sont déclassifiés dès qu'a couru le délai d'accès aux archives¹.
- d'aider les internautes à naviguer sur le site du FMI, notamment grâce à un guide d'accès aux informations de l'institution².

¹ Cette disposition s'applique uniquement aux documents parus après le 17 décembre 2009.

² Pour plus d'informations sur les révisions apportées à la politique de transparence du FMI, voir IMF Survey, «IMF to Increase Amount and Timeliness of Information» (www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2010/POL1010810A.htm).

Alors que l'exercice 2010 touchait à sa fin, le BIE élaborait un nouveau programme de travail à moyen terme sous l'égide du Directeur récemment nommé (voir *supra*).

Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

On l'a vu, le BIE fonctionne de façon autonome par rapport au Conseil d'administration du FMI, mais il lui communique ses conclusions. Peu après l'examen de ces conclusions par le Conseil, les services et la direction du FMI présentent à celui-ci un plan prospectif pour la mise en œuvre des recommandations du BIE approuvées par les administrateurs. Ce plan s'inscrit dans le cadre mis en place à la suite d'une évaluation externe du BIE, qui vise à assurer un suivi plus systématique de l'application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil.

En juin 2009, le Conseil d'administration s'est réuni pour examiner les conclusions du rapport du BIE consacré aux travaux du FMI sur les questions relatives au commerce international. Dans cette évaluation, qui a été rendue publique peu après son examen par le Conseil¹⁰², le BIE formule plusieurs recommandations tendant à ce que les activités du FMI qui ont trait au commerce international soient classées par ordre de priorité. En se fondant sur les recommandations approuvées en juin par le Conseil, les services et la direction du FMI ont établi un plan de mise en œuvre, qui a été approuvé lors d'une réunion du Conseil en décembre 2009¹⁰³. Les administrateurs sont alors convenus que le plan proposé était conforme au cadre mis en place pour donner suite aux recommandations du BIE.

En décembre 2009 également, le Conseil d'administration a examiné le rapport du BIE sur la communication du FMI avec les pays membres, qui a été publié en janvier 2010¹⁰⁴. Les services du FMI ont ensuite établi un plan de mise en œuvre des recommandations du Conseil, que celui-ci a examiné pendant l'exercice 2011.

Application des recommandations du BIE approuvées par le Conseil d'administration

En 2007, le Conseil d'administration a institué le rapport de suivi périodique pour garantir que les recommandations du BIE approuvées par les administrateurs soient effectivement appliquées et fassent l'objet d'un suivi systématique. Les rapports déjà parus détaillaient les dispositions prises pour donner suite aux recommandations du BIE et soulignaient qu'un contrôle attentif de leur mise en œuvre était important pour assurer une véritable responsabilisation institutionnelle et promouvoir une solide culture d'apprentissage. Chaque rapport de suivi périodique faisait le point en ce qui concerne l'exécution du plan de mise en œuvre des recommandations établi par la direction du FMI et déterminait si les recommandations figurant dans des rapports antérieurs mais restées sans suite avaient été appliquées depuis.

Le Comité d'évaluation du Conseil d'administration s'est réuni en décembre 2009 pour examiner le troisième rapport de suivi périodique. Ce rapport faisait le point de la mise en œuvre du plan établi par la direction pour donner suite aux recommandations du BIE contenues dans son rapport d'évaluation sur la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI, paru en mai 2008¹⁰⁵. (Le rapport de suivi périodique ne portait pas sur les recommandations formulées par le BIE à la suite de son évaluation des travaux du FMI sur les questions commerciales et de la communication du FMI avec les pays membres.) Le Conseil d'administration a approuvé les conclusions du rapport selon lesquelles 1) les principaux repères de réalisation prévus par le plan de la direction faisant l'objet du rapport avaient tous été satisfaits ou devraient l'être prochainement, 2) aucune nouvelle mesure correctrice n'était proposée, et 3) il ne restait aucun repère de réalisation à examiner dans le prochain rapport. Cependant, le Comité d'évaluation a souligné que, dans plusieurs cas, des efforts étaient encore nécessaires pour atteindre l'objectif plus général qui sous-tend certaines recommandations du BIE. Le Comité a aussi noté que plusieurs recommandations du BIE approuvées par les administrateurs continueraient de faire l'objet d'un suivi dans le contexte de l'examen régulier de diverses questions générales par le Conseil.

Communication et information

Communication/dialogue avec les parties prenantes extérieures

Développement des actions de sensibilisation du FMI

La crise mondiale a amené le FMI à développer ses actions de communication, comme de nombreux autres aspects de ses activités. En particulier, pendant l'exercice 2010, les administrateurs et les membres de l'équipe de direction du FMI ont multiplié leurs visites dans divers pays membres, ce qui leur a permis de se familiariser avec les problèmes de ces pays et de les assurer du soutien résolu du FMI, rendu d'autant plus important par la crise.

Pendant l'exercice, ces visites ont concerné un grand nombre de pays à faible revenu (encadré 5.5), comme c'est généralement le cas compte tenu de l'engagement particulier du FMI à l'égard de ces pays (voir «Soutien aux pays à faible revenu» au chapitre 3). Outre ces voyages effectués en Afrique et en Asie par des membres de l'équipe de direction et des administrateurs, le Directeur général s'est aussi rendu dans deux pays européens, la Pologne et la Roumanie, en mars 2010. C'était la première fois qu'il effectuait une visite dans ces deux pays en tant que dirigeant de l'organisation. En Pologne, M. Strauss-Kahn a rencontré le Premier Ministre, Donald Tusk, le Ministre des finances, Jacek Rostowski, et le Président de la Banque nationale de Pologne, Slawomir Skrzypek (avant sa disparition subite lors de la catastrophe aérienne d'avril 2010 qui a coûté la vie à de nombreuses personnalités polonaises) pour analyser avec eux l'évolution de l'économie mondiale et régionale. Il s'est aussi



Gauche Akere Muna, de Transparency International, pose une question lors d'une réunion avec des dirigeants d'organisations de la société civile, des groupes de jeunes, de syndicats et de laboratoires de réflexion, qui s'est tenue en mars 2010 à Nairobi. **Droite** Le Directeur général du FMI, Dominique Strauss-Kahn, au milieu d'un groupe d'étudiants représentant huit universités du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, après un débat organisé en avril 2010 à Amman, en Jordanie, et télédiffusé en arabe par la BBC.

entretenu avec des étudiants de l'École d'économie de Varsovie de la transition économique, politique et sociale de la région depuis la chute du mur de Berlin, ainsi que des avantages d'une intégration plus poussée dans l'Union européenne et des problèmes qu'elle pose. Il a aussi participé à une table ronde sur cette question. En Roumanie, M. Strauss-Kahn a rencontré le Président, Traian Băsescu, le Premier Ministre, Emil Boc, le Ministre des finances publiques, Sebastian Vladescu, et le Gouverneur de la banque centrale, Mugur Isarescu, pour passer en revue avec eux les progrès accomplis récemment dans le cadre du programme économique du gouvernement. Enfin, M. Strauss-Kahn a évoqué avec des étudiants de l'Académie des études économiques le rôle du FMI face à la crise mondiale, et il a prononcé devant le Parlement un discours sur les perspectives économiques de la Roumanie.

L'Assemblée annuelle de 2009, qui s'est tenue à Istanbul, a aussi été l'occasion de multiples activités de communication en direction des acteurs de la vie économique du monde entier. Un programme de séminaires organisé pendant les réunions sur le thème «La crise financière et ses retombées sur l'économie réelle et son redressement» a offert un forum de discussion de premier plan, où des cadres du secteur privé venus du monde entier, de hauts responsables économiques et d'autres personnalités internationales représentant le monde du développement et de la finance ont pu dialoguer en vue de renforcer la coopération économique mondiale. L'un des moments forts de cette manifestation a été la retransmission télévisée par la BBC d'une table ronde intitulée «La crise financière mondiale : serons-nous à la hauteur des défis à venir?», à laquelle a participé le Directeur général. Un Forum pour la société civile a réuni, entre autres, des fonctionnaires de la Banque mondiale et du FMI, des représentants de la société civile et des responsables gouverne-

mentaux, qui ont échangé leurs points de vue sur des dossiers importants traités lors de l'Assemblée annuelle. En outre, le Directeur général a rencontré des représentants des organisations de la société civile dans le cadre du processus consultatif du quatrième pilier relatif à la gouvernance du FMI (voir l'encadré 4.6).

Les activités de communication du Département des relations extérieures

Les activités de communication du FMI relèvent officiellement du Département des relations extérieures. Elles s'adressent en priorité à trois groupes externes à l'institution : les organisations de la société civile (notamment les syndicats et les organisations professionnelles), les législateurs ainsi que les programmes civiques et communautaires. Par le biais des *organisations de la société civile* (OSC), le FMI dialogue avec ceux qui prennent publiquement position sur des sujets directement liés aux activités du FMI et qui influent sensiblement sur l'opinion et le débat publics. En intensifiant son dialogue avec les *législateurs* et en œuvrant avec eux au renforcement des capacités, le FMI reste en relation avec les instances décisionnelles, telles que les parlements et les congrès nationaux, qui influent directement sur les choix économiques du pays et pèsent sur le débat public. Dans le contexte de la crise financière mondiale, le FMI a multiplié en particulier les séminaires et les réunions avec les législateurs des pays européens touchés par la crise, et il a travaillé avec le Congrès des États-Unis, lequel a adopté un train de mesures concernant le FMI qui ont fortement accru les ressources internationales disponibles pour lutter contre la crise économique mondiale et développer l'aide du FMI aux pays à faible revenu. Enfin, le FMI mène aussi des activités à caractère humanitaire en entretenant des liens avec les *programmes*

civiques et communautaires en place localement. Il s'efforce ainsi d'aider ses voisins à Washington ainsi que dans le monde entier au moyen de dons, de volontaires et d'un soutien aux initiatives locales. La pierre angulaire de cette action est la campagne de collecte de fonds «Helping Hands Campaign», par laquelle les employés du FMI peuvent effectuer des dons au profit d'organisations caritatives. Ces dons sont complétés par une contribution de 50 % du FMI.

Les groupes consultatifs régionaux

Les travaux ont commencé pendant l'exercice 2010 en vue de mettre sur pied des groupes consultatifs régionaux composés d'experts locaux susceptibles de conseiller les départements régionaux du FMI (Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Hémisphère occidental, et Moyen-Orient et Asie centrale) pour les aider à être plus efficaces dans les régions dont ils sont res-

Encadré 5.5

Les activités de communication du FMI dans les pays à faible revenu

Les actions de communication du FMI ont pour but d'expliquer le rôle de l'institution ainsi que les raisons qui sous-tendent ses prises de position et ses recommandations en matière de politique économique. Le FMI s'efforce ainsi de faire passer ses principaux messages à un large éventail de parties prenantes extérieures. En général, il le fait lors de consultations avec les responsables nationaux et les principaux guides d'opinion, à savoir les autorités gouvernementales, des membres des organes parlementaires, des représentants de la société civile et des dirigeants du secteur privé; ces visites offrent aux membres du Conseil d'administration et à la direction du FMI l'occasion de souligner la volonté du FMI de soutenir les pays membres, en particulier les pays à faible revenu. Pendant l'exercice 2010, les missions de communication du FMI ont concerné surtout les pays à faible revenu d'Afrique et d'Asie et avaient essentiellement pour thème les moyens par lesquels le FMI pouvait aider au mieux ces pays à surmonter la crise mondiale.

Afrique. Pendant l'exercice, les activités de communication en Afrique ont mis à profit le succès de la conférence organisée conjointement en mars 2009 par le FMI et le gouvernement de Tanzanie intitulée : «Changer : nouveaux défis et nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique», qui a été l'occasion pour le FMI et les dirigeants africains de former un partenariat renouvelé pour la croissance en Afrique. Quelques mois après la conférence de Tanzanie, en mai 2009, le Directeur général, Dominique Strauss-Kahn, a effectué une visite en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, où il a pu réagir à diverses suggestions concernant ce que pourrait faire le FMI pour aider au mieux les pays à affronter la crise mondiale. Lors d'une allocution à l'université de Cocody, le Directeur général a commenté la crise financière mondiale et ses effets sur l'Afrique. En février 2010, le Premier Directeur général adjoint, John Lipsky, s'est aussi rendu en Afrique, plus précisément au Libéria et au Ghana, pour participer à des réunions sur l'impact de la crise économique mondiale sur les pays africains, leur réaction à la crise et la manière dont le FMI pourrait les aider à retrouver une trajectoire de croissance et de développement durables. Pendant sa visite, il a rencontré des étudiants à l'université du

Libéria et participé à une table ronde avec les OSC au Ghana. En mars, le Directeur général est retourné en Afrique, cette fois au Kenya, où il a participé à une table ronde sur le thème «Une feuille de route pour la transformation de l'Afrique», et en Zambie. Ce dernier voyage a été l'occasion pour le Directeur général de faire le point des réussites récentes du continent ainsi que des défis auxquels il est confronté, notamment les effets du changement climatique mondial, problème dont l'Afrique souffre de façon disproportionnée.

Asie. Le Directeur général a effectué en juin 2009 sa première visite en Asie centrale depuis qu'il a pris les rênes de l'organisation. Il s'est ainsi rendu au Tadjikistan, en République kirghize et en Ouzbékistan (ainsi qu'au Kazakhstan, que le FMI ne classe pas parmi les pays à faible revenu). À cette occasion, il a prononcé un discours sur la crise financière mondiale et ses effets sur l'Asie centrale à l'Université d'État kirghize, en République kirghize. En octobre, une mission composée de sept administrateurs du FMI s'est rendue en Asie centrale et dans le Caucase, où leur itinéraire incluait la Géorgie, l'Arménie et l'Ouzbékistan. Cette mission, qui faisait écho à la visite effectuée en juin par le Directeur général, a offert l'occasion au Conseil d'administration de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent ces pays. Le Premier Directeur général adjoint s'est rendu au Vietnam en mars 2010 pour participer à une conférence organisée conjointement par le FMI et la Banque d'État du Vietnam sur le thème «La croissance après la crise et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement d'Asie», qui s'est tenue à Hanoï. Lors de cette conférence, de hauts fonctionnaires, des professionnels, des universitaires, des représentants d'organisations non gouvernementales et des membres des médias ont débattu de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu d'Asie après la crise mondiale. Lors de son allocution, le Premier Directeur général adjoint a noté que l'Asie ouvrait la voie à une croissance mondiale vigoureuse, mais qu'elle devrait déployer des efforts considérables pour faire en sorte que tous ses habitants bénéficient du dynamisme économique de la région.

ponsables. Les premières réunions ont eu lieu pendant l'exercice 2010 avec les groupes mis en place pour les régions Moyen-Orient et Asie centrale, Asie et Pacifique, et Afrique. Des réunions avec les groupes des deux autres régions (Hémisphère occidental et Europe) ont suivi pendant les premiers mois de l'exercice 2011. Il est aussi prévu de rassembler tous ces groupes à l'occasion de l'Assemblée annuelle 2011.

Le dialogue avec les jeunes

Le FMI a lancé le dialogue avec les jeunes pour associer la prochaine génération de dirigeants à la réflexion sur les questions économiques qui revêtent une importance particulière pour eux et aussi pour les sensibiliser très tôt aux mesures qu'il conviendra de prendre pour assurer une croissance économique durable dans leur région. Les tables rondes

organisées dans les universités et animées par des fonctionnaires du FMI constituent une composante importante de ce dialogue. La première d'entre elles a eu lieu en février 2010 à l'École d'économie de Lahore, au Pakistan, après quoi plusieurs autres se sont étalées jusqu'à la mi-mars en Arabie Saoudite, en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Le moment fort de cette première série de rencontres a été la réunion-débat tenue le 4 avril à Amman, en Jordanie, en présence d'étudiants de la région et du Directeur général du FMI, qui a été animée et retransmise en direct dans toute la région par la BBC en arabe. De nouvelles tables rondes sont prévues pendant l'exercice 2011 afin de poursuivre et d'approfondir ces échanges. Le dialogue avec les jeunes peut aussi avoir lieu en ligne, par l'intermédiaire d'un site Internet où les visiteurs peuvent échanger leurs points de vue et faire part de leurs réflexions¹⁰⁶.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS AU 30 AVRIL 2010¹

NOMMÉS

Meg Lundsager <i>Douglas A. Rediker</i>	États-Unis
Daisuke Kotegawa <i>Hiroimi Yamaoka</i>	Japon
Klaus D. Stein <i>Stephan von Stenglin</i>	Allemagne
Ambroise Fayolle <i>Aymeric Ducrocq</i>	France
Alexander Gibbs <i>James Talbot</i>	Royaume-Uni

ÉLUS

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche Bélarus Belgique Hongrie Kazakhstan Luxembourg République slovaque République tchèque Slovénie Turquie
Age F.P. Bakker (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie Bosnie-et-Herzégovine Bulgarie Chypre Croatie Géorgie Israël Macédoine, ex-Rép. youslave de Moldova Monténégro Pays-Bas Roumanie Ukraine
Ramón Guzmán Zapater (Espagne) <i>Carlos Pérez-Verdía</i> (Mexique)	Costa Rica El Salvador Espagne Guatemala Honduras Mexique Nicaragua Venezuela, República Bolivariana de
Arrigo Sadun (Italie) <i>Panagiotis Roumeliotis</i> (Grèce)	Albanie Grèce Italie Malte Portugal Saint-Marin Timor-Leste

ÉLUS (SUITE)

HE Jianxiong (Chine) <i>LUO Yang</i> (Chine)	Chine
Thomas Hockin (Canada) <i>Stephen O'Sullivan</i> (Irlande)	Antigua-et-Barbuda Bahamas Barbade Belize Canada Dominique Grenade Irlande Jamaïque Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Lucie
Duangmanee Vongpradhip (Thaïlande) <i>Adrian Chua</i> (Singapour)	Brunéi Darussalam Cambodge Fidji Indonésie Malaisie Myanmar Népal Philippines République démocratique populaire lao Singapour Thaïlande Tonga Vietnam
Hi-Su Lee (Corée) <i>Christopher Y. Legg</i> (Australie)	Australie Corée Îles Marshall Îles Salomon Kiribati Micronésie, États fédérés de Mongolie Nouvelle-Zélande Palaos Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa Seychelles Vanuatu
Per Callesen (Suède) <i>Jarle Berge</i> (Norvège)	Danemark Estonie Finlande Islande Lettonie Lituanie Norvège Suède

ÉLUS (SUITE)

A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Sami Geadah</i> (Liban)	Bahreïn Égypte Émirats arabes unis Iraq Jamahiriya arabe libyenne Jordanie Koweït Liban Maldives Oman Qatar République arabe syrienne Yémen, Rép. du
---	--

Abdallah S. Alazzaz (Arabie Saoudite) <i>Ahmed Al Nassar</i> (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite
---	-----------------

Samuel Itam (Sierra Leone) <i>Moeketsi Majoro</i> (Lesotho)	Afrique du Sud Angola Botswana Burundi Érythrée Éthiopie Gambie Kenya Lesotho Libéria Malawi Mozambique Namibie Nigéria Ouganda Sierra Leone Soudan Swaziland Tanzanie Zambie
--	--

René Weber (Suisse) <i>Katarzyna Zajdel-Kurowska</i> (Pologne)	Azerbaïdjan Ouzbékistan Pologne République kirghize Serbie Suisse Tadjikistan Turkménistan
---	---

Aleksei V. Mozhin (Fédération de Russie) <i>Andrei Lushin</i> (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
---	----------------------

ÉLUS (FIN)

Jafar Mojarad (République islamique d'Iran) <i>Mohammed Dairi</i> (Maroc)	Afghanistan, Rép. islamique d' Algérie Ghana Iran, Rép. islamique d Maroc Pakistan Tunisie
--	--

Paulo Nogueira Batista, Jr. (Brésil) POSTE VACANT	Brésil Colombie Équateur Guyana Haïti Panama République Dominicaine Suriname Trinité-et-Tobago
---	--

Arvind Virmani (Inde) <i>P. Nandalal Weerasinghe</i> (Sri Lanka)	Bangladesh Bhoutan Inde Sri Lanka
---	--

Pablo Andrés Pereira (Argentine) <i>David Vogel</i> (Uruguay)	Argentine Bolivie Chili Paraguay Pérou Uruguay
--	---

Laurean W. Rutayisire (Rwanda) <i>Kossi Assimaidou</i> (Togo)	Bénin Burkina Faso Cameroun Cap-Vert Comores Congo, Rép. démocratique du Congo, Rép. du Côte d'Ivoire Djibouti Gabon Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Madagascar Mali Maurice Niger République Centrafricaine Rwanda São Tomé-et-Príncipe Sénégal Tchad Togo
--	---

1 Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur la page Internet du Rapport annuel (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2010/eng/index.htm); les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V sur la page Internet du Rapport annuel.

CADRES DE DIRECTION AU 30 AVRIL 2010

Olivier Blanchard, *Conseiller économique*
José Viñals, *Conseiller financier*

DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Antoinette Monsio Sayeh
Directeur, Département Afrique

Anoop Singh
Directeur, Département Asie et Pacifique

Marek Belka
Directeur, Département Europe

Masood Ahmed
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Nicolas Eyzaguirre
Directeur, Département Hémisphère occidental

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Andrew Tweedie
Directeur, Département financier

Carlo Cottarelli
Directeur, Département des finances publiques

Leslie Lipschitz
Directeur, Institut du FMI

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

José Viñals
Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux

Olivier Blanchard
Directeur, Département des études

Adelheid Burgi-Schmelz
Directeur, Département des statistiques

Reza Moghadam
*Directeur, Département de l'élaboration
et de l'examen des politiques*

INFORMATION ET COMMUNICATION

Caroline Atkinson
Directrice, Département des relations extérieures

Shogo Ishii
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Emmanuel van der Mensbrugge
Directeur, Bureaux européens du FMI

Elliott Harris
Représentant spécial auprès des Nations Unies

SERVICES DE SOUTIEN

Shirley Siegel
Directrice, Département des ressources humaines

Siddharth Tiwari
Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger
*Directeur, Département de la technologie
et des services généraux*

Jonathan Palmer
*Chef du service d'information, Département
de la technologie et des services généraux*

BUREAUX

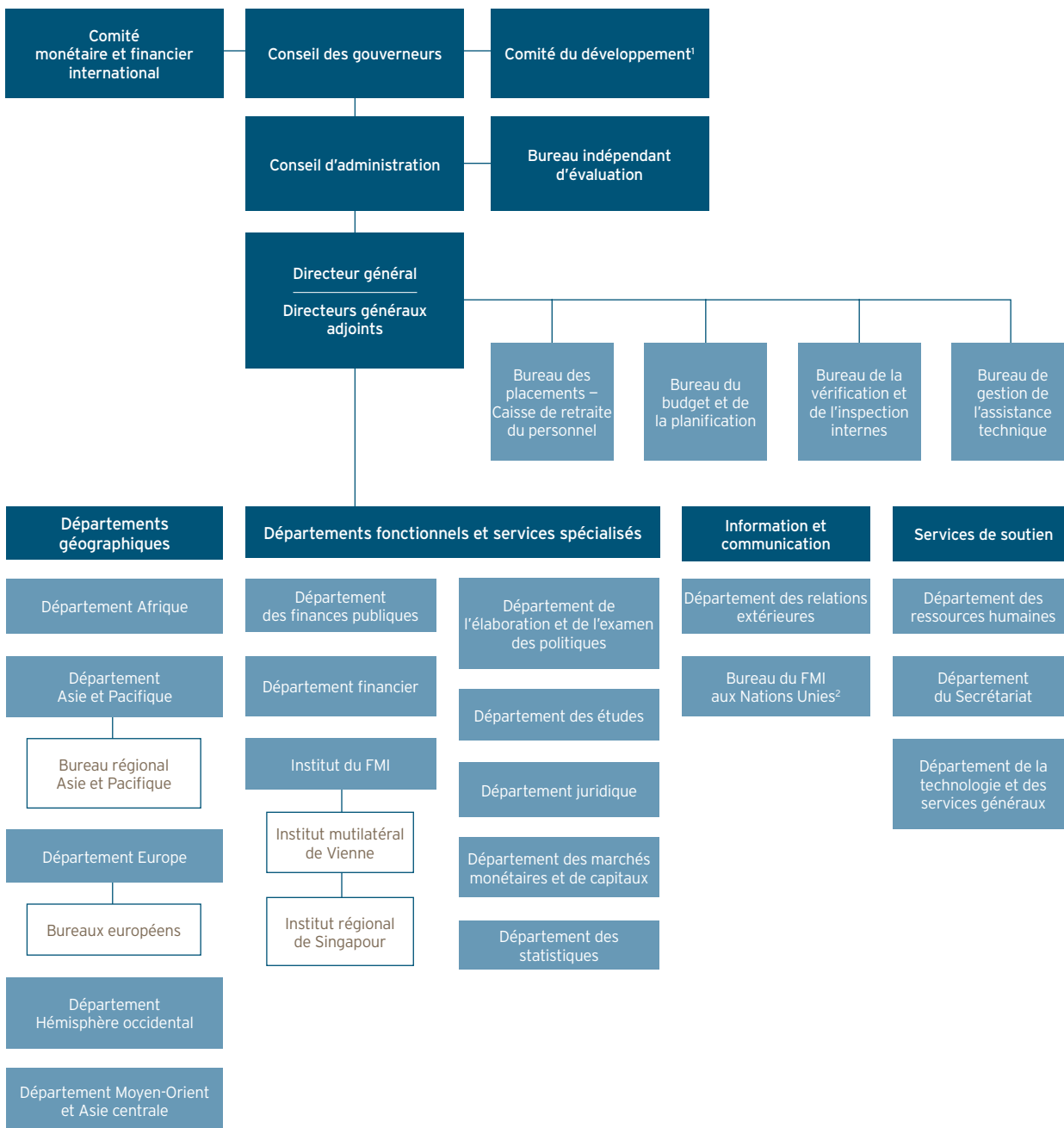
Daniel Citrin
Directeur, Bureau du budget et de la planification

G. Russell Kincaid
*Directeur, Bureau de la vérification
et de l'inspection internes*

J. Roberto Rosales
Directeur, Bureau de gestion de l'assistance technique

Moises J. Schwartz
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

ORGANIGRAMME DU FMI AU 30 AVRIL 2010



1 Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.
 2 Rattaché au bureau du Directeur général.

NOTES

CHAPITRE 1

- 1 L'exercice budgétaire du FMI va du 1er mai au 30 avril. Le Rapport annuel 2010 couvre l'exercice 2010, qui a commencé le 1er mai 2009 et s'est terminé le 30 avril 2010.
- 2 Le premier accord d'emprunt bilatéral du FMI, conclu avec le Japon, a été signé et est entré en vigueur pendant l'exercice 2009.
- 3 Les NAE constituent l'un des deux types d'accords d'emprunt permanents conclus avec des pays membres du FMI.

CHAPITRE 2

- 4 Ce chapitre se fonde sur des données des *Perspectives de l'économie mondiale* et du Rapport sur la stabilité financière dans le monde d'avril 2010. Des résumés des délibérations du Conseil d'administration sur les *Perspectives de l'économie mondiale* et le Rapport sur la stabilité financière dans le monde d'octobre 2009 et d'avril 2010 figurent dans ces deux publications, qui sont consultables sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/02/pdf/annex.pdf et www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/01/pdf/annex.pdf, respectivement, pour les éditions des *Perspectives* d'octobre et d'avril, et www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2009/02 et www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2010/01/pdf/annex.pdf, respectivement, pour les rapports sur la stabilité financière d'octobre et d'avril), ou sur la page Internet du *Rapport annuel* (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2010/eng/index.htm).

CHAPITRE 3

- 5 L'accord avec la République de Moldova associe le mécanisme élargi de crédit et la facilité élargie de crédit.
- 6 Pour plus d'informations, voir la fiche technique «La ligne de crédit modulable du FMI (LCM)» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/fclf.htm>).
- 7 Voir les communiqués de presse 09/130, «IMF Executive Board Approves US\$47 Billion Arrangement for Mexico Under the Flexible Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09130.htm); 09/362, «IMF Executive Board Completes Review of Mexico's Performance Under the Flexible Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09362.htm); 10/114, «IMF Executive Board Renews US\$48 Billion Flexible Credit Line Arrangement with Mexico» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10114.htm).
- 8 Voir les communiqués de presse 09/153, «IMF Executive Board Approves US\$20.58 Billion Arrangement for Poland under the Flexible Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09153.htm); 09/161, «IMF Executive Board Approves US\$10.5 Billion Arrangement for Colombia under the Flexible Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09161.htm); 09/367, «IMF Executive Board Completes Review of Colombia's Performance under the Flexible Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09367.htm); 09/383, «IMF Executive Board Completes Review of Poland's Performance under the Flexible Credit Line» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09383.htm).

- 9 Le rapport «Review of Recent Crisis Programs» est consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4366.
- 10 Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, El Salvador, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Islande, Lettonie, Mongolie, Pakistan, Roumanie, Serbie et Ukraine.
- 11 Voir le communiqué de presse 10/17, «IMF Executive Board Approves US\$114 Million in Aid to Haiti» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1017.htm).
- 12 Le total englobe 0,1 milliard de DTS d'arriérés sur les prêts accordés à la Somalie et au Soudan au titre du fonds fiduciaire.
- 13 Voir «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation 2009» (www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4365).
- 14 Voir le communiqué de presse 09/264, «Le Conseil d'administration du FMI avale une allocation de DTS équivalant à 250 milliards de dollars EU pour renforcer la liquidité mondiale» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09264.htm>).
- 15 Voir le communiqué de presse 09/283, «Les gouverneurs du FMI approuvent officiellement une allocation générale de DTS à hauteur de 250 milliards de dollars EU» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09283.htm>).
- 16 Pour plus d'informations sur ces activités, voir la fiche technique «La surveillance du FMI» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/survf.htm>).
- 17 Jusqu'à une date récente, les notes d'information au public concernant les consultations au titre de l'article IV n'étaient préparées et publiées que si le pays membre concerné y consentait expressément. Aux termes de la nouvelle politique du FMI en matière de transparence, approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2009 et entrée en vigueur en mars 2010, ces notes sont désormais rédigées et publiées de façon systématique, à moins que le pays membre ne s'y oppose expressément. Voir «Transparence» au chapitre 5.
- 18 En vertu de ses Statuts, le FMI «contrôle le système monétaire international afin d'en assurer le fonctionnement effectif»; cette fonction est connue sous le nom de «surveillance multilatérale».
- 19 Pour des informations détaillées sur les discussions du Conseil d'administration au sujet de l'ECCU et les politiques de la zone euro, voir les notes d'information au public publiées juste après. Voir les notes d'information au public 09/62, «IMF Executive Board Concludes 2009 Discussion on Common Policies of Member Countries of the Eastern Caribbean Currency Union» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0962.htm); 09/95, «IMF Executive Board Concludes 2009 Article IV Consultation on Euro Area Policies» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0995.htm). Le Conseil a également débattu des politiques conduites par la CEMAC et l'UEMOA au cours de l'exercice, mais aucune note d'information au public n'a été publiée à ce propos.
- 20 Les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* sont disponibles sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx, où l'on trouvera également des informations concernant les rapports publiés pendant l'exercice 2010.
- 21 Des informations plus détaillées sur les PESF, y compris une liste des évaluations déjà réalisées et un accès aux évaluations de la stabilité du

- système financier – fondées sur les rapports par pays des PESF – sont consultables sur le site internet du FMI www.imf.org/external/np/fsap/fsap.asp.
- 22** Voir le communiqué de presse 09/336, «IMF Executive Board Revises Surveillance Priorities for 2008-11» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09336.htm).
- 23** Voir la note d'information au public 10/06, «IMF Executive Board Endorses the Framework for the Fund's Involvement in the G-20 Mutual Assessment Process» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1006.htm).
- 24** C'est pour cette raison – la relation étroite et complémentaire avec l'activité de surveillance du FMI – que la discussion concernant la participation du FMI au processus d'évaluation mutuelle est mentionnée ici. Mais cette participation s'inscrit bien dans le cadre de l'assistance technique fournie par le FMI.
- 25** Ce rôle a été présenté dans un document d'orientation ayant fourni le point de départ aux discussions du Conseil d'administration et intitulé «The G-20 Mutual Assessment Process and the Role of the Fund» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/120209a.pdf).
- 26** Voir «Communiqué de la vingt et unième réunion du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10166f.htm>).
- 27** Voir «Déclaration des chefs d'État et de gouvernement : Sommet de Pittsburgh, 24-25 septembre 2009» (<http://www.elysee.fr/president/les-actualites/communiques-de-presse/2009/septembre/sommet-de-pittsburgh-declaration-des-chefs.1398.html>). Pour plus d'informations concernant les travaux des services du FMI sur le financement du soutien au secteur financier, voir le *Bulletin du FMI* en ligne, «IMF Studies How to Pay for Financial Sector Rescues» (www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2010/int01110a.htm).
- 28** Voir «FMI et société civile : Consultation à propos de la taxe sur le secteur financier» (<http://www.imf.org/external/french/np/exrc/news/2010/cso112f.pdf>).
- 29** Voir «A Fair and Substantial Contribution by the Financial Sector: Final Report for the G-20» (www.imf.org/external/np/g20/pdf/062710b.pdf).
- 30** Voir la note d'information au public 09/76 «IMF Executive Board Holds Board Seminar on Debt Bias and Other Distortions: Crisis-Related Issues in Tax Policy» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0976.htm).
- 31** Le séminaire du Conseil d'administration s'appuyait sur un document des services du FMI intitulé «Debt Bias and Other Distortions: Crisis-Related Issues in Tax Policy» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/061209.pdf).
- 32** Voir la note d'information au public 09/118, «IMF Executive Board Discusses the Management of Crisis-Related Interventions in the Financial System» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn09118.htm), ainsi que le document ayant servi de base aux discussions du Conseil et intitulé «Crisis-Related Measures in the Financial System and Sovereign Balance Sheet Risks» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/073109.pdf).
- 33** Voir «Guidance to Assess the Systemic Importance of Financial Institutions, Markets and Instruments: Initial Considerations: Report to the G-20 Finance Ministers and Central Bank Governors» (www.imf.org/external/np/g20/pdf/100109.pdf).
- 34** Voir la note d'information au public 09/139, «Fiscal Rules Can Help Achieve Sustainable Public Finances, IMF Says» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn09139.htm), ainsi que le document d'orientation ayant servi de base aux discussions du Conseil et intitulé «Fiscal Rules—Anchoring Expectations for Sustainable Public Finances» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/121609.pdf).
- 35** Voir la note d'information au public 10/27, «IMF Discusses Exiting from Crisis Intervention Policies» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1027.htm), ainsi que le document d'orientation sur lequel les discussions du Conseil se sont appuyées : «Exiting from Crisis Intervention Policies» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/020410.pdf) et trois autres documents d'orientation respectivement intitulés : «The Role of Indicators in Guiding the Exit from Monetary and Financial Crisis Intervention Measures—Background Paper» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012810.pdf); «Strategies for Fiscal Consolidation in the Post-Crisis World» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/020410a.pdf); «Exiting from Monetary Crisis Intervention Measures—Background Paper» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012510.pdf).
- 36** Voir le communiqué de presse 09/236, «IMF Inaugurates Technical Assistance Center for Central America, Panama and the Dominican Republic» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09236.htm).
- 37** Voir le communiqué de presse 09/454, «La conférence d'annonces de contributions mobilise 130 millions de dollars pour quatre centres d'assistance technique régionaux du FMI en Afrique» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09454f.htm>).
- 38** Voir le communiqué de presse 09/108, «IMF to Start Operations Under Its First Topical Trust Fund Supporting Technical Assistance in Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09108.htm).
- 39** Voir le *Bulletin du FMI* en ligne, «IMF Works to Plug Data Gaps Exposed by Crisis» (www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2009/NEW072909A.htm). Le site Internet de la conférence, qui contient le programme complet des manifestations (avec des liens vers les communications présentées), la liste des participants et une synthèse des principales recommandations, est également consultable à l'adresse (www.imf.org/external/np/seminars/eng/2009/usersconf/index.htm).
- 40** Voir «The Financial Crisis and Information Gaps: Report to the G-20 Finance Ministers and Central Bank Governors» (www.imf.org/external/np/g20/pdf/102909.pdf).
- 41** Pour plus d'informations sur les normes du FMI en matière de données, voir la fiche technique «Normes du FMI pour la diffusion des données» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/dataf.htm>).
- 42** Voir les communiqués de presse 09/146, «The Republic of Serbia Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09146.htm); 09/447, «The Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09447.htm); 09/460, «Iraq Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09460.htm); 10/1, «Haiti Begins Participation in the IMF's General Data Dissemination System» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1001.htm).

- 43 Voir les communiqués de presse 09/437, «Cyprus and Malta Subscribe to the IMF Special Data Dissemination Standard» (<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09437.htm>); 10/19, «Jordan Subscribes to the IMF's Special Data Dissemination Standard» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1019.htm).
- 44 Ce travail a abouti à la publication d'un document qui a servi de base aux discussions du Conseil; voir «Broadening Financial Indicators in the Special Data Dissemination Standard» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/022210a.pdf).
- 45 Voir la note d'information au public 10/41, «Broadening Financial Indicators in the Special Data Dissemination Standard» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pn1041.htm).
- 46 Les éléments sont incorporés dans la NSDD soit à titre «obligatoire» (éléments essentiels pour l'analyse des résultats et de la politique économiques d'un pays), soit à titre «d'élément recommandé» (informations additionnelles pouvant accroître la transparence des résultats et de la politique économiques d'un pays).
- 47 Voir le communiqué de presse 09/162, «BIS, ECB and IMF Publish Handbook on Securities Statistics» (<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09162.htm>).
- 48 Voir le communiqué de presse 09/474, «Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics Launches Enhanced G-20 Statistical Web Site, IMF Announces» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09474.htm). Le site Internet est consultable à l'adresse www.principalglobalindicators.org.
- #### CHAPITRE 4
- 49 Voir communiqué de presse 09/347, «Communiqué du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09347f.htm>).
- 50 Voir la note d'information au public 10/33, «The Fund's Mandate—An Overview of Issues and Legal Framework» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pn1033.htm), ainsi que deux documents de travail qui ont servi de base à la discussion du Conseil d'administration : «The Fund's Mandate—An Overview» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012210a.pdf) et «The Fund's Mandate—The Legal Framework» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/022210.pdf).
- 51 Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part, calculée globalement en fonction de sa taille relative dans l'économie mondiale, et tenant compte des quotes-parts des autres pays similaires. Entre autres choses, la quote-part d'un pays détermine le montant maximum de contribution financière que celui-ci est obligé de fournir au FMI. Lorsqu'il rejoint le FMI, un pays membre s'acquitte de sa quote-part sous forme d'une combinaison d'actifs de réserve (à savoir des DTS ou des monnaies d'autres membres spécifiées par le FMI, généralement des devises largement acceptées telles que le dollar des États-Unis, l'euro, le yen ou la livre sterling) et de sa propre monnaie. Le FMI peut ensuite utiliser ses avoirs issus des quotes-parts en monnaie des pays membres dont la situation de balance des paiements et de réserves est solide pour offrir un financement à d'autres pays membres. Ce sont ses avoirs dans ces monnaies, ainsi que ses propres avoirs en DTS, qui constituent les ressources utilisables du FMI.
- 52 Voir la note d'information au public 09/83, «IMF Executive Board Discusses Operational Issues Related to Borrowing by the Fund and Reviews the Fund's Borrowing Guidelines» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pn0983.htm), et le document de travail qui a servi de base à la discussion du Conseil d'administration, «Borrowing by the Fund—Operational Issues» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/061709.pdf) ainsi que les «Revised Guidelines for Borrowing by the Fund» élaborées conformément aux délibérations du Conseil d'administration (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/061709a.pdf).
- 53 Voir communiqué de presse 09/248, «Le FMI approuve le dispositif autorisant des émissions obligataires à souscription réservée au secteur public international» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09248f.htm>). Pour davantage de détails, voir la fiche technique «Émission d'obligations du FMI» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/imfnotesf.htm>).
- 54 Voir communiqué de presse 09/272, «IMF Begins Drawing on Bilateral Borrowing Agreements» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09272.htm).
- 55 Voir communiqué de presse 09/429, «NAB Participants Agree to Expand Fund's Borrowing Agreements to up to US\$600 Billion» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09429.htm).
- 56 Voir communiqué de presse 10/145, «IMF Executive Board Approves Major Expansion of Fund's Borrowing Arrangements to Boost Resources for Crisis Resolution» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10145.htm).
- 57 Voir la note d'information au public 10/51, «The Fund's Mandate—Future Financing Role» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pn1051.htm), ainsi que le document de travail qui a servi de base aux discussions du Conseil, «The Fund's Mandate—Future Financing Role» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/032510a), et un document supplémentaire, «The Fund's Mandate—Future Financing Role: The Current Lending Toolkit and Innovative Reform Options» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/032510b).
- 58 Voir «Les réformes de mars» au chapitre 3 du Rapport annuel 2009 du FMI, La riposte à la crise mondiale (http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/ar/2009/pdf/ar09_fra.pdf).
- 59 Pendant les périodes d'indisponibilité, les pays membres disposant de montants non utilisés dans le cadre d'accords approuvés ne peuvent cependant pas effectuer de tirages, car un décalage de données les empêche de démontrer qu'ils respectent bien les critères de réalisation périodiques fixés dans le cadre de ces accords, comme ils sont tenus de le faire à intervalles réguliers, appelés dates de référence. L'obligation de démontrer des progrès au regard des critères de réalisation avait pour objectif de sauvegarder les ressources du FMI en bloquant l'accès à ces ressources lorsque les données permettant de vérifier le respect des critères de réalisation n'étaient plus à jour, ce qui réduisait le risque qu'un pays membre n'utilise les ressources du FMI alors que son programme aurait connu des dérapages. Cependant, selon la durée des décalages de données et de la fréquence des dates de référence, les périodes d'indisponibilité peuvent

- éventuellement s'étendre sur plus de quatre mois sur une année de programme donnée, même lorsque le programme suit le cours prévu.
- 60** Voir «Reduction of Blackout Periods in GRA Arrangements» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/082509.pdf).
- 61** Voir la note d'information au public 09/94, «IMF Reforms Financial Facilities for Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0994.htm) et le communiqué de presse 09/268, «Le FMI annonce un accroissement sans précédent du soutien financier aux pays les plus pauvres» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09268f.htm>).
- 62** Les «bénéfices exceptionnels» font référence aux montants perçus sur la vente d'or dépassant les sommes prévues lorsque fut prise la décision de procéder à la cession d'une partie des avoirs du FMI dans ce métal, dont la valeur était alors de 850 dollars l'once.
- 63** Voir communiqués de presse 10/50, «IMF Signs SDR 405 Million Borrowing Agreement with the Bank of Spain to Support Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1050.htm); 10/51, «IMF Signs SDR 200 Million Borrowing Agreement with the Danmarks Nationalbank to Support Lending to Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1051.htm) et 10/88, «IMF Signs SDR 500 Million Borrowing Agreement with the Government of Canada to Support Lending to Low-Income Countries» (<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1088.htm>).
- 64** Voir la note d'information au public 09/113, «IMF Executive Board Reviews the Low-Income Country Debt Sustainability Framework and Adopts a More Flexible Policy on Debt Limits in IMF-Supported Programs» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn09113.htm). Les délibérations du Conseil s'appuyaient sur un rapport conjoint aux administrateurs du FMI et de la Banque mondiale «A Review of Some Aspects of the Low-Income Country Debt Sustainability Framework» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509a.pdf).
- 65** Voir la note d'information au public 09/39, «IMF Executive Board Discusses Changing Patterns in Low-Income Country Financing and Implications for Fund Policies on External Financing and Debt» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0939.htm).
- 66** Voir «Debt Limits in Fund-Supported Programs: Proposed New Guidelines» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509.pdf). Les limites de dette extérieure dans les programmes appuyés par le FMI visent à empêcher l'accumulation de dettes insoutenables, tout en permettant un financement extérieur.
- 67** Soulignons ici que, même si les objectifs du CVD concernent spécifiquement les pays à faible revenu, les directives d'endettement extérieur pour les programmes appuyés par le FMI s'appliquent à tous les dispositifs de financement régis par des accords conclus avec n'importe quel pays membre, et pas uniquement les pays à faible revenu.
- 68** Voir «Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/012210.pdf).
- 69** Voir la note d'information au public 10/16, «IMF Reviews Eligibility for Using Concessional Financing Resources» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1016.htm).
- 70** Pour davantage d'informations sur l'instrument de soutien à la politique économique, voir la fiche technique «L'instrument de soutien à la politique économique» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/psif.htm>).
- 71** Voir la note d'information au public 09/89, «IMF Executive Board Concludes the Review of Experience with the Policy Support Instrument» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0989.htm).
- 72** La revue du Conseil d'administration s'appuyait sur une analyse des services du FMI, «Review of the Experience with the Policy Support Instrument» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/060409.pdf).
- 73** Voir la note d'information au public 10/52, «IMF Executive Board Discusses Modernizing the Surveillance Mandate and Modalities and Financial Sector Surveillance and the Mandate of the Fund» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1052.htm), ainsi que deux documents d'orientation qui ont servi de base aux discussions du Conseil : «Modernizing the Surveillance Mandate and Modalities» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/032610.pdf) et «Financial Sector Surveillance and the Mandate of the Fund» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/031910.pdf).
- 74** Pour davantage d'informations, voir la fiche technique «Le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF)» (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/fsapf.htm>).
- 75** Voir la note d'information au public 09/123, «IMF Executive Board Reviews Experience with the Financial Sector Assessment Program, Options for the Future, and Complementary Reforms in Surveillance and the Assessment of Standards and Codes» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn09123.htm). Les travaux du Conseil reposaient sur un document interne conjoint du FMI et de la Banque mondiale intitulé «The Financial Sector Assessment Program after Ten Years: Experience and Reforms for the Next Decade» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/082809b.pdf).
- 76** Pour des informations générales sur les travaux du FMI avec d'autres organisations, voir «About the IMF—Overview: Collaborating with Others» (www.imf.org/external/about/collab.htm).
- 77** Pour davantage d'informations sur le travail du FMI dans le cadre de cette initiative, voir «IMF Survey, Agreement with Banks Limits Crisis in Emerging Europe» (www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2009/int102809a.htm).
- 78** Voir la note d'information au public 09/98, «IMF Executive Board Discusses Governance Reform» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0998.htm), ainsi que le document d'orientation qui a servi de base aux délibérations du Conseil : «IMF Governance—Summary of Issues and Reform Options» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/070109.pdf).
- 79** Voir «Executive Board Report to the IMFC on Reform of Fund Governance» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/100309.pdf).
- 80** Le rapport est disponible à l'adresse : www.imf.org/external/np/pp/eng/2010/042110a.pdf.
- 81** Voir communiqué de presse 10/166, «Communiqué de la vingt et unième réunion du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2010/pr10166f.htm>).

- 82** Voir communiqué de presse 09/347, «Communiqué du Comité monétaire et financier international du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09347f.htm>).
- 83** Voir communiqués de presse 09/158, «Le FMI invite la République du Kosovo à devenir membre» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09158f.htm>) et 09/240 «Le Kosovo devient le 186e pays membre du Fonds monétaire international» (<http://www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pr09240f>).

CHAPITRE 5

- 84** En annonçant le renouvellement de l'accord sur les avoirs en or des banques centrales, en septembre 2009, la Banque centrale européenne et d'autres banques centrales ont précisé que les ventes d'or annoncées du FMI pourraient être intégrées aux plafonds prévus par l'accord, donnant ainsi la garantie que ces ventes ne viendraient pas s'ajouter aux ventes annoncées par les autres détenteurs officiels.
- 85** Voir communiqué de presse 09/310, «IMF Executive Board Approves Limited Sales of Gold to Finance the Fund's New Income Model and to Boost Concessional Lending Capacity» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09310.htm).
- 86** Voir communiqués de presse 09/381, «IMF Announces Sale of 200 Metric Tons of Gold to the Reserve Bank of India» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09381.htm); 09/413, «IMF Announces Sale of 2 Metric Tons of Gold to the Bank of Mauritius» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09413.htm) et 09/431, «IMF Announces Sale of 10 Metric Tons of Gold to the Central Bank of Sri Lanka» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09431.htm).
- 87** Voir communiqué de presse 10/44, «IMF to Begin Market Sales of Gold» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1044.htm).
- 88** Pour plus de précisions sur les DTS et les questions connexes, voir encadré 3.2.
- 89** Les tranches de crédit renvoient aux crédits financés par le Compte des ressources générales du FMI relevant des politiques et conditions générales (la «politique des tranches de crédit») qui régissent les prêts destinés à traiter tous les types de problèmes de balance des paiements. Les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation convenus. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation (ou d'une ligne de crédit modulable). Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.
- 90** Le montant effectif reporté de l'exercice 2009 était de 52 millions de dollars.
- 91** Le montant total net du budget était de 880 millions de dollars, auquel s'ajoutait un montant de 52 millions de dollars reporté de l'exercice précédent, soit une enveloppe totale approuvée de 932 millions de dollars.
- 92** Voir «Résultats de la restructuration de 2009» dans La riposte à la crise mondiale – *Rapport annuel 2009* du FMI.
- 93** Le montant effectif reporté de l'exercice 2010 est de 62 millions de dollars.
- 94** Le nouveau cadre résulte de la nécessité d'une communication interne et externe plus claire sur la nature des activités du FMI. Il vise aussi à ce que l'examen des prestations du FMI fasse partie intégrante du processus décisionnel en permettant de mieux évaluer les arbitrages à opérer.
- 95** Les frais de personnel représentant 70 % environ des dépenses administratives, le FMI est passé d'une budgétisation sur la base de coûts standard pour 3 grandes tranches de salaires, à une structure de 17 coûts standard – un pour chaque niveau de la grille des traitements – afin d'obtenir une évaluation plus précise du coût des activités du FMI.
- 96** Le Directeur général reçoit en outre une indemnité de 79.120 dollars pour couvrir ses frais de représentation.
- 97** Voir communiqué de presse 09/356, «IMF Managing Director Proposes Appointment of Naoyuki Shinohara as Deputy Managing Director» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr09356.htm).
- 98** Voir communiqué de presse 10/58, «IMF Managing Director Dominique Strauss-Kahn Names China's Zhu Min as Special Advisor» (www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr1058.htm).
- 99** Voir la note d'information au public 10/04, «IMF Executive Board Reviews the Fund's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1004.htm).
- 100** Voir «Review of the Fund's Transparency Policy» (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/102609.pdf).
- 101** www.ieo-imf.org.
- 102** Voir «IMF Involvement in International Trade Policy Issues» (www.ieo-imf.org/eval/complete/eval_06162009.html).
- 103** Voir la note d'information au public 10/35, «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan Following IEO Evaluation of IMF Involvement in International Trade Policy Issues» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1035.htm), ainsi que le plan de mise en œuvre (www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/111209.pdf).
- 104** Voir «IMF Interactions with Member Countries» (www.ieo-imf.org/eval/complete/eval_01202010.html).
- 105** Voir la note d'information au public 10/23, «IMF Discusses Third Periodic Monitoring Report on Implementing IEO Recommendations Endorsed by the Executive Board» (www.imf.org/external/np/sec/pn/2010/pn1023.htm), ainsi que le troisième rapport de suivi périodique (www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4417).
- 106** www.imfyouthdialog.org.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AVD	Analyse de viabilité de la dette
AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
CAE	Comité d'audit externe
CAPTAC-DR	Centre d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République Dominicaine
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRG	Compte des ressources générales
CSF	Conseil de stabilité financière
CVD	Cadre de viabilité de la dette
DTS	Droit de tirage spécial
ECCU	Union monétaire des Caraïbes orientales
FCC	Facilité de crédit de confirmation
FCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FCR	Facilité de crédit rapide
FEC	Facilité élargie de crédit
FFT	Fonds de fiducie thématique
FRPC	La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FRPC	Le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ou fonds fiduciaire RPC (remplace la FRPC à compter de 2010)
G-20	Groupe des Vingt
GFSM	<i>Manuel de statistiques de finances publiques</i>
GFSR	Rapport sur la stabilité financière dans le monde
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ICF	Indicateur de la capacité de financement
IDA	Association internationale de développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
ISF	Indicateur de solidité financière
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCM	Ligne de crédit modulable
LCP	Ligne de crédit préventive
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
NAE	Nouveaux Accords d'emprunt
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OSC	Organisation de la société civile
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
SGDD	Système général de diffusion des données
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Crédits : Le présent *Rapport annuel* a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI. Placée sous l'autorité du Comité du rapport annuel présidé par René Weber, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Tim Callen et Sandy Donaldson.

Rédacteur en chef : Michael Harrup, qui a aussi coordonné l'ensemble de la production, avec le concours rédactionnel appréciable d'Anthony Annett et de Martha Bonilla, qui a assuré la relecture et participé à la sélection des photographies. Composition des appendices et affichage sur le site Internet : Alicia Etchebarne-Bourdin. Assistante : Teresa Evaristo.

L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision), ainsi que par Monica Nepote-Cit et Van Kieu Tran (correction et composition).

Photos :	Image Source/SuperStock	Couverture, page 7
	Sergei Chirikov/epa/Corbis	Couverture, page 7
	Michael Spilotro/FMI	Pages 4, 36, 67
	Stephen Jaffe/FMI	Pages 6, 10, 13, 41, 57, 73
	Reuters/Supri/Landov	Page 10
	imagebroker/Alamy	Page 13
	Andy Manis/The New York Times/Redux	Page 15
	iStockPhoto	Page 15
	Tannen Maury/epa/Corbis	Page 19
	Gary Tramontina/The New York Times/Redux	Page 19
	Sven Torfinn/Panos	Page 29
	Reuters/Konstantin Chernichkin/Landov	Page 29
	SuperStock	Page 32
	Reuters/Andrew Caballero-Reynolds/Landov	Page 32
	Eugene Salazar/FMI	Page 36
	Henrik Gschwindt de Gyor/FMI	Page 41
	Scott Dalton/The New York Times/Redux	Page 47
	Reuters/Felipe Leon/Landov	Page 47
	Thomas Dooley/FMI	Page 57
	FMI	Page 73

IMF ANNUAL REPORT 2010 (French)

INTERNATIONAL MONETARY FUND

700 19th Street, N.W.

Washington, DC 20431 (USA)



ISBN 978-1-61635-018-5



9 781616 350185